

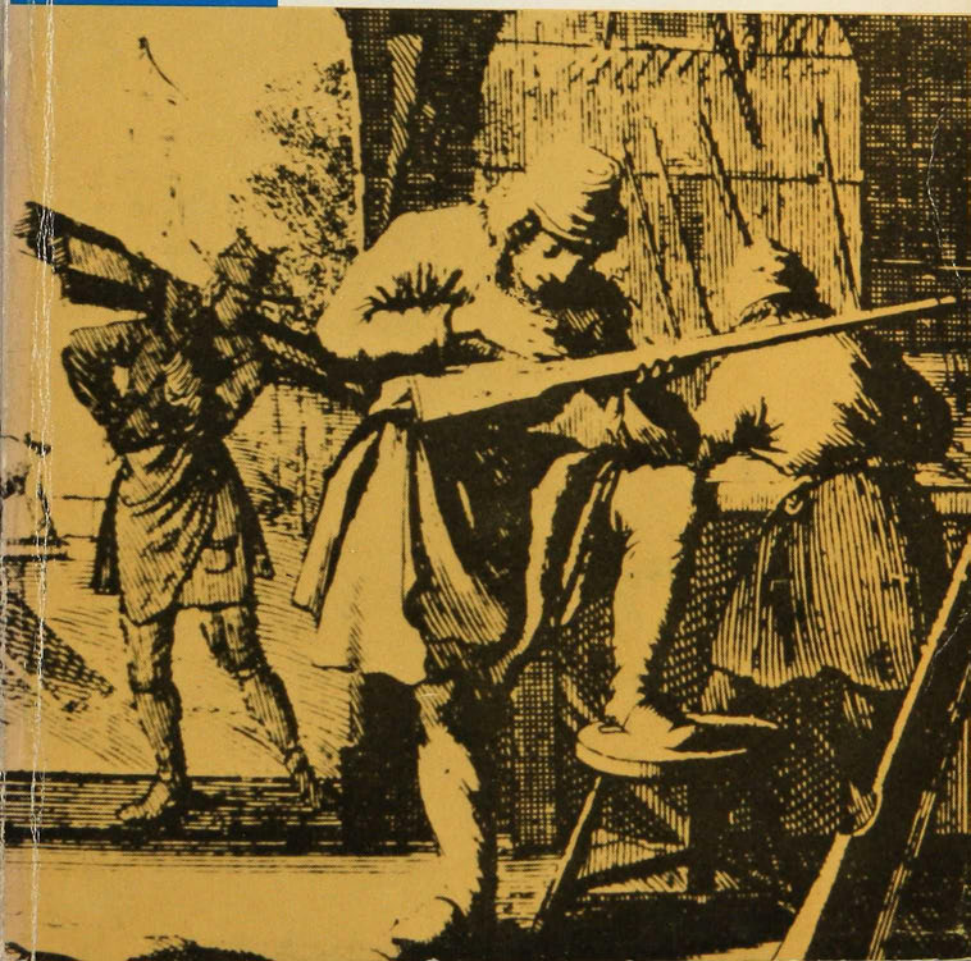


OFF
A32A1
C5/21

civilisation
du québec

LES ARMURIERS DE LA NOUVELLE-FRANCE

RUSSEL BOUCHARD





Bibliothèque Nationale du Québec

LES ARMURIERS DE LA NOUVELLE-FRANCE

RUSSEL BOUCHARD
Directeur de la muséologie
Musée du Saguenay

SÉRIE ARTS ET MÉTIERS

Ministère des Affaires culturelles
Québec
1978



En couverture: La fabrication des montures
Gravure ancienne non identifiée

D7830628

ISBN 0-7754-2996-1

© Ministère des Affaires culturelles, 1978

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

2^e trimestre 1978

OFF

A32A

CS/21

À MES CHERS PARENTS

REMERCIEMENTS

La réalisation de cette monographie aurait été difficile à imaginer sans la participation et l'encouragement incessants de gens qui ont voué leur vie à la recherche historique. Comment exprimer ma gratitude à tous ces érudits qui ont su allier collaboration, recherche et amitié? Mes remerciements s'adressent d'abord à madame Marie Gérin-Lajoie qui m'a apporté une assistance de première importance et qui a si gentiment participé à ma formation.

Enfin, à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de cette publication, merci.

Documentation

Marie Gérin-Lajoie, chercheuse, Ottawa.

Louis Côté, Archives nationales du Québec.

Archives nationales du Québec à Montréal.

Archives nationales du Québec à Trois-Rivières.

Société historique du Saguenay, Chicoutimi.

René Chartrand, Conservateur militaire, Parcs Canada, Ottawa.

Luce Vermette, ethnologue et historienne, Parcs Canada, Ottawa.

Michel Gaumont, Direction de l'Archéologie, Direction générale du Patrimoine, Ministère des Affaires culturelles du Québec.

Conseillers littéraires

Jacques-B. Bouchard, professeur de littérature, Université du Québec à Chicoutimi.

Rodrigue Villeneuve, professeur de littérature, Université du Québec à Chicoutimi.

Jean-Guy Genest, professeur d'histoire, Université du Québec à Chicoutimi.

Guy Coutu, chercheuse, Musée du Saguenay, Chicoutimi.

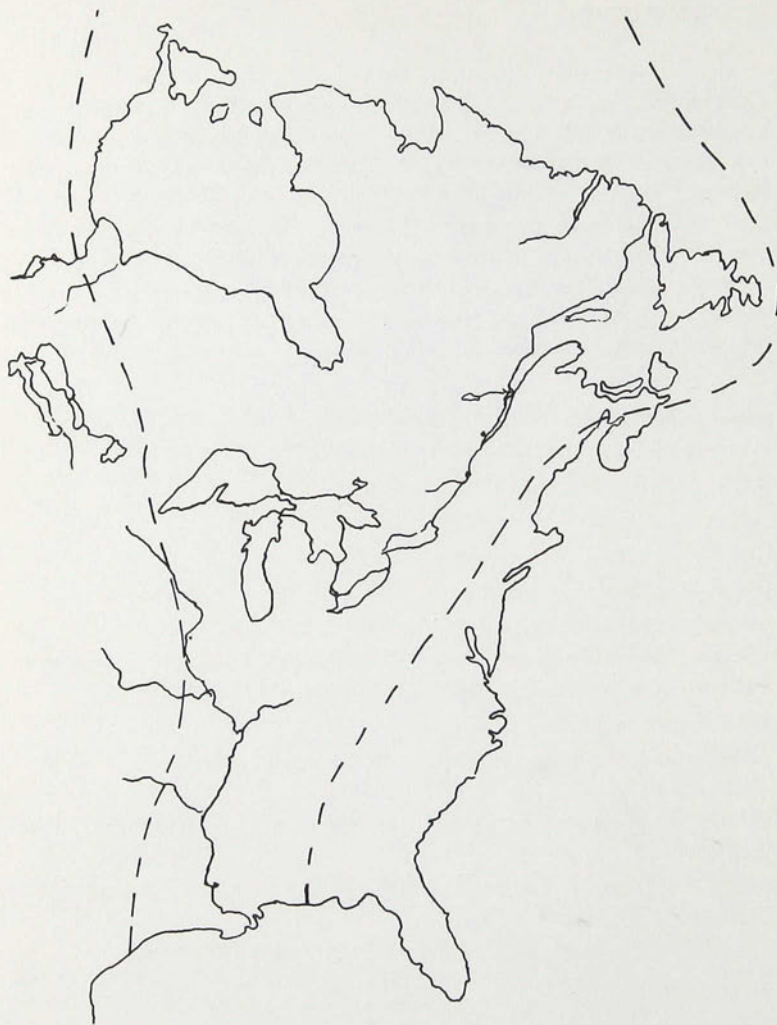
Iconographie

Parcs Canada, Ottawa.

Direction de l'Archéologie, Direction générale du Patrimoine, Ministère des Affaires culturelles du Québec.

Musée du Québec.

Musée du Royal 22^e Régiment, La Citadelle, Québec.



La Nouvelle-France avant le traité d'Utrecht en 1713.

INTRODUCTION

Le répertoire des armuriers que nous présentons ici est une suite logique aux études publiées antérieurement sur les armes à feu de la Nouvelle-France. Depuis quelques années, de nombreuses publications garnissent graduellement les rayons des librairies et des bibliothèques, et ce véritable stimulant n'a pas manqué d'inciter les historiens à des recherches plus approfondies.

Le présent travail vise à combler certaines lacunes. Nous ne prétendons pas pour autant qu'il soit exhaustif: le sujet est vaste et demanderait la collaboration d'une véritable équipe. Enrichir le dossier, voilà notre but premier.

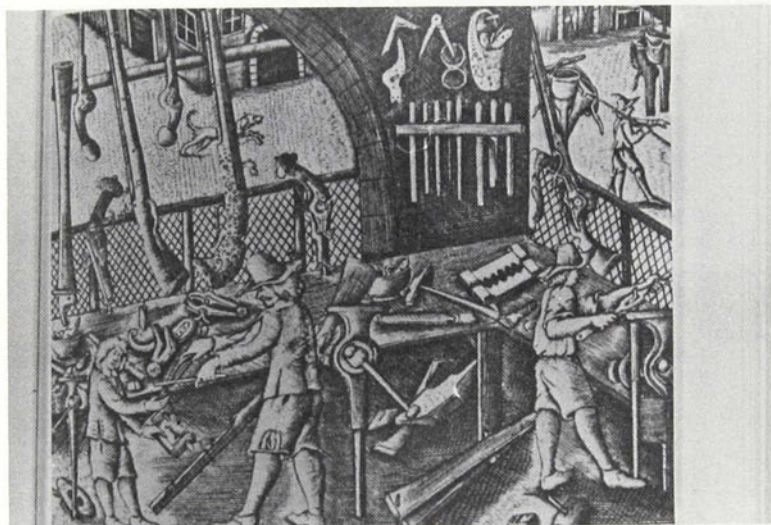
Nous avons voulu avant tout situer l'armurier dans son contexte. Les questions du peuplement, du recrutement d'artisans spécialisés, de la définition de l'armurier et de l'évolution de son statut social, la question aussi de la nature de son travail ont été les premières que nous nous sommes posées.

L'histoire du Canada nous répète sans cesse que l'arme à feu a joué un rôle primordial dans l'avancement du pays et nous estimons que cela est juste autant pour ceux qui la fabriquaient que pour ceux qui avaient comme travail de la réparer. Que ce soit dans un poste de traite, dans un fort, ou encore dans les déploiements incessants des miliciens et des soldats, partout des armuriers furent recrutés pour suivre la poussée colonisatrice.

Deux cent six artisans spécialisés dans la technique de la réparation des armes à feu en Nouvelle-France ont donc été répertoriés. Nous croyons que leur nombre fut plus important et que certains d'entre eux nous ont échappé. Il reste à espérer que les chercheurs viendront, par des études successives, compléter les connaissances en ce domaine.

Contrairement à un bon nombre de leurs homologues de la Vieille France, ces artisans ne purent laisser des traces palpables de leur présence. Comme nous l'expliquons plus en détail dans les chapitres qui suivent, ils n'ont jamais fabriqué des pièces complètes. Les fusils utilisés dans la colonie étaient importés, principalement de la mère patrie, puis de quelques autres pays pourvoyeurs. En somme, ces hommes n'avaient qu'à réparer tantôt une platine, tantôt une bague ou un chien.

Les commandes de réparations, les listes d'engagement, les contrats d'apprentissage, les inventaires, les commissions etc., ce sont là les seuls témoins qui nous renseignent sur leur présence en Nouvelle-France.



La boutique d'un armurier français vers 1660.

LE CONCEPT DE L'ARMURIER EN NOUVELLE-FRANCE

Pourvu d'un mécanisme complexe, l'arme à feu exigeait pour sa fabrication la coopération de différents corps de métiers. Ainsi, pour façonner des pièces telles que la crosse, le canon, la platine et les montures, de nombreux artisans unissaient leurs connaissances et leurs efforts. Bien souvent, ils pratiquaient deux métiers. En Europe par exemple, où la fabrication de l'arme dépendait des corporations, le fabricant de canons pouvait être un forgeron, tout comme le monteur de platines un serrurier. Si l'on parle des armes d'apparat, les ornements dépendaient de l'artisan sculpteur, de l'orfèvre et même du bijoutier.

Cette situation qui prévaut en Europe a son pendant en Nouvelle-France. Répétons toutefois que la fabrication des armes à feu y est pratiquement inexistante. Ceux qui embrassent le métier d'armurier ou d'arquebusier ici n'ont pas le même travail à exécuter qu'en Europe. Ces artisans, qui sont à la solde des compagnies ou du roi, doivent réparer et nettoyer les armes à feu. Par réparation, nous entendons la fabrication de pièces telles que chiens, platines, etc. Nous excluons la fabrication de fusils entiers. Il est possible que certains de nos armuriers aient tenté celle-ci, mais nous sommes assurés que ces pratiques furent très limitées.

En Nouvelle-France, quatre catégories d'artisans forment donc les métiers qui touchent à l'arqueuserie. Pour les raisons que nous venons d'énumérer, lorsque nous parlerons des armuriers dans la présente étude, il faudra comprendre les arquebusiers¹, les serruriers², les taillandiers³ et naturellement les armuriers proprement dits. Par surcroît, chacun d'entre eux est presque toujours doublé d'un forgeron. Ceci se conçoit fort bien, car ceux qui s'engagent doivent fournir une certaine polyvalence afin de suffire aux besoins d'une colonie naissante et dépourvue de presque tout. C'est ainsi qu'on voit figurer dans la corporation des armuriers à Montréal, en 1676, des armuriers, des arquebusiers et des serruriers.

Afin de bien orienter le lecteur, il est important de préciser ce que devait être le métier d'armurier.

Le métier remonte bien avant l'invention du mousquet. Aux XV^e et XVI^e siècles, l'armurier fabrique les armes blanches telles que les armures, les couteaux, les épées, les arbalètes, etc. Aux XVII^e et

XVIII^e siècles, alors que le mousquet et le fusil s'intègrent complètement à l'activité guerrière, les armuriers sont confondus avec les arquebusiers. Il est cependant évident que ces deux professions différaient totalement l'une de l'autre. Le premier statut des armuriers français date de 1409, sous le règne de Charles VI, et est renouvelé en 1562, sous Charles IX⁴.

Au XVI^e siècle, l'abandon massif de l'armure provoqué par le perfectionnement de l'arme à feu, contraint l'armurier à modifier la nature de son travail. C'est pour cette raison que ce dernier s'apparente de plus en plus à celui de l'arquebusier. Progressivement, l'armurier devient l'homme qui monte, répare, nettoie et vend les armes à feu dans sa boutique.

Cette intégration du métier d'armurier à celui d'arquebusier n'est donc pas un cas unique à la Nouvelle-France. En Europe, et tout particulièrement en Allemagne, au milieu du XVIII^e siècle, ces deux métiers ne font qu'un.

«L'arquebusier ou armurier est un artisan travaillant le fer, qui est employé dans une fabrique d'armes à feu ou qui est son propre patron. Il reçoit de la fabrique les canons de fusil à l'état brut, sans bouchon de culasse ni hausse, et il en fait des canons terminés, soit rayés, soit destinés à des fusils de chasse ou à des pistolets; il fait des mécanismes et complète les armes à feu de telle manière qu'elles n'ont plus besoin que d'être montées à bois par le crossier⁵.»

Même si cette définition est propre à l'Allemagne, elle peut être étendue à l'ensemble de l'Europe. Ce qu'il faut surtout retenir dans cette citation, c'est «*arquebusier ou armurier*».

LES ARMURIERS DE JACQUES CARTIER

Le besoin en armuriers se fera sentir très tôt en Nouvelle-France. Le sieur de Roberval, dans un «*mémoire des hommes & provisions nécessaires pour les Vaisseaux que le Roy vouloit envoyer en Canada*», daté du mois de septembre 1538, nous renseigne à ce propos. Parmi la liste figurent

«deux maistres maréchaux, ayans chacun une forge garnie de deux serviteurs pour ce», aussi «quatre Forgerons, pour chercher & connoistre s'il y a mine de fer, & y faire des forges et du fer, pour ce» et surtout «deux serruriers, une Forge garnie & deux serviteurs, pour ce⁶».

Même si rien ne nous dit que ces derniers furent engagés pour servir effectivement au Canada, nous pouvons déduire que déjà, à cette époque, on croit à la nécessité de recruter des serruriers indépendamment des maréchaux-ferrants et des forgerons.

Le 17 avril 1541, le «*Rapport d'un espion espagnol sur les armements de Jacques Cartier*» mentionne que les navires sont équipés pour un voyage de trois ans. Parmi tout le chargement il remarque

«cinquante tonneaux plains de fer et tous les ustensils et instrumens nécessaires à dix serruriers et mareschaux qu'ilz mainent⁷».

L'ORIGINE FRANÇAISE DES ARMURIERS

Le répertoire des armuriers de la Nouvelle-France qui est présenté dans ce volume regroupe 206 artisans. Nous connaissons l'origine provinciale de 72 de ces immigrés, qui, pour la plupart, ont traversé l'Atlantique au cours du XVII^e siècle. Sans avoir la prétention de retracer tous les engagés, nous demeurons assurés que c'est là la partie importante.

Pour l'identification des origines, il a fallu adopter l'ancienne carte provinciale de la France du XVII^e siècle telle que décrite par Marcel Trudel⁸. Quant à la valeur probante des informations recueillies, nous avons dû faire face aux mêmes problèmes que nos prédécesseurs: les sources, telles que contrats d'engagement ou de mariage, sont très fragmentaires et, par surcroît, très difficiles à vérifier. En plus des sources manuscrites, certaines études très sérieuses nous ont apporté une bonne partie des renseignements escomptés. Le lecteur en trouvera la liste dans la bibliographie afférente aux études de Marcel Trudel, de Roland-J. Auger, d'Archange Godbout, de G. Debien et de Soeur Marie Mondoux.

Nous ne nous en sommes jamais tenus à la provenance du père. Il demeure bien évident que l'armurier, issu d'une famille d'engagés, a pu naître au Canada. Dans ce cas, il faut dire que l'individu est d'origine coloniale et non pas française, ce qui l'exclut immédiatement de nos données.

La totalité de ces immigrants, 72, sont nés en France. Pour le besoin de l'enquête, il a été nécessaire d'isoler deux villes de leur province respective: La Rochelle et Paris. La première en la distinguant de l'Aunis et la seconde de l'Île-de-France.

Des vingt et une provinces qui alimentent les données du tableau, dix fournissent plus de trois armuriers; des onze autres n'en proviennent qu'un ou deux. Grosso modo, si nous découpons la France en deux parties, du Nord au Sud, nous obtenons des données très révélatrices: 86% des armuriers originent de la partie ouest, qui correspond aux provinces de la Côte atlantique et du Centre, alors que 14% proviennent de la partie est qui est le secteur continental de la France.

La région la plus généreuse est celle de La Rochelle avec ses 14 engagés. Si l'on ajoute à ce nombre ceux qui proviennent de l'ensemble de l'Aunis, nous avons déjà 22% du groupe d'armuriers venus en Nouvelle-France. Rien d'anormal à cela, étant donné que le port de La Rochelle est le lieu d'embarquement de tous ceux qui immigrent vers le Nouveau-Monde.

Nous avons tout lieu de croire que la proximité de la mer influence considérablement le pouvoir de recrutement. Trente-sept armuriers proviennent des provinces de Normandie, Bretagne, Poitou, Aunis, Guyenne et Gascogne: ce qui correspond à plus de 51% des effectifs.

Provinces d'origine des armuriers

La Rochelle	14	Île-de-France	2
Aunis	2	Paris	2
Anjou	7	Languedoc	2
Normandie	7	Angoumois	1
Perche	6	Béarn	1
Poitou	5	Bourbonnais	1
Guyenne	4	Bourgogne	1
Gascogne	3	Champagne	1
Orléanais	3	Dauphiné	1
Maine	3	Lyonnais	1
Bretagne	2	Nivernais	1
Franche-Comté	2		

L'IMMIGRATION DES ARMURIERS AU XVII^e SIÈCLE

La méthode de recrutement des armuriers pour le Canada est la même que celle employée pour doter les pays d'effectifs spécialisés dans différents secteurs de l'économie. Ce mouvement, qui débute avec la

fondation de Québec par Samuel de Champlain en 1608, se répercutera jusqu'au siècle suivant. Nous pouvons dire qu'il s'inscrit dans le cadre du peuplement de la colonie par les laboureurs et les artisans de toutes sortes.

Ces «engagés», comme nous les nommons, sont recrutés à La Rochelle. Tout au long du XVII^e siècle, la responsabilité de l'enrôlement est assumée par différents groupements qui se relèvent successivement: les compagnies de colonisation et les associations de colons et de marchands (1634-1647); les colons (1647-1655); les grandes entreprises d'immigration qui sont marquées d'un caractère purement spéculatif (1655-1664); les gouverneurs, les administrateurs, les communautés religieuses (1660-1714); les nouvelles compagnies de colonisation (1685-1686)⁹.

Habituellement, l'engagement se fait par un contrat précis prévoyant des gages en argent dont la moitié doit être versée en avance. Ce contrat, ou «servitude», ou «engagement», règle les conditions du voyage, du travail et de l'entretien, du retour à l'occasion¹⁰. Frontenac, dans un mémoire adressé à Seignelay en 1681, nous dit que l'engagé était

«tenu d'aller partout et faire ce que son maître lui demande comme un esclave, durant le temps de son engagement»¹¹

En dépit de la diversité des professions, ces engagés ont un trait commun: le dénuement au moment du départ. C'est pour cette raison qu'un bon nombre d'entre eux tenaient à recevoir une avance en nature: vêtements, souliers, etc. Avec cette avance, ils hypothéquent ainsi «en entier les gages de leur première année, et parfois au delà¹²».

Tous ces hommes qui viennent en Nouvelle-France sont dirigés dans la majeure partie vers le domaine agricole¹³. Les quelques autres s'engagent pour travailler de leur métier: ce sont les charpentiers, les boulangers, les armuriers, les arquebusiers, les serruriers, les taillandiers, les forgerons, etc.

De tous les engagés, les armuriers et les artisans qui pratiquent un métier connexe, comptent parmi ceux qui sont issus d'une origine sociale plus enviable. Une fois affranchis, ils peuvent vivre uniquement de leur métier, soit en travaillant à leur propre compte, soit en travaillant pour un particulier ou pour le service du roi.

Le premier contrat d'engagement que nous avons pu retracer, est celui de Jean Duval, un serrurier qui s'engage le 18 mars 1606 pour

travailler un an en Nouvelle-France¹⁴. Deux ans plus tard, il signe à nouveau, mais cette fois-ci avec un dénommé Antoine Notay (Natel) pratiquant le même métier. Le contrat est passé devant le notaire le 17 février 1608¹⁵. Ces deux hommes font partie de l'expédition de Champlain qui vient enfin ouvrir l'Amérique à la colonisation française.

Détail particulièrement intéressant, tous deux sont pris dans un complot visant à éliminer Samuel de Champlain. Malgré la pendaison de Duval, la même année, on doit les compter parmi les premiers serruriers et, en l'occurrence, les premiers arquebusiers de l'Habitation de Québec en 1608.



Le maître armurier. Gravure provenant du *Narrenspiegel*, de Christoff Weigel.

LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

La répartition géographique des artisans tient compte de facteurs qui sont déterminés par la logique et par le besoin. Tous les métiers, et particulièrement ceux qui sont liés à la réparation des armes à feu, ont leurs représentants là où leur présence est indispensable. En rapport direct entre les activités militaires (guerres coloniales et indiennes) et économiques (la traite des fourrures), ils vont s'implanter surtout le long des aires d'établissement: Québec, Montréal, Trois-Rivières, les postes de traite et, bien entendu, les forts.

Dans la seule ville de Québec, tout au long du Régime français, on retrouve 42% des armuriers, des arquebusiers, des serruriers et des taillandiers de toute la Nouvelle-France. Ce résultat est tout à fait normal si l'on considère que c'est là la plaque tournante de la colonie et que l'apprentissage y a pignon sur rue. Montréal et Trois-Rivières suivent avec des proportions de 20% et 7%.

Le recensement de 1666 enregistre 12 de ces artisans à Québec, alors que Montréal et Trois-Rivières en comptent respectivement 6 et 4 sur un total de 28. Ceci nous donne des pourcentages qui correspondent à ceux de toute la période: Québec 43%, Montréal 21% et Trois-Rivières 14%¹⁶.

Répartition par métiers 1608-1760

	Québec	Montréal	Trois- Rivières	Autres	Non précisé	Total	%
Armuriers	22	21	7	15	9	74	38%
Arquebusiers	16	1	6	2	8	33	17%
Serruriers	26	8	0	4	6	44	22%
Taillandiers	19	8	1	4	13	45	23%

Répartition par métiers Recensement de 1666

Armuriers	2 à Québec 2 à l'Île d'Orléans et sur la Côte-Sud
Arquebusiers	2 à Trois-Rivières 2 à Québec 3 à Montréal
Serruriers	1 sur la Côte-Nord 1 à Trois-Rivières 1 à Montréal
Taillandiers	8 à Québec 1 sur la Côte-Nord 2 à l'Île d'Orléans et sur la Côte-Sud 1 à Trois-Rivières 2 à Montréal

LA FORGE DE TADOUSSAC

Tadoussac, à l'embouchure de la rivière Saguenay, a été, à partir de Jacques Cartier, l'un des principaux postes de traite au nord du Saint-Laurent. Son établissement précède celui de Québec et de Montréal. Situé à mi-chemin entre Chicoutimi et les Îslets-de-Jérémie, il devient rapidement un entrepôt clé et un centre de service important pour les petits postes éparpillés dans le «Domaine du Roi»¹⁷.

Au milieu du XVIII^e siècle, Tadoussac présentait le visage d'un poste de traite bénéficiant de toutes les commodités: église, presbytère, magasin, forge, etc.¹⁸

Parmi toutes ces bâtisses, la forge fut sans aucun doute l'établissement le plus important de l'endroit. C'était dans cette boutique que l'armurier réparait les haches, les fusils et une foule d'outils d'utilité quotidienne. C'est sur elle que reposait en quelque sorte le bien-être des autochtones et des trafiquants. Le Père Coquart, dans un mémoire adressé à l'intendant le 5 avril 1750, situe fort bien sa qualité stratégique:

«Je me suis laissé dire qu'on avoit envie d'abandonner la forge de Tadoussac, et que le projet estoit d'envoyer de Quebec des haches, tranches, et autres ustensiles propres de la traite. qu'on feroit venir a Quebec les fusils qui auroient

besoin d'être accommodés &c &c. Lamoignon du projet peut avoir son effet, c'est à dire que quand aux ouvrages de la forge; on peut en fournir tellement le poste de Tadoussac qu'il puisse en donner aux autres postes selon les besoins mais quant aux armes je tiens la chose comme presque impossible. L'intérêt des Postes en souffrira, et les sauvages en profiteront.

1. Le sauvage qui n'a qu'un fusil dont la batterie est endommagée serait obligé de le donner au commis pour l'envoyer à Québec ou il attendra les bras croisés qu'il soit de retour, ou il faudra lui en prêter un autre, ou bien lui louer, ce qui demanderait dans chaque poste presque une double provision de fusils, voilà une augmentation de frais. 2. Si ce sauvage est obligé de payer le louage du fusil qu'on lui prêterait en attendant que le sien soit renvoyé de Québec, voilà double frais. Le accommodage de son fusil, et le louage du fusil prêté, il ne sera pas content. D'ailleurs ou on attendra le bâtiment pour envoyer les fusils, et ce sera un grand retardement, ou on les enverra dans des Canots, ce serait alors multiplier les voyages à Québec qui ne se font pas sans frais, qui occuperont des Engagés dont on a absolument besoin dans les postes, pendant l'été, surtout dans ceux de Chêk8timi et les Îlots de Jérémie, au lieu qu'entretenant l'armurier à Tadoussac. Les Sauvages y envoient leurs fusils, c'est un voyage de trois jours pour 1 aller le retour et la demeure. On marque sur son compte la besogne qu'on a faite, et il la paie avec le reste, et ce que payent les sauvages soit pour monture de fusil, soit pour accommodage excède de beaucoup les Gages que l'on donne aux deux armuriers dont l'un a 400 L et l'autre 20 L c'est ce qu'on pourra voir par le compte de la forge que le commis de Tadoussac envoie à Québec chaque printemps. Il ne demanderait pas mieux que d'être délivré de ces embarras, mais le pense que l'Intérêt des postes en souffrirait¹⁹.

Edward Harrison dans son journal de voyage au «Domaine du Roi» a dressé l'inventaire de toutes les bâtisses circonscrites dans chaque poste de traite. Ce document, même s'il fut rédigé dans les années 1762-1786, est un atout précieux. Il décrit l'architecture de la forge qui elle, existait pendant le Régime français.

La forge était construite de rondins équarris disposés «pièce sur pièce». Des planches recouvraient le plancher et le toit. Au niveau de la toiture, un double plafond formait le grenier. Le tout était surmonté d'une cheminée de pierre et de mortier. Les murs étaient percés de trois grandes fenêtres et d'une petite, complètement finies et ajustées à égalité, ce qui donnait à la bâtisse l'apparence de la Forge de Québec²⁰.

Longueur dehors	20 pieds
Largeur	15 pieds
Hauteur	7 pieds 6 pouces

OUTILLAGE ET USTENSILES

L'armurier dans les postes de traite de la Nouvelle-France est un artisan fort méconnu. L'absence d'informations sur le travail qu'il devait exécuter et les outils dont il se servait est la principale cause de cette méconnaissance. Nous savons qu'en Europe l'armurier devait monter, réparer et même fabriquer les armes à feu. L'Encyclopédie de Diderot témoigne d'ailleurs de l'outillage très spécialisé et très fonctionnel qu'utilisaient ces artisans du vieux continent: machine à forer les canons, machine à canneler les canons, sans oublier naturellement la panoplie de petits instruments de précision.

Nous savons par contre que les artisans français qui s'engageaient étaient, pour la plupart, des gens pauvres et démunis de presque tout. On leur versait à l'embarquement une avance pour les aider à survivre et, à l'occasion, leur contrat d'engagement qui stipulait que quelques outils leur seraient fournis pour le travail précis qu'ils devaient accomplir.

Habituellement, ces outils pouvaient servir à une bonne réparation des différentes pièces de fusils. Ce matériel était un complément à tout équipement de forgeron.

Le 6 août 1666, le notaire Becquet, sous la requête de Jean Soulard, maître-armurier à Québec, qui a épousé la veuve de Charles Phelippeau, dresse l'inventaire des biens du défunt. À cette fin, la forge est visitée par le maître-arquebusier Nicolas Gauvreau. Dans cette boutique d'armurier, nous retrouvons donc:

«un souffet, une anclume, deux vieilles bigornes rompues, quatre paires de tenailles avec le tissaunier, trois marteaux, une clouyere, un scizeau, une estampe et un poinçon a chaux, quatre estocqs, huit petits outils en bois, trois paires de vieilles tenailles a chaufraïn, une fillière a cullace avec six taraux, une autre petite fillière et six petits taraux, une plaque de fusil et une barre de fer, pesant environ 10 livres».

Le tout étant estimé à 213 livres²¹.

Dans un état des munitions de 1696, en provenance des magasins de Rochefort, pour le fort Naxouat, il est précisé

«Pour l'armurier: un bon estau, marteau a frapper, un marteau a main, deux paires de tenailles à vis, dix livres d'acier a ressort, un quarteron de borax pour braser²²».

Quelquefois l'employeur apportait son concours pour compléter l'équipement: il fournissait certains outils et métaux et la possibilité de fabriquer ses propres ustensiles.

Il est évident que cette dernière énumération ne se réfère, en réalité, qu'à un outillage de départ. Le 18 août de cette même année, Nicolas Doyon, maître-arquebusier à Québec, loue pour un an sa boutique au taillandier Jean Filion. Le bail mentionne la boutique avec chambre, cave et grenier et des «dits outils et ustencilles», le tout devant coûter 200 livres pour l'année dont la moitié payable en argent et l'autre en «ouvrages de son métier de taillandier». Au moment de la transaction, Nicolas Doyon est âgé de 42 ans, ce qui suppose environ vingt-cinq années de pratique du métier. Les outils spécifiés sont donc ceux que l'on retrouve chez un armurier moyen:

«un souffet, une enclume, un gros estoc, trois marteaux à frapper devant, deux marteaux à main et quatre paires de tenailles, deux mandrains, une tourne à gauche, une grosse lime, deux poinçons à chaux, une chasse, une tranche, et deux tuyères²³».

À la lumière de ces données, nous sommes en mesure de vérifier l'hypothèse voulant que l'armurier de la Nouvelle-France n'ait pas fabriqué de fusils entiers. Somme toute, aucune machine de précision, comme il en existe en Europe, ne vient compléter son équipement. Le tout se résume en réalité à une panoplie de petits instruments utilisés pour la fabrication et la réparation des *différentes pièces* de l'arme à feu.

LEUR TRAVAIL QUOTIDIEN

En dépit de cet outillage fort rudimentaire, l'armurier travaillant dans les postes de traite devait effectuer une infinité de petits travaux nécessaires à la bonne marche du secteur qu'il desservait. Lorsqu'il signait son engagement, il était spécifié par contrat tout ce que l'armurier devait faire. En général, son travail consistait à répondre à tous les besoins des Français et des sauvages en ce qui touche son métier. Bien souvent il ne pouvait rien fabriquer pour son bénéfice personnel. Par contre, dans certains cas, il pouvait profiter de l'aide d'un domestique pour les menus travaux comme la construction de ses fourneaux de charbon et le bûchage.

Si l'on prend à titre d'exemple une facture de Charles Chauvin, armurier du poste de Détroit, en date du 10 juillet 1738, nous sommes en mesure

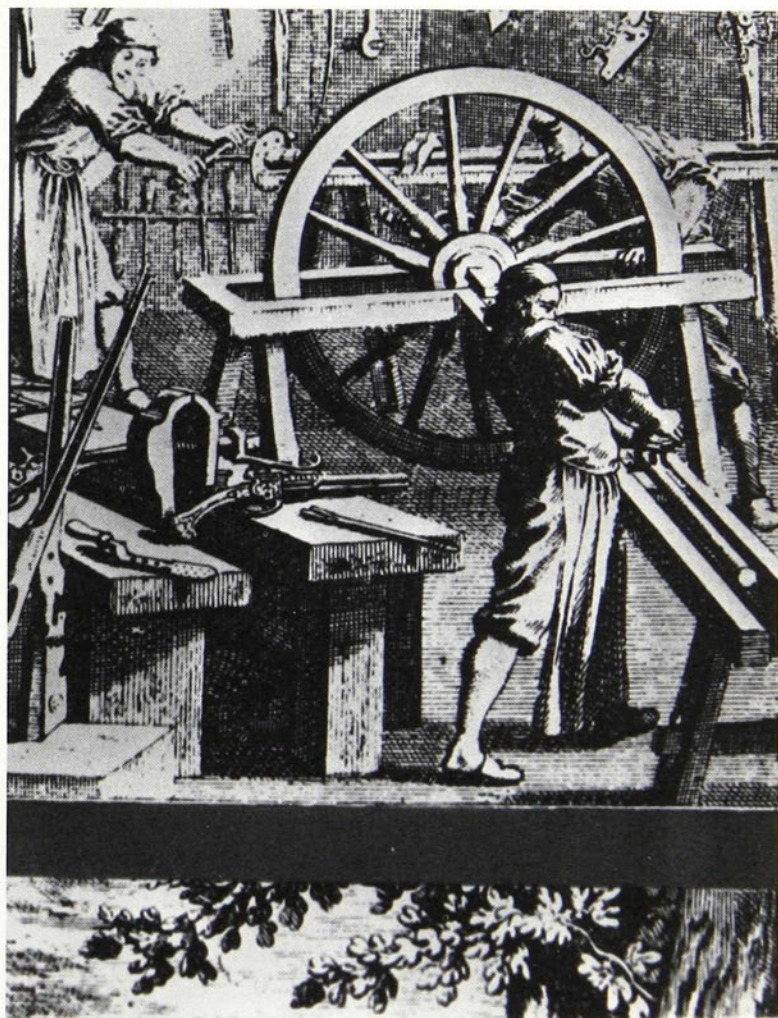
de connaître précisément tous les travaux qui touchent à la réparation des armes à feu et des armes blanches. Outre le prix des réparations, nous apprenons aussi que l'armurier devait fabriquer et réparer des pièces telles que le bassinet, la batterie, le chien, les vis, la platine, le canon, la noix, la mire, des casse-tête, des haches, des couteaux-croches, etc.²⁴

Prix de fabrication des pièces de fusil au poste de traite de Détroit en 1738

	Livres	Sols
Plaque de platine	3	
Batterie	3	
Chien de fusil	3	
Grand ressort	3	
Brasure de canon	2	
Grande vis de chien	1	
Mire	1	
Noix	1	10
Redenter la noix		10
Vis de plaque de platine		15
Vis de petit ressort		15

En revanche, en consultant d'autres contrats, mais cette fois-ci dans un centre tel que Trois-Rivières, nous constatons que les prix pouvaient varier sensiblement selon différents facteurs. L'éloignement était sûrement un des critères les plus importants et a inévitablement influencé l'application de tarifs plus élevés. Un marché daté du 4 janvier 1725 liant d'une part Guillaume Baudry, maître-arquebusier de Trois-Rivières, et d'autre part, René Godefroy, Écuyer, seigneur de Tonnancour, conseiller du roi et lieutenant général au siège de cette juridiction, vient justement appuyer cette hypothèse. Ledit Baudry s'engageait à faire toutes les réparations nécessaires aux armes des «Ouabenaquis» des missions de Saint-François et de Bécancour.

À cette occasion, il avait été même établi une liste fort détaillée: chaque monture de fusil coûtait 4 livres; la culasse, la batterie, le chien, le grand ressort: 30 sols; le ressort de batterie, l'anture, la gachette, le bassinet, la brasure, la détente: 15 sols; le tenon, les vis, le trempage de batterie, le ressort de gachette, la mire, la baguette, le porte-baguette, le support de détente: 5 sols^{25 26}.



La fabrication des canons.

Il faut croire que le prix de ces menus travaux est sensiblement supérieur dans les forges du Canada que dans celles de France. En consultant un contrat pour les fusils et pièces de la manufacture de Tulle en 1734, on constate que le prix d'une batterie est de 14 sols 6 deniers; un chien de fusil: 15 sols; un grand ressort: 12 sols; une vis de chien: 5 sols et une noix: 8 sols²⁷. L'écart des prix entre la colonie et la métropole peut s'expliquer par une plus grande qualité des outils en France permettant l'accroissement de la production. Il ne faut pas oublier non plus le fait que les pièces de fusils fabriquées dans la manufacture corrézienne étaient commandées en grande quantité, alors que dans le poste de traite les commandes n'avaient pas de suite et se limitaient à une seule pièce bien souvent.

Dans les dernières années du Régime français, le tarif des armuriers connaît une véritable escalade. Le 2 janvier 1760, l'armurier des magasins du roi à Montréal signe une convention fort détaillée quant aux réparations d'armes à feu et à leurs prix. Le marché est effectué entre Jean-Baptiste Poitras, armurier, le conseiller du Roi, l'Intendant, et le contrôleur de la Marine au Canada: la baguette devait coûter 15 sols; le canon redressé: 15 sols; la brasure: 3 livres; le chien: 3 livres; la détente: 20 sols, le nettoyage: 40 sols; la gâchette: 20 sols; la grenadière: 3 livres, la mire brasée: 2 livres; la mâchoire du chien: 15 sols; la monture d'officier: 15 livres; la monture ordinaire: 10 livres; la monture de pistolet: 6 livres; la plaque de couche: 3 livres; le porte-baguette: 15 sols; la contre-platine: 15 sols; l'examen d'un fusil: 3 livres²⁸. Comparativement à la liste du 4 janvier dressée antérieurement, les prix connaissent une hausse de plus de 200%.

LEUR SALAIRE

L'émigration des armuriers ne s'entreprind toutefois pas sans l'assurance d'un salaire relativement élevé. D'après la lecture de contrats d'enrôlement antérieurs à 1650, on note qu'un charpentier de navire pouvait toucher jusqu'à 340 livres par année, un charpentier ordinaire 200, un maître-maçon et un chirurgien 135, et, enfin, un armurier ou un serrurier bénéficiait d'un salaire variant de 90 à 160 livres²⁹. Ces salaires, très appréciables pour l'époque, rivalisaient étroitement avec ceux du boulanger, du pâtissier et du maçon. Les mêmes contrats nous révèlent qu'une bonne partie de ces hommes de métiers étaient nourris et logés aux frais de la compagnie. En adoptant une telle pratique, on tente d'attirer dans la colonie une main-d'oeuvre indispensable.

Une liste des salaires des différents métiers de base dressée à l'enrôlement de 1653 (à destination de Ville-Marie) nous donne une idée assez juste des traitements versés à l'époque. À ce moment, la nouvelle fondation n'est vieille que d'une décennie et demande des travailleurs-artisans de première importance pour défricher et répondre aux besoins d'une colonie naissante. Généralement ces gens s'engagent comme défricheurs. C'est un peu pour cette raison que le salaire des serruriers, des taillandiers ou des armuriers à destination de Ville-Marie ne dépasse pas 100 livres. Alors que les charpentiers et les chirurgiens paraissent très bien payés, les défricheurs obtiennent à peu près la plus basse moyenne de salaires³⁰.

Ces estimations valent uniquement pour les gens de métiers ordinaires. Les maîtres et les bourgeois, pour leur part, reçoivent une rémunération qui tient compte de leurs titres et qualifications. Afin de favoriser la formation d'apprentis sur place, les compagnies intéressées attirent un bon nombre de maîtres en leur offrant un salaire alléchant.

En conséquence, les armuriers prospérèrent en Nouvelle-France et plusieurs indices tendent à le démontrer. Parmi les engagés, nous notons dans les recensements une bonne proportion de maîtres-taillandiers, de maîtres-serruriers, de maîtres-armuriers et de maîtres-arquebusiers. Ceci nous apparaît déjà comme une indication favorable. Il faut remarquer aussi l'enrôlement d'assistants de France, la formation d'apprentis sans oublier l'existence d'une corporation d'armuriers: autant d'indices de leur rang dans la hiérarchie des métiers pendant la colonisation française en Amérique.

La situation financière de Jean Valliquet dit Laverdière illustre bien que le métier d'armurier est plus que rentable pour certains. Armurier et serrurier, né le 14 juillet 1632 à Saint-Vincent de Lude, il s'engage pour cinq ans, le 16 avril 1653 envers M. de la Dauversière, à venir travailler à Montréal, au salaire de 80 livres par an, payable à la fin de chaque année. Le 20 juin de la même année, il reconnaît avoir reçu 114 livres en avance. Jean Valliquet reçoit le grade de caporal à la dix-neuvième escouade en 1663 et obtient des seigneurs de Montréal de nombreuses concessions. D'après le recensement de 1667, il possédait une habitation dont 11 arpents étaient en culture. Trois autres terres viennent, par la suite, s'ajouter à ses concessions: l'une à Boucherville, de 2 arpents sur 25, vendue le 10 août 1672; la deuxième, de 2 arpents sur 20, vendue le 17 juillet 1764; et la dernière, à Sainte-Marie, mesure 1 arpent et demi sur 15. Il donne cette dernière à bail pour deux ans, le 9 février 1692³¹.

Pour la première moitié du XVIII^e siècle, nous possédons des indications sérieuses nous permettant d'établir le salaire d'un armurier. Par exemple, Joseph Quenel, armurier au poste de traite de Chicoutimi en 1733, recevait annuellement 400 livres. Toujours au même endroit et à même date, le bourgeois³² percevait, en gages, 800 livres. Les hommes de mains, eux, gagnaient 250 livres chacun³³. Au poste de traite de Tadoussac, en 1742, les salaires de Joseph Rainville et de François Pépin, tous deux armuriers, sont sensiblement les mêmes: ils ont respectivement 400 et 450 livres annuellement³⁴.

Professions et salaires en 1653 (en livres)³⁵

Chirurgien	150-200
Menuisier	100
Charpentier	75-100
Armurier et ouvrier	100
Armurier et serrurier	80
Armurier et défricheur	75
Maçon	80
Serrurier	75
Cordonnier	60
Tailleur d'habits	60

LA CORPORATION DES ARMURIERS DE MONTRÉAL

Les Canadiens du XVII^e siècle vivent dans une atmosphère essentiellement religieuse alors que la motivation quotidienne côtoie continuellement les aspirations spirituelles. La Corporation des Armuriers de Montréal voit donc le jour dans un contexte qui n'échappe pas à la vocation religieuse que s'est octroyée le Canada dès l'arrivée de Jacques Cartier en 1534.

Même si en Nouvelle-France les associations sont pratiquement inexistantes, il appert que quelques-unes réussissent à se former et à s'organiser. À Montréal, les corporations d'armuriers et de cordonniers eurent une existence bien éphémère et le nombre de leurs membres fut bien limité. Voici à peu près dans quel contexte la Corporation des Armuriers de Montréal est créée en 1676.

Le 4 décembre 1676, quelques armuriers et serruriers de Montréal décidèrent, pour célébrer la fête de Saint Éloi, de faire dire une grand-messe et de donner le pain béni; il fallait pour cela que chacun donne, un mois avant la fête, une pistole afin de défrayer le coût du repas qui se prendrait à l'issue de la cérémonie chez un des associés³⁶. Par cette action, ils établissaient ainsi les bases de la Corporation des Armuriers de Montréal qui comptait cinq membres. Ce nombre ne fut d'ailleurs jamais dépassé. Les membres étaient à l'époque: Pierre Gadois, Olivier Quesnel et Simon Guillory, armuriers; René Fézeret, arquebusier; Jean Bousquet, arquebusier et serrurier.

Comparativement à d'autres associations qui ont existé en l'époque, la Corporation des Armuriers de Montréal apparaît comme une organisation rudimentaire. L'esprit belliqueux qui anima et qui opposa René Fézeret et Simon Guillory voua au départ cette tentative à un échec certain³⁷.

Comme toutes les corporations de la Nouvelle-France, cette association ne détenait aucun pouvoir sur le corps de métiers et par conséquent n'a pu passer aucun règlement ou exercer aucune influence sur tout ce qui avait trait aux relations de travail. Est exclue, par le fait même, toute juridiction sur la formation des apprentis³⁸.

L'histoire de cette Corporation est en réalité celle d'une querelle qui dégénère en procès et qui se termine par la dissolution moins de cinq ans plus tard.



La fabrication des montures.

ÉVOLUTION DU STATUT SOCIAL ET CORPORATIF

À l'instar des artisans et des ouvriers de travaux manuels, l'armurier a toujours pratiqué son métier selon les normes dictées par la coutume et la tradition en usage en Nouvelle-France, et cela contrairement à toutes les règles des institutions officielles de la mère-patrie. Le statut social de l'armurier reste toujours bien difficile à établir, car à l'époque certains artisans originant de milieux très humbles se qualifièrent dans des métiers très bien considérés, alors que certains autres, issus d'un rang social plus élevé, réussirent bien modestement dans des métiers reconnus de catégories inférieures. Si nous prenons les salaires comme indice de réussite, nous nous apercevons que les armuriers se taillèrent une place enviable.

Le système corporatif de la France de l'époque a un fort caractère monopolisateur; teinté de népotisme, il exploite privilèges et restrictions. Il eut néanmoins l'avantage de former de grands experts dont il est inutile de citer les noms. D'un autre côté, même si la Nouvelle-France n'a pas formé de ces grands experts s'adonnant à la création, cette lacune se voit comblée largement par des conditions de travail meilleures (car plus démocratiques) et aussi par la liberté qu'eurent les artisans de pratiquer un ou plusieurs métiers. En effet au Canada un homme pouvait se spécialiser dans plus d'un domaine³⁹.

En réalité, l'évolution du statut corporatif des armuriers de la Nouvelle-France dépend surtout de la logique et n'est pas planifiée selon une base rationnelle comme nous venons de le constater pour la métropole. Il est évident qu'avant de devenir maître et de penser à exploiter sa propre boutique, l'artisan devait d'abord apprendre les rudiments du métier, ce qui l'obligeait à faire un stage comme apprenti. Les phases principales de cette formation demeurent donc les mêmes dans la métropole et la colonie: apprentissage, compagnonnage et maîtrise.

L'apprentissage

En France, la durée de l'apprentissage du futur arquebusier était fixée à quatre années consécutives. Le père, ou, à l'occasion, le tuteur du postulant apprenti, payait le maître pour son enseignement. Ce dernier devait par contre défrayer le logement et la nourriture. Cependant, il n'était pas tenu de verser des gages. Cet enrôlement devait se faire par

contrat notarié appelé brevet. À la fin de son terme, l'apprenti recevait un certificat décerné par un jury de la corporation. En retour, l'apprenti ne pouvait s'absenter de chez son maître pour une période de plus de trois mois sans raison légitime, sous peine d'être renvoyé et d'être déchu de tout droit à la maîtrise. Des amendes étaient alors prévues pour punir l'apprenti qui quittait son maître. En revanche, chaque maître ne pouvait avoir plus d'un apprenti pendant les trois premières années du contrat; c'était uniquement à la quatrième année qu'il pouvait commencer l'entraînement d'un second apprenti.

En Nouvelle-France, le «brevet d'apprentissage», ou «l'engagement», était contracté devant notaire. Précisons toutefois que cette pratique n'était pas obligatoire, même si la grande majorité préférait s'en prévaloir.

La durée de formation n'était pas fixée par un règlement ou une ordonnance. Elle variait selon les circonstances: âge, aptitudes, intérêt, etc. La centaine de contrats que nous avons dépouillés pour cette étude nous a permis d'établir que l'«engagement» à un armurier pouvait varier de six mois à trois ans et que l'«apprentissage» prenait entre trois et cinq ans.

La différence de statut entre l'«engagé» et l'«apprenti» est assez difficile à établir et sauf pour la durée du contrat, nous sommes en mesure de dire que les exigences dans les deux cas étaient à peu près les mêmes. Cependant, dans le premier cas, le jeune homme ne venait pas nécessairement chercher un enseignement, mais profitait habituellement de l'opportunité que lui offrait le maître. Ordinairement, l'apprenti, qui était âgé de 17 ans environ, s'engageait de par son père à rendre quelques services, domestiques ou d'autre nature, à apprendre le métier avec la plus de diligence possible, et à obéir à son maître en tout ce qu'il lui serait commandé d'honnête et de raisonnable. À l'occasion, le père pouvait payer un supplément au maître pour qu'il donne un enseignement à l'élève, et même que cet enseignement soit accéléré. Le maître devait alors consacrer plus de temps à l'apprenti ou encore le soustraire aux travaux domestiques et autres auxquels il était astreint. Mais, règle générale, on ne rencontre que très rarement cette situation.

De son côté, le maître avait, lui aussi, de nombreuses obligations envers son apprenti. Il promettait en particulier de lui enseigner son métier et tout ce qui a rapport audit métier, de le loger, coucher et nourrir pendant le temps de l'engagement, et de le traiter humainement. Dans certains contrats, le maître devait veiller à la conduite de l'apprenti, l'obliger à assister au service divin les jours de fête et les dimanches, le faire ins-

truire des devoirs de la religion chrétienne, lui faire faire la première communion, lui payer un petit salaire et même lui fournir les sabots dont il aura besoin à la boutique⁴⁰.

Quant au père, qui signait pour son fils, il devait bien souvent pourvoir à l'entretien de celui-ci. Il pouvait lui incomber, par exemple de veiller au blanchissage du linge.

En dernier lieu, l'apprenti était tenu de respecter la durée du contrat. Advenant sa fuite, la loi donnait au maître le pouvoir d'aller chercher le fuyard et de le ramener pour que soit honoré le contrat dans son entier. Il semble que l'envie de désertir le service du maître, soit pour jouir d'une plus grande liberté, soit pour échapper aux contraintes des difficultés de l'engagement, ait été assez fréquente aux XVII^e siècle. Le cinq décembre 1663, par un arrêt du Conseil Supérieur de Québec, il est absolument défendu à

«toutes personnes de débaucher les dits serviteurs domestiques ni de boire avec eux, et a toutes personnes qui vendent vin d'en vendre n'y distribuer aux dits domestiques a peine d'amende arbitraire».

L'avis est affiché le 9 décembre de la même année⁴¹. Le 28 mai 1732, Gilles Hocquart signera lui aussi une ordonnance semblable, mais cette fois le nom «apprenti» prendra la place de «serviteur»⁴². Il faut bien dire qu'à l'époque les apprentis étaient assimilés aux domestiques et aux engagés. Ceci vaut particulièrement pour les ordonnances et les réglementations⁴³.

Il était possible que les parties contractantes s'entendent pour une annulation de contrat. Dans un tel cas, le maître obligeait par écrit l'ex-apprenti à ne jamais se servir des connaissances acquises chez lui⁴⁴.

Le compagnonnage

Selon les règles de la corporation française, le compagnonnage constituait la phase intermédiaire entre l'apprentissage et la maîtrise. Pour les armuriers de la métropole, cela correspondait à quatre autres années consécutives d'entraînement et de perfectionnement. Le compagnon travaillait comme un employé chez son maître et était rémunéré soit à la pièce, soit par un salaire régulier. De compagnon-arquebusier, il passait à la fin de son terme à simple arquebusier. Tant qu'il n'était pas reçu maître, il ne pouvait travailler pour son propre compte ni, va sans dire, posséder boutique ou atelier, particulièrement dans les villes et juridictions environnantes où le pouvoir des jurandes s'étendait.

La «jurande» était composée d'un petit nombre de jurés (toujours des maîtres) appartenant à un corps de métier; ils étaient nommés par élection (ou, exceptionnellement, par le Parlement) pour une durée fixée par les statuts, afin d'administrer la corporation. Ils appliquaient les règlements «de police» du corps, inspectaient les travaux et ateliers, recevaient les taxes et cotisations, s'occupaient de la comptabilité, décernaient les maîtrises etc.

Pour parvenir à la maîtrise, à la fin de son stage de compagnonnage, l'arquebusier devait demander son entrée et, en guise d'examen, réussir «un chef d'oeuvre», c'est-à-dire une fort belle pièce exécutée à la satisfaction des jurés. Il devait aussi pouvoir payer les droits de réception à la maîtrise et sa marque ou poinçon, en plus d'avoir les moyens de monter un atelier.

L'arquebusier sans maîtrise qui voulait travailler à son propre compte, devait s'isoler dans une campagne éloignée des grands centres, là où il n'y avait ni corporation, ni jurande.

Au Canada, même si on retrouve quelques compagnons, on constate que le stage de compagnonnage n'était pas obligatoire. L'apprenti pouvait passer directement à la maîtrise s'il avait fait son apprentissage, s'il avait accumulé six années d'expérience pratique et avait les moyens de monter un atelier. En attendant de pouvoir réunir ces conditions, il travaillait comme employé et on l'appelait compagnon (quoique ce terme ne fut pas tellement courant en Nouvelle-France) ou encore journalier, ou même garçon-armurier. Les six années révolues, il demeurait simple armurier, ou maître s'il était établi à son propre compte⁴⁵.

La maîtrise

En France, comme il a été dit au début, les corporations de métiers étaient des monopoles empreints de favoritisme, de passe-droits et même de tricheries. Il était difficile d'accéder à la maîtrise à cause de toutes sortes de privilèges et d'exceptions. Le nombre de maîtres dans chaque ville était ainsi statutaire et pouvait varier d'un corps à l'autre et d'une ville à l'autre, mais en général, il était très limité.

L'aspirant-maître devait donc attendre une vacance dans les cadres pour obtenir sa maîtrise. Les vacances n'étaient pas non plus comblées d'après la compétence ou l'ancienneté. Les fils de maîtres avaient la préférence, ainsi que les compagnons qui avaient épousé des filles de

maîtres. Une veuve de maître jouissait des privilèges de son défunt mari, mais elle n'avait pas le droit d'entraîner des apprentis. Si la veuve se remariait, elle perdait ses droits, à moins qu'elle n'épousât un compagnon qui devenait par le fait même affranchi. Certaines maîtrises s'obtenaient aussi par lettres patentes de la Cour sans que les récipiendaires n'eussent passé par l'apprentissage et le compagnonnage réglementaires. D'autres s'achetaient en corrompant les jurés par des offrandes monétaires. Tous ces cas précités étaient naturellement exemptés du «chef-d'oeuvre». Ce système a eu comme conséquence de nuire à l'émancipation d'excellents artisans qui ne furent jamais reçus maîtres⁴⁶.

Ici au Canada, la maîtrise avait un tout autre sens. Au contraire de la pratique française, les maîtres de la Nouvelle-France acquéraient ce titre de façon simple, soit en ayant démontré leur habileté, soit encore par leur expérience, sans les formalités, procédures et statuts officiels du système corporatif de France.

Il est bien certain qu'au cours du Régime français, des artisans canadiens ont pu étudier sous des maîtres qui avaient été reçus en France et qui avaient choisi d'émigrer au Canada, mais ceci n'est pas vraiment l'origine du droit à la maîtrise en Nouvelle-France.

Ce droit acquis remontait au début de la colonie, du temps de Champlain. Comme il était difficile de convaincre des artisans français qualifiés, mais sans maîtrise, de venir travailler dans la colonie naissante, le roi déclara en 1627,

«que tous artisans, du nombre de ceux, que la Compagnie s'engageoit d'y faire passer, après qu'ils auroient exercé leurs arts & métiers pendant six ans, s'ils vouloient retourner en France, seroient réputés maîtres & pourroient tenir boutique ouverte dans Paris & autres villes, en rapportant un certificat autentique de leur service, & qu'à cet effet tous les ans, à chaque embarquement, il seroit mis au greffe de l'Amirauté un rôle de ceux, que la Compagnie feroit passer à la Nouvelle-France⁴⁷.

À plus forte raison, ceux qui décidèrent d'adopter le Canada pour patrie profitèrent-ils de ce privilège royal. Ils s'établirent, enseignèrent à d'autres artisans ou engagés, et l'enchaînement se fit. Petit à petit, nous eûmes une communauté d'artisans non organisés en corporations et sans jurandes, mais une communauté façonnée sur des valeurs et coutumes traditionnelles bien que modifiées. La communauté se policait elle-même, sauf, naturellement, pour les différends sérieux qui requerraient l'intervention judiciaire comme n'importe quel cas de droit civil ou criminel.

Il y eut quelques tentatives, au XVII^e siècle, de la part des autorités administratives, pour supprimer la franchise des arts et métiers des colonies et établir le système corporatif, mais chaque fois la Cour s'y opposa.

L'intendant Jean Talon lui-même échoua dans sa volonté d'encourager les artisans en leur attribuant, comme un diplôme honorifique, la lettre de maîtrise⁴⁸.

Les armuriers du roi

Le titre «du roi» était décerné par privilèges, par lettres patentes, par licences, etc., à des maîtres de divers métiers ou professions, et pour diverses raisons dont certaines avaient un caractère honorifique, mais dont la plupart se rattachaient à une fonction publique inhérente «au service du roi». Nous sous-entendons par là une charge administrative à l'intérieur des cadres du gouvernement représentant le roi, en France comme dans les colonies, ce qui ne fait pas réellement partie du système corporatif.

Sur le vieux continent, certains maîtres pouvaient aussi recevoir la commande de fabriquer des armes à feu, soit pour l'usage personnel du roi, soit pour des cadeaux princiers. L'artisan bénéficiaire d'une telle commande s'affichait par la suite sous le titre honorifique d'*arquebusier du roi* ou d'*arquebusier royal*⁴⁹.

Au Canada, l'«armurier du roi» était celui qui avait été nommé par une commission octroyée par l'intendant pour avoir charge des armes dans les magasins du roi à Québec, Trois-Rivières, Montréal ou dans d'autres postes.

Ce ne fut que dans le dernier quart du XVII^e siècle que cette fonction fut officiellement créée. Le 2 avril 1664, le Conseil Souverain voyant la nécessité qu'il y a de choisir une personne pour avoir soin des munitions de guerre du château St-Louis, nomme, en la personne du sieur Gondouin, le premier garde-magasin du roi⁵⁰. Quelques années plus tard, en 1667, Nicolas Grisard, sieur Desormeaux, remplace le nommé Gondouin comme garde-magasin du Roi à Québec⁵¹. Le 17 mai 1678, le roi signait une ordonnance pour l'entretien d'un garde-magasin, d'un armurier et d'un cannonnier à Québec. Chacun devait recevoir respectivement 50, 30 et 30 livres par mois en salaires⁵². C'est là, croyons-nous, l'origine des armuriers du roi en Nouvelle-France.

Habituellement, l'armurier du roi en Nouvelle-France était un ancien maître qui s'était fait remarquer par la qualité de son travail et aussi par son honnêteté. D'après les «commissions» afférentes que nous avons étudiées, cet artisan devait être capable de faire tous les travaux d'armurerie nécessaires à la réparation des armes des troupes de la garnison de la ville et aussi celles des Indiens domiciliés ou à la charge du gouvernement. Chaque ville, ou plutôt chaque magasin du roi, ne comptait qu'un seul «armurier du roi» à la fois. Chaque commission d'engagement mentionne d'ailleurs quel armurier est remplacé et pourquoi la place est vacante.

Les marques d'armuriers

Le fait que la Nouvelle-France n'ait produit, pour ainsi dire, aucun fusil a eu pour conséquence non seulement de conditionner le particularisme de ses armuriers, mais s'est fait sentir également à différents niveaux. On remarquera que les fabricants de canons, les crossiers et les monteurs de platines qui avaient, en France, des travaux bien spécifiques à exécuter, se sont tous regroupés au Canada sous le titre purement de «réparateur». Les nombreux contrats qui ont été étudiés sont très explicites à ce sujet.

Ces artisans, qui tinrent boutique ou encore qui furent engagés dans les magasins du roi, ne furent en aucune façon régis par les contrôles des villes, des corporations ou des manufactures comme ce fut la pratique courante en France. Dans les manufactures françaises et même chez les simples artisans, les armes à feu étaient ordinairement éprouvées à différentes étapes de leur fabrication et devaient recevoir des marques témoignant de la visite des contrôleurs.

Dans l'Amérique française d'avant 1760, l'identification de l'artisan armurier ne semble pas avoir été une priorité. C'est du moins ce qui ressort de la lecture des ordonnances, des édits, des arrêts et des commissions qui y ont été dressés. Le seul fait qu'il ne s'y fabriquait pas d'armes à feu tend à éliminer les principales raisons motivant l'application d'un poinçon.

À l'exception de certains corps de métiers, tel que celui des boulangers, qui furent tenus d'identifier leur pain d'une marque choisie par les autorités, les armuriers, eux, n'ont pas été contraints à des pratiques similaires. Selon tous les contrats d'engagement étudiés, un seul armurier détenait une marque préalablement établie. Il s'agit de René Vallet, arque-

busier travaillant au Cap de la Madeleine en 1662⁵³. Il se peut qu'il y en ait eu d'autres, mais nous demeurons persuadés que cette pratique fut peu courante. D'ailleurs René Vallet était originaire de Saumur et s'engagea à La Rochelle en 1659, à l'âge de 24 ans⁵⁴. Il exerçait déjà le métier d'arquebusier avant son engagement et il est fort probable que cette marque lui fut attribuée en France.

CONCLUSION

Voilà donc dans quel contexte s'est effectuée l'occupation de tous ces artisans spécialisés dans la technique de la réparation des armes à feu dans cette immense partie de l'Amérique que l'on nomme la Nouvelle-France.

Cette masse, constituant en quelque sorte une partie importante de l'équipe technique de la colonie, compte un tiers de maîtres qui tiennent boutique et enseignent leur art. Du reste de ce nombre, le quart forme les apprentis et assure la relève.

Le but premier de notre enquête fut de décrire le concept de l'armurier en Nouvelle-France pour le comparer à celui de la métropole afin d'en dégager les critères distinctifs. Si nous nous étions arrêtés à cela, le travail aurait été incomplet et ne répondrait qu'à une partie de nos interrogations. Un recensement exhaustif s'imposait.

NOTES DE LA PREMIÈRE PARTIE

1. L'arquebusier est l'artisan qui fabriquait les armes à feu portatives: mousquets, arquebuses, fusils et pistolets. Son art lui permettait de forger les canons et les platines pour les monter sur les fûts de bois. Voir *Encyclopédie ou Dictionnaire Raisonné des sciences et des métiers*, édité par Denis Diderot, 1751-1777.
2. Le serrurier est l'artisan qui travaillait différents ouvrages de fer et plus particulièrement les serrures d'où il tire son nom. Leur premier statut remonte au mois de novembre 1411, *Ibid.*
3. La taillanderie est l'art de travailler le fer ouvré. Quatre classes d'ouvrages forment le métier: *les oeuvres blanches*, dont le fer tranchant servant aux charpentiers, aux charrons, aux menuisiers, etc., *la vrillerie*, comprenant les outils utilisés par les orfèvres, les graveurs, les armuriers, etc., *la grosserie*, comprenant les objets utilisés dans la cuisine telles que marmites, chenets, crémaillères, etc., *les ouvrages de fer* comme les assiettes, les lampes, les chandeliers, etc., *Ibid.*
4. *Ibid.*

5. Johann Georg Krünitz, *Oeconomische Encyclopadie*, Vol VII, Berlin, 1776. Cité par J.-F. Hayward, dans *Les Armes à feu anciennes, 1500-1830*, Office du Livre, Fribourg, Suisse, 1970, t. II, p. 13.
6. H.P. Biggar, *A Collection of Documents relating to Jacques Cartier and the Sieur de Roberval*, Publications of the Public Archives of Canada, No 14, Ottawa, 1930, pp. 70-73.
7. *Ibid.*, p. 278.
8. Marcel Trudel, *La population du Canada en 1663*, Fides, 1973, p. 33.
9. G. Debien, Engagés pour le Canada au XVII^e siècle vus de La Rochelle, *R.H.A.F.*, sept. 1952, Vol. VI, no 2, p. 185.
10. G. Debien, *Ibid.*, p. 179.
11. *R.A.P.Q.*, 1926-27, p. 123.
12. Louise Dechêne, *Habitants et Marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Plon, Montréal et Paris, 1974, p. 58.
13. Louise Dechêne, *Ibid.*, p. 57.
14. Engagement d'Olivier Bresson et Husson Jobart, scieurs de planches, de Jean Duval, serrurier et de Jean Hanin, menuisier, envers Pierre du Gua, pour travailler un an en Nouvelle-France, 18 mars 1606, dans *Nouveaux documents sur Champlain et son époque*, pp. 118-119.
15. Engagement par Pierre du Gua pour la Nouvelle-France, de Jean Duval, et Antoine Notay, serrurier, et de Robert Dieu et Antoine Audry, scieurs de planches, 17 février 1608, op. cit., pp. 154-155.
16. Recensement de la Nouvelle-France, en 1666, dans Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens français*, Vol. IV, pp. 51-63.
17. Ernest Voorhis, *Historic Forts and Trading Posts of the French Regime and of the English Fur Trading Companies*, Department of Interior, Ottawa, 1930, p. 169.
18. Journal d'Edward Harrison, *King's Posts from 20th of Sept. 1762 to 9th of Sept. 1786*, Archives Publiques du Canada, Série S, Vol. 719.
19. Reuben Gold Thwaites, *Jesuit Relations*, Vol. LXIX, pp. 100, 102, 104, «Mémoire par le P. Claude Godefroi Coquart, sur les Postes du Domaine du Roi».
20. Journal d'Edward Harrison, op. cit.
21. Inventaire des biens de feu le Sieur Charles Phélippeaux, 6 avril 1666, ANQQ, greffe de R. Becquet. Voir ce document en appendice à la page 139.
22. *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France*, Imprimerie A. Côté et Cie, Québec, 1884, Vol II, p. 208.
23. Bail à loyer Nicolas Doyon à Jean Fillion, 18 août 1696, *A.N.Q.*, greffe de Chamballon.
24. *A.P.C.*, MGI, Série C¹¹ A, Vol. 69, fol. 76.
25. Il y a 20 sols dans une livre et 12 deniers dans un sol.
26. *A.N.Q.*, Trois-Rivières, greffe du notaire Petit, 4 janvier 1725, Marché entre Guillaume Baudry, Arquebusier et René Godefroy représentant le Roy.
27. «Traité pour les fournitures et pièces pour fusils de la manufacture de Tulle, Archives de Rochefort, 1734».
28. *A.N.Q.*, greffe du notaire Pierre Mezière, acte no 531.

29. G. Debiens, «Engagés pour le Canada au XVIII^e siècle vus de La Rochelle», dans *R.H.A.F.* 1952, vol. 6., no 2, p. 212.
30. Roland J. Auger, *op. cit.*, pp. 16-18.
31. Roland J. Auger, *op. cit.*, pp. 97-98.
32. Le bourgeois dans les postes de traite du Domaine du Roi faisait office de gérant et de commis. Il était chargé de faire les équipements et les recettes, bien souvent, de plusieurs postes.
33. *Rapport de Cugnet à Pierre Carlier*, A.C. C¹A, vol. 59 2.
34. «État de mes effets actifs et passifs, Québec 21, 22, 26 et 27 août 1742» dans A.C., C¹A, vol. 114.1, pp. 211-212.
35. S. Marie Mondoux, «Les «Hommes» de Montréal» dans *R.H.A.F.*, vol. II, no 1, p. 77.
36. A.N.Q., Montréal, pièces judiciaires, 15 décembre 1680. Voir aussi *Journal des Jésuites*, Ed. François-Xavier, Montréal 1973, pp. 47-48.
37. Peter N. Moogk, «In the Darkness of a Basement: Craftmen's Associations in Early French Canada» in *the Canadian Historical Review*, Vol. LVII, no 4, déc. 1976, University of Toronto Press, p. 411.
38. J.P. Hardy, *L'apprentissage à Québec sous le Régime Français*, Thèse de maîtrise, Université Laval, Québec, novembre 1972.
39. Lettre de Mme Marie Gérin-Lajoie, 20/02/1977.
40. A.N.Q.Q., *Régistre de la Prévôté de Québec, pièce 1174, contrat d'apprentissage de Charles Levasseur envers Henry Creste, 23 novembre 1739.*
41. *Arrêts et Règlements du Conseil Supérieur de Québec, et Ordonnances et Jugements des intendants du Canada*, Québec, E.-R. Fréchette, 1855.
42. Inventaire des Ordonnances des Intendants, II, 120, cahier 20, A.N.Q.
43. J.-P. Hardy, *op. cit.*, p. 35.
44. Annulation du marché d'apprentissage passé entre Nicolas Doyon, arquebusier et Pierre Campagnas, 3 août 1706, A.N.Q., greffe de Louis Chambalon.
45. Lettre de Mme Marie Gérin-Lajoie à Russel Bouchard.
46. Lettre de Mme Marie Gérin-Lajoie, *Ibid.*
47. P. de Charlevoix, *Histoire et Description Générale de la Nouvelle-France*, 1743, Éditions Élysées, 1976, t. 1, pp. 163, 164, et voir aussi «*Edits, Ordonnances Royaux, déclarations et Arrêts du Conseil d'État concernant le Canada*», Québec, E.-R. Fréchette, 1854, p. 9.
48. Jean-Pierre Hardy, *op. cit.*, pp. 24-25.
49. J.F. Hayward, *Les Armes à Feu 1660-1830*, Office du livre, Fribourg, Suisse, 1970, p. 21.
50. *Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, vol. 1er, p. 156.
51. Mgr Tanguay, *À travers les Registres*, p. 53.
52. *B.R.H.*, vol. XXXI, juin 1925, no 6, p. 161.
53. A.N.Q., Trois-Rivières, greffe de P. Laurent, «Marché entre René Vallet, arquebusier et le père Claude Jean Allouez, 26 septembre 1662».
54. G. Debiens, «Engagés pour le Canada au XVIII^e siècle vus de La Rochelle», *Revue d'histoire de l'Amérique Française*, vol. VI, p. 390.

RÉPERTOIRE

INTRODUCTION

Nous vous proposons maintenant de vous attarder sur chacun de ces artisans. Par cette investigation, nous tentons non seulement de cerner la pertinence de leur travail, mais aussi le cadre social dans lequel ils se sont développés.

Les informations communiquées dans les pages suivantes proviennent de plusieurs sources. Au niveau de la documentation de première main, les archives notariales doivent être considérées comme la base solide de notre travail. Ce sont elles qui nous ont livré, entre autres, les nombreux contrats d'engagement et d'apprentissage qui, à eux seuls, constituent une véritable mine de renseignements. De cette façon, il a été possible de connaître la situation familiale de l'apprenti, les conditions et l'organisation du travail, le lieu de résidence, etc. Quant à la documentation secondaire, précisons qu'aucune étude ne s'était encore penchée sur le problème. Seuls les travaux des généalogistes nous ont fait bénéficier d'une information que l'on pourrait cataloguer de balises.

Pour l'orthographe onomastique, il a été nécessaire d'adopter une ligne de conduite nous permettant d'amoindrir les risques d'erreurs. Nous avons constaté régulièrement que les noms, et en particulier ceux de famille, se retrouvaient écrits de façons différentes: Beaudry pour Baudry ou encore Quenel pour Quesnel. L'orthographe revenant le plus fréquemment dans les contrats justifie notre choix. Quant aux surnoms, nous avons jugé important de les écrire entre parenthèses en suivant le même principe.

Les dates inscrites entre parenthèses sont celles qui englobent l'époque retracée. Elles sont d'ailleurs accompagnées d'un sigle explicatif:

- = première ou dernière date entre la naissance et la mort
- n. = naissance
- b. = baptême
- e. = engagement
- s. = sépulture
- d. = décès

A

Allemand (Lalemand), Claude (n. 1623 s. 1682)
Maître-serrurier Québec

Fils de Claude, il naquit à Saint-Chef en 1623 et résidait encore en France lorsqu'il épousa, le 31 janvier 1655, à Notre-Dame, Marie Mandet¹. Il était le père de Pierre, pilote, cartographe, explorateur et traiteur, né vers 1662 à Saint-Sauveur de Niaisillé (Charente Maritime) et décédé à Québec en 1691². Claude Allemand meurt à Saint-Sauveur où il est inhumé, le 2 décembre 1682, à l'âge de 59 ans³.

Allemand, Jacques (n. 1656 -1682)
Maître-serrurier Québec

Jacques Allemand était le fils de Claude, serrurier, et épousa Catherine Rondeau, le 13 juillet 1682, à Saint-Barthélemi⁴. Nous n'avons pas d'indication sur la date de sa mort ni sur l'endroit où il a pu résider après son mariage.

Amiot, Jean (Gentien) (n. 1635 s. 1708)
Maître-serrurier Québec

Ce maître-serrurier, né en 1635⁵, était le fils de Massé Amiot et de Perrine Volant, de Vineuil-sous-Blois (diocèse de Chartres)⁶. Deux de ses fils, Pierre et Jean, embrassèrent eux aussi le métier de serrurier. Dans les registres et les actes notariés, il signe parfois Jean (jean), ce qui nous le fait confondre avec son fils Jean, né en 1679. Le 7 août 1673 il épousait, à Saint-Anne de Beaupré, Marguerite Poulin. Le contrat est signé devant notaire le 16 juillet 1673⁷. Quelques années après son mariage, soit en 1675, il alla s'installer dans la basse-ville de Québec où il se fit bâtir une maison, rue du Cul de Sac devant la grève. Celle-ci fut d'ailleurs vendue à Jacques Langlois le 18 juin 1692⁸.

Gentien Amiot, qui arrive au Canada en 1666, fut rapidement reconnu comme un artisan honnête et consciencieux, car le 10 juin 1675 le Conseil Souverain fit un marché avec lui pour qu'il entretienne les fers des prisonniers de la ville de Québec moyennant 40 livres par an⁹. Il assumait cette fonction assez longtemps puisque en 1690 le même Conseil lui autorisait le paiement de la somme de 6 livres pour

Les chiffres supérieurs dans le texte renvoient aux références documentaires dans les notes à la page 103 et suivantes. Ces notes se regroupent par ordre alphabétique des noms.

«avoir fait et fourni un anneau avec sa chaîne, et celui mis à une des jambes de Guillaume Le Gaigneur dit Bellecomte pour sa marque de forçat¹⁰.

Le 16 avril 1708, le serrurier Amiot était inhumé à Québec à l'âge de 73 ans¹¹.

Amiot, Jean

(b. 1679 -1747)

Maître-serrurier

Québec

Jean Amiot, fils de Gentien et de Marguerite Poulin, fut baptisé à Québec le 5 septembre 1679. Il résidait dans la basse-ville à la rue du Cul de Sac¹². Il semble que cet artisan fit de bonnes affaires et prospéra. Le 17 novembre 1712, il achetait un emplacement dans la côte du Cap-aux-Diamants¹³. Malchanceux avec ses épouses, il se maria à trois reprises avec 1) Marthe Souhait en septembre 1706¹⁴; 2) Marie Vézina le 22 mai 1719¹⁵, et 3) Marie-Catherine Delisle le 11 janvier 1721¹⁶.

Amiot, Jean-Baptiste-Ambroise

(b. 1694 s. vers 1763)

Maître-armurier et forgeron

Michillimackinac

D'après Cyprien Tanguay, Jean-Baptiste-Ambroise était le fils de Charles Amiot et le cousin de Jean-Gentien Amiot. Les historiens ne sont pas d'accord sur certains faits se rapportant à la vie de ce maître-armurier. Voici ce que l'on en dit dans le *Bulletin des Recherches Historiques*:

«Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire Généalogique*, vol. II, p. 33, le fait naître en 1694 et le dit fils de Charles Amyot Villeneuve et de Rosalie Duquet. La chose est impossible car Jean-Baptiste Amyot, fils de Charles Amyot Villeneuve et de Rosalie Duquet naquit, il est vrai, le 12 juillet 1694, mais il épousa, le 29 mars 1717, à Montréal, Geneviève Guillemot. Il ne pouvait être en même temps à Michillimackinac et à Montréal. Les deux Amyot en question font, en effet, baptiser des enfants à la même époque, l'un à Michillimackinac et l'autre à Montréal. Jean-Baptiste-Ambroise venait peut-être de Québec, mais il nous est impossible de le rattacher à aucune de nos familles Amyot. Jean-Baptiste-Ambroise Amyot épousa un peu avant 1717 une sauvagesse du nom de Marie-Anne Kitoulague. Elle décéda à Michillimackinac le 16 août 1758¹⁷».

Ce qu'il faut retenir de tout cela est qu'à la même époque vivaient deux Jean-Baptiste Amiot: Jean-Baptiste Amiot qui était maître-serrurier à Boucherville, et Jean-Baptiste-Ambroise qui était maître-armurier à Michillimackinac. C'est de ce dernier qu'il est question ici.

Engagé par les Jésuites à Michillimackinac vers 1724, Jean-Baptiste-Ambroise fut congédié par le missionnaire vers 1737 en raison d'une mésentente. Pierre-Joseph Celeron de Blainville, qui commandait le

Fort à l'époque, décidait de le réengager, ayant jugé qu'il ne serait pas mauvais d'entretenir deux armuriers dans cet établissement. C'est à partir de ce nouveau contrat qu'il initia son fils aîné, Augustin, à l'art de l'armurerie. Après la prise du poste par les Anglais, en 1763, il se fixa à La Baye où il eut, semble-t-il, bien des ennuis avec les naturels. Il se querella avec un Indien qui lui avait laissé une hache à réparer. Ayant saisi l'Indien avec des pinces brûlantes, il fut frappé d'un coup de hache. Pendant sa convalescence, il reçut la visite d'un autre Indien qui le tua d'un coup de couteau¹⁹.

Amiot, Pierre

(b. 1683 s. 1746)

Maître-serrurier et forgeron

Québec

Pierre Amiot, fils de Jancien et de Marguerite Poulin, fut baptisé à Québec le 7 novembre 1683. Les recensements de 1716 et de 1744 nous disent qu'il était serrurier et forgeron, habitant la rue de *Meules* et *Champlain*. Il avait épousé, le 28 mai, 1714, Marie-Anne Codet²⁰. Selon l'acte de sépulture, il meurt à Québec, le 4 septembre 1746²¹.

Augé, Étienne

(n. 1713 s. 1780)

Apprenti-taillandier

Québec

Fils de Louis Auger et d'Antoinette Barabé, né à Lotbinière en 1713. Le 25 novembre 1732, âgé de 19 ans, il s'engage pour trois ans comme apprenti chez le maître-taillandier François Gauthier dit Larouche²². Il entre à l'Hôtel-Dieu de Québec le 10 mai 1733 et, après sa sortie, le 3 juin de la même année, il tarde à reprendre son service d'apprenti. Finalement il préfère abandonner définitivement l'art de la taillanderie et ce même avant l'expiration de son contrat. Se sentant lésé, François Gauthier intente une poursuite en justice et le 20 avril 1734, un mandat d'amener est dressé contre le fugitif²³.

Étienne Augé abandonne l'apprentissage pour devenir négociant à Montréal où il épouse Louise Delguet, le 13 septembre 1751²⁴. En 1765, il devient propriétaire d'un banc à perpétuité à l'église Notre-Dame²⁵. Après le décès de son épouse en 1770, il fait dresser l'inventaire de ses biens le 18 janvier et signe finalement un testament le 10 mai 1777²⁶. Il meurt à Montréal le 18 janvier 1780 «*âgé d'environ 69 ans*²⁷».

Averty (dit Langevin), Julien

(n. vers 1632 s. 1687)

Serrurier

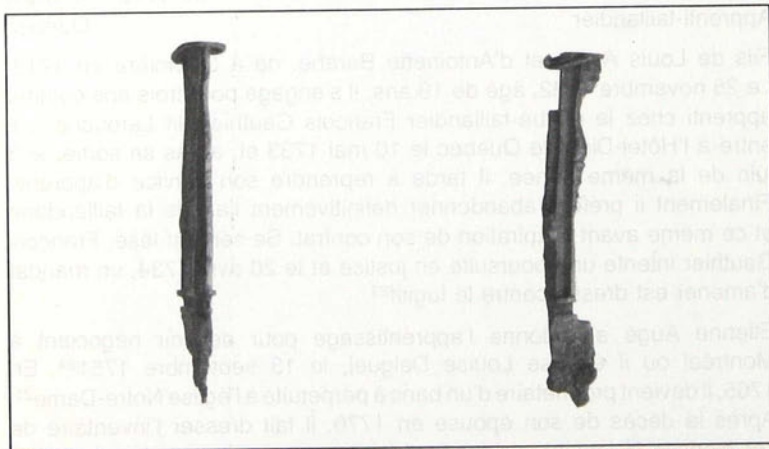
Montréal et Laprairie

D'après l'acte de sépulture, il serait né en 1632 et d'après le recensement de 1681, il le serait en 1636. Il était le fils de Julien Averty et de Jeanne Veron. Originaire de Saint-Thomas de la Flèche en Anjou, on le retrouve à La Rochelle le 8 juin 1659, où il s'engage devant Demontreau envers M. de la Dauversière. Ce contrat l'oblige à servir cinq ans à Montréal et il reçoit une avance de 75 livres. Arrivé en Nouvelle-France, il se fixe d'abord à Montréal, puis à Laprairie²⁸.

Désireux de se marier, il passe un contrat avec Jeanne Loisel le 1^{er} mai 1666²⁹, mais le 10 septembre de la même année, le contrat est rompu³⁰ et Jeanne Loisel épouse Jean Beauchamp, cultivateur³¹.

Après ce malheureux incident, Julien Averty vend sa terre à Montréal pour s'établir à Laprairie où il se marie en 1677, à l'âge de 45 ans³², avec une dénommée Jeanne Lecomte³³.

À l'approche de sa mort, il décide de donner ses biens à un ami de Laprairie, Jean Cailleau. Ce legs fut annulé par le Conseil Souverain en faveur de Maurice Averty, cousin germain et unique héritier de Julien. Il est inhumé à Laprairie, le 1^{er} octobre 1687³⁴.



Manche de couteau pliant en cuivre avec motif de buste de femme. c. 1700. Direction de l'Archéologie, Direction générale du Patrimoine, Ministère des Affaires culturelles du Québec.

B

Badeau, Fabien (b. 1671 s. 1726)
Apprenti-serrurier Québec

Cet apprenti-serrurier baptisé à Québec le 16 avril 1671 était le fils de Jean Badeau, arquebusier de Québec et de Marguerite Chalifour. Il épousait, le 12 novembre 1698, Marie-Anne Corbin¹.

Le 18 novembre 1685, alors qu'il est âgé de 14 ans, son père signe pour lui un contrat d'apprentissage d'une durée de quatre ans chez Louis Mercier, maître-serrurier de Québec². Mais l'apprenti ne s'intéresse pas longtemps à l'art de la serrurerie. En effet, le 6 avril 1686, désireux de changer de métier, il annule, avec le consentement de son maître, son contrat d'apprentissage³.

Fabien Badeau décida par la suite de faire carrière comme charpentier de bateaux. Les nombreux contrats de construction et de réparation de navires démontrent qu'il fut un charpentier consciencieux et renommé. Il est décédé à Québec le 26 juin 1726⁴.

Badeau, Jean (-1663 s. 1711)
Arquebusier Québec

Jean Badeau, arquebusier à Québec, était le fils de Jacques et le père de Fabien Badeau, apprenti-serrurier. Nous ignorons la date de sa naissance mais nous savons qu'il contracta mariage avec Marguerite Chalifour le 24 août 1665⁵. Il fut inhumé à Québec le 27 août 1711⁶.

Balard, Augustin (-1742 -1764)
Armurier et forgeron Tadoussac

C'est en 1742 que son nom est mentionné pour la première fois. À l'époque, Augustin Balard était engagé comme compagnon-armurier au poste de traite de Tadoussac. Son travail consistait à seconder l'armurier du poste. Il recevait pour ce service des gages de 120 livres annuellement⁷. Le 22 mai 1746, on le retrouve inscrit dans «*Le Troisième Régistre de Tadoussac*» à un baptême. Il faut croire que sa période d'apprentissage était terminée car le même document le dit armurier et forgeron⁸. Il avait épousé avant 1764, Marie-Anne Bolduc⁹.

Baptiste, Jean

(n. 1734 -1750)

Taillandier

Nouvelle-France

Taillandier de La Rochelle, né vers 1734, il s'engage envers J.-B. Soumbroun, le 15 mai 1750, pour venir travailler en Nouvelle-France. On ignore sa destination précise sur le nouveau continent, mais son contrat d'engagement stipule un aller seulement moyennant un salaire de 50 livres par an¹⁰.

Barsalou, René-Marie

(n. 1715 s. 1736)

Serrurier

Montréal

Fils de Gérard et d'Hélène Lamargue, d'Agen en Agenois, tanneur. René-Marie, né à Montréal en 1715, devint l'apprenti de Théophile Barthe, maître-serrurier, le 11 septembre 1732 et mourut à Montréal où il fut inhumé le 14 mai 1736¹¹.

Barthe (dit Larivière ou Belleville), Jean

(-1706 -1724)

Armurier

Détroit

Fils de Guillaume et de Marie Carmel, de St-Martin de Reissac (diocèse d'Albi), il épousait Charlotte Chandillon le 8 juillet 1707, à Varennes, non loin de Montréal¹². Il arriva à Détroit en 1706 et y fit, paraît-il, un travail considérable¹³. Il eut quatre enfants et ses frères se distinguèrent comme grands trafiquants de fourrures à «Mackimac» et sur la rivière Miami¹⁴. Aux environs des années 1720, il dut retourner à Montréal¹⁵.

Barthe (dit Bardet), Théophile

(-1721 -1740)

Armurier du roi

Montréal

La première mention de son nom date de 1721. Il eut sept enfants tous nés entre 1722-1740¹⁶. En 1722-23, Théophile Barthe eut des démêlés avec un dénommé François-Gabriel de Thiersan qui s'occupait de la traite au fort Catarakoui et le litige reposait sur les 28 fusils que ce dernier avait fait réparer quelques années auparavant¹⁷. Théophile Barthe avait acheté, le 14 octobre 1735, un emplacement rue St-Jean-Baptiste, à Ville-Marie¹⁸ et le 15 novembre 1736, il louait une maison sise rue St-François¹⁹. Le 10 mai 1736, il fut engagé comme armurier du Roy dans les magasins de Montréal. Il remplaçait Jean-Baptiste Cochois²⁰.

Bastien, Pierre

(n. vers 1699 -1744)

Serrurier

Québec

Le nom de Pierre Bastien apparaît au «Recensement de Québec» en 1744 et on le dit âgé de 45 ans²¹. Il épousait, le 21 octobre 1725, Louise Brideau, veuve de Charles Raymoneau²².

Baudouin, Pierre

(b. 1699)

Taillandier

Taillandier originaire de La Rochelle, il fut baptisé à Notre-Dame le 4 juin 1699. Il eut comme épouse, Marie Pineau²³.

Baudry ou Beaudry, Charles (Claude)

(n. 1687 -1727)

Armurier

Déroit

Baptisé à Trois-Rivières le 20 juin 1687, fils de Guillaume et de Marie-Jeanne Soulard, il obtint la permission d'aller à Déroit le 18 septembre 1715. Il épousa à Champlain en 1727 Madeleine Beaudoin²⁴.

Baudry (dit Desbuttes), Guillaume

(b. 1656 s. 1732)

Maître-armurier, arquebusier, orfèvre

Trois-Rivières

Arquebusier, armurier et orfèvre, né à Québec le 2 octobre 1756, il décéda à Trois-Rivières le 26 février 1732²⁵. Le 30 juin 1682, il épousait Jeanne Soullard, âgée à ce moment de 15 ans²⁶, et qui était la fille de Jean Soullard, arquebusier. Il reçut par la suite deux concessions de fiefs du seigneur de Bécancour: la première le 4 mars 1689 et la seconde le 14 janvier 1693²⁷.

Le 24 août 1693 à Trois-Rivières, Guillaume Baudry et le frère de son épouse étaient qualifiés d'arquebusiers de Trois-Rivières²⁸. Ce fut d'ailleurs à cet endroit que les Baudry eurent 15 enfants. L'un d'entre eux, Jean-Baptiste, marchant sur les pas de son père, devint armurier et compta parmi les pionniers de Déroit²⁹. Comme artisan, c'est lui qui grava la plaque de plomb de la pierre angulaire de l'église des Récollets à Trois-Rivières, le 11 juillet 1710³⁹.

Le 4 janvier 1725, il signe un contrat avec René Godefroy, Écuyer, Seigneur de Tonnancour, par lequel il s'engage à faire tous les travaux de réparation nécessaires aux armes des Abénaquis habitant la mission de Saint-François et le village de Bécancour³¹.

Baudry (dit Desbuttes), René

(n. 1707 s. 1745)

Armurier du Roi

Trois-Rivières

Fils de Guillaume Baudry, maître-arquebusier de Trois-Rivières, il épousa, le 16 août 1734, Marie-Charlotte Lepellé, fille d'Antoine Lepellé-Desmarais³². Le sept octobre 1736, considéré comme un maître-armurier compétent, il était nommé armurier du roi à Trois-Rivières. Ses fonctions consistent à réparer les armes des troupes de la garnison et des sauvages à la charge du gouvernement³³.

Baudry (dit Lamarche), Urbain

(b. 1615 s. 1682)

Taillandier

Trois-Rivières

Ce taillandier de Trois-Rivières était originaire d'Anjou³⁴, et fils de Jean et Jeanne Bertin, de Luché, en Anjou³⁵. Il épousait, le 18 novembre 1647, Madeleine Boucher³⁶, et, en juin 1649, il recevait une concession des Jésuites³⁷. Le 25 juillet 1674, il achetait une concession au-dessus de la «5^e rivière³⁸» et le 24 janvier 1679, il donnait à son fils Guillaume une terre et une habitation situées à la «6^e petite rivière à 1 lieue au-dessus de la ville des Trois-Rivières³⁹». Toujours désireux de pratiquer son métier de taillandier, il loua, deux ans avant son décès, un soufflet de forge à Jacques Jouiel dit Bergerat, un maître-arquebusier de Trois-Rivières⁴⁰.

Beaudry (dit Desbuttes), Jean-Baptiste

(b. 1684 s. 1755)

Armurier

Québec et Détroit

Jean-Baptiste Beaudry est né à Trois-Rivières le 3 juillet 1684. Il était le fils de Guillaume Baudry. Il épousa à Québec, le 7 octobre 1721, Louise Doyon, soeur de l'arquebusier Nicolas Doyon⁴¹. Il eut, entre 1722 et 1733, sept enfants, tous nés à Québec, et mourut à Détroit le 20 novembre 1755⁴².

C'est peut-être pour se distinguer d'un homonyme vivant du même métier et à la même époque qu'il utilisa de nombreux pseudonymes: Baudry, Beaudry, Saint-Martin, Desbuttes, Soulard. De par son père, sa mère et ses beaux-parents, il appartenait à trois des plus importantes familles d'artisans du fer au Canada. Guidés par la même hérédité, quatre de ses frères furent également armuriers⁴³. Nous ignorons toutefois si ces derniers pratiquèrent ce métier toute leur vie. Précisons enfin qu'il n'y a aucune relation entre lui et Jean-Baptiste Soulard, arquebusier né vers 1677 à Québec et mort vers 1720 dans la même ville.



Hachette de traite de fabrication coloniale avec tranchant en acier trouvée au lac-Saint-Jean le long de la route des fourrures, c. 1700.

Beaupré, Pierre (-1734)
Serrurier et maître-forgeron Québec

Nous savons peu de choses de ce serrurier, si ce n'est qu'il habitait Québec en 1734 et qu'il fut poursuivi en justice pour la réparation d'une pelle évaluée à 11 livres 15 sols⁴⁴.

Belisle, Henri (n. vers 1699 -1751)
Armurier Québec

Nous n'avons pu retracer ni la date ni le lieu de la naissance de cet homme mais le recensement de la ville de Québec, en 1744, le dit âgé de 45 ans⁴⁵. Il avait épousé, le 21 novembre 1720, Catherine Gauthier⁴⁶. Henri Belisle loua un emplacement à Québec du 27 septembre 1722 au 5 novembre 1726⁴⁷ et il semble qu'il eut peu de succès dans son métier d'armurier car le 12 mars 1751, il fut poursuivi en justice pour une dette de 10 livres 10 sols au boulanger⁴⁸.

Belleperche, Pierre (n. vers 1702 -1715)
Apprenti-arquebusier et orfèvre Québec

Pierre Belleperche, fils de Denis et de Catherine Guyon, est né vers 1702. À l'âge de 13 ans, il s'engagea comme apprenti-arquebusier et orfèvre chez Jean-Baptiste Soulard, le 2 mai 1715. Orphelin à la signature du contrat, ses tuteurs désiraient le voir gagner sa vie honnêtement. L'engagement devait durer trois ans moyennant certaines conditions entre les deux parties⁴⁹.

Benesteau, Pierre (-1720)
Taillandier Nouvelle-France

Le 4 mars 1720, dans la maison d'Eschambault, est signé le contrat de mariage de Pierre Benesteau, taillandier. Originaire de La Rochelle, paroisse Notre-Dame, il était le fils de Mathurin Benesteau, laboureur, et de Marie Mathelin. Son épouse, Marguerite Dallas, était la fille d'Antoine Dallas, farinier, et de Marie Pellestreu. À son mariage, les témoins étaient Pierre Chavigneau, jardinier, et Jean Rodeau, cordonnier et cousin de Benesteau. Lorsqu'ils s'embarquèrent pour la Nouvelle-France, les nouveaux époux apportèrent chacun pour 20 livres d'argent, de meubles et de hardes⁵⁰.

Benoît, Jean (e. 1664)
Maître-armurier Nouvelle-France

Maître-armurier à La Rochelle, il s'engage le 18 février 1664 pour travailler en Nouvelle-France⁵¹.

Bergerac (dit Jouiel ou Joyelle), Jacques (b. 1642 s. 1696)
Maître-arquebusier Trois-Rivières et Sorel

Son véritable nom est Jacques Jouiel dit Bergerat ou Bergerac. Originaire de Guyenne, ce maître-arquebusier était le fils d'Armand et d'Étiennette Lafargue⁵². Il avait épousé, le 2 novembre 1669, Marie-Gertrude Moral, fille de Quentin Moral et de Marie Marguerie⁵³. Il possédait une terre dans la seigneurie de Saint-François⁵⁴. Jacques Jouiel pratiqua son métier d'arquebusier à Trois-Rivières, où il eut la plupart de ses enfants entre 1678 et 1683, puis déménagea à Sorel un peu avant 1694.

Bertaut, Barthélémy (n. vers 1623 -1673)
Maître-arquebusier Trois-Rivières

Concessionnaire d'une terre dans la seigneurie des Jésuites à Trois-Rivières, le 12 septembre 1662⁵⁵. Il signe son testament le 3 octobre 1673⁵⁶ à Québec.

Bertet, Charles (-1694)
Apprenti-serrurier Québec

Le 6 juillet 1694, engagement pour trois ans de Charles Bertet, fils de feu Jacques Bertet, comme apprenti-serrurier chez Louis Mercier⁵⁷.

Biyet, Jean (-1685)
Apprenti-taillandier Montréal

Le 15 août 1685 Jean Biyet signe devant Maugue son engagement comme apprenti envers Pierre Roussel, taillandier à Montréal.

Boivin, François (-1738 -1776)
Taillandier Ancienne-Lorette

Taillandier de la côte Saint-Ange, de la paroisse de l'Ancienne-Lorette près de Québec⁵⁸, il épousa le 23 novembre 1738, Marie Gauvin⁵⁹. Il signe son testament le 1^{er} décembre 1776⁶⁰.

Bourbonnois, Louis

(-1756)

Armurier du roi

Québec

Louis Bourbonnois (Bourbeau) fut nommé armurier du roi à Québec par une commission d'intendant, le 11 mai 1756. Considéré comme un artisan consciencieux, il remplaçait ainsi Pierre Quesnel, décédé quelques jours auparavant⁶¹.

Bousquet, Jean

(-1642 -1704)

Maître-serrurier et arquebusier

Montréal

En 1642, Jean Bousquet s'engageait à La Rochelle pour travailler en Nouvelle-France «tant de sa vocation qu'à toutes les choses»: selon son contrat, il devait gagner 120 livres par an, dont 50 payables d'avance⁶². Il faisait partie de la Corporation des Armuriers à Montréal en 1676. Nous ignorons la date précise de sa mort, mais nous savons qu'il est mort avant le 6 octobre 1704, car un bail à ferme mentionne que Catherine Fournier, sa femme, était veuve au moment de la transaction⁶³.

Bousseau, Joseph

(-1757)

Armurier

Tadoussac

Le 28 mai 1757, Joseph Bousseau, armurier au poste de traite de Tadoussac, est enregistré comme parrain au baptême de Joseph Tchisk8é⁶⁴.

Bouton, Antoine

(-1702 -1735)

Taillandier et forgeron

Trois-Rivières

Originaire de Saint-Jean (non loin de Lyon), il s'engagea le 15 juin 1698. Le maître devant l'accueillir en Nouvelle-France devait fournir le charbon et partager finalement les profits de leur travail⁶⁵. Il épousa, le 2 novembre 1702, à Trois-Rivières, Marthe Fréchette, fille de Pierre et de Charlotte Godin⁶⁶. En 1710 et 1715, il bénéficiait de deux concessions accordées par René Godefroy de Tonnancour, lieutenant-général de Trois-Rivières⁶⁷. Le 16 juin 1734, une ordonnance l'obligeait, avec plusieurs autres, «à tenir feu et lieu dans le délai de 8 mois», faute de quoi, ils verraient réunir leurs terres à celles de la seigneurie de René Godefroy de Tonnancour⁶⁸. Un an plus tard, comme ils n'avaient pu se conformer à l'ordonnance, la loi était appliquée⁶⁹.

Bouvier, Pierre

(-1667 -1678)

Taillandier

Pierre Bouvier, taillandier de Saint-André de Rouen, épouse à Québec le 24 novembre 1667 Catherine Ballié, laquelle mourut à Québec et y fut inhumée le 31 octobre 1677. Bouvier convola en secondes noces à Québec le 24 janvier 1678 avec Catherine Méliot ou Miliot, veuve de Jean Routhier⁷⁰.

Bréhier, Jean

(-1642)

Armurier et serrurier

Originaire de Bonlieu (petit bourg près de Cognac), il s'engageait en 1642 moyennant 90 livres par an, dont 45 lui furent versées d'avance⁷¹.

Brodu, François

(n. 1678 -1692)

Arquebusier

Lors de son engagement, le 5 mai 1692, François Brodu était garçon-arquebusier de la Chapelle-Paluan (commune du canton de Sables d'Olonne, Vendée). Son contrat, signé à La Rochelle, stipulait qu'il devait recevoir 300 livres par an en plus d'un passage aller et retour payé⁷². Nous ignorons s'il mourut lors de la traversée car aucun registre de la Nouvelle-France ne mentionne son nom.

C

Cadieu, Charles

Armurier

(-1645)

Trois-Rivières

Cet armurier que l'on rencontre aux Trois-Rivières¹ dès 1645, épousa peut-être Michelle Macard. Il était originaire de La Rochelle².

Cadieu, Jean

Serrurier

(n. 1634 s. 1681)

Montréal

Né vers 1634³ dans la paroisse de Pringé (arrondissement de La Flèche, Sarthe), il s'engagea le 1^{er} mai 1653 envers M. de la Dauversière dont il reçut 150 livres en avance. Malgré sa profession de serrurier, il signait comme laboureur et défricheur pour cinq années en Nouvelle-France. Il acceptait, le 17 décembre 1662, de Jean Auger, des

«droits sur quatre arpents de terre scis et situés sur la concession de Madame Dailleboust en la dite isle Et pour en jouir par le dit Cadieu tant ainsy et en la maniere quen jouissait ledit Baron».

Jean Cadieu, fils de Pierre et de Renée Foureau, fut soldat de la 4^e escouade de la milice de la Sainte-Famille et épousa, à Montréal, Marie Valade, fille d'André et de Sara Cousseau, le 15 novembre 1653. Ce père de dix enfants fut inhumé à Montréal le 30 septembre 1681. Marie Valade, sa veuve, épousa par la suite Philippe Boudier moins de cinq mois après l'enterrement. Les deux enfants issus de cette nouvelle union furent surnommés Boudier dit Cadieu⁴.

Cahouet, Gilles

Armurier

(-1750 -1757)

Québec

Armurier né à Saint-Louis de Brest, on en fait mention pour la première fois à l'occasion de son mariage, à Québec, en 1750. Il eut deux enfants: l'un à Québec en 1752 et l'autre à Longueuil en 1757⁵.

Campagnas, Pierre

Apprenti-arquebusier

(n. 1687 -1706)

Québec

Fils de Pierre et d'Anne Martin et habitant de Cap-Rouge, il s'engagea comme apprenti chez le maître-arquebusier Nicholas Doyon, le 15 juin 1705⁶. Moins d'un an après la signature de son contrat, il décidait d'annuler le marché d'apprentissage qui le liait pour trois ans⁷.

Caron, Jean (n. 1651 -1696)
Maître-taillandier et forgeron Sorel et St-Ours

Jean Caron était le fils de Pierre et de Marie Thoisset, de Saint-Jean de Perrot (évêché de La Rochelle). D'abord domicilié à Sorel en 1686, on le retrouve à Saint-Ours l'année suivante, où il épouse Élisabeth Rabouin, le 27 mai 1687. Veuf de ce premier mariage, il épouse en secondes noces Thérèse Billy, âgée de 19 ans, le 27 février 1696 à Champlain⁸.

Cassan (dit Laforge), Jean (n. 1692 -1722)
Maître-taillandier Nouvelle-France

Jean Cassan, fils de Guillaume, un marchand de la paroisse de Foissac (évêché de Cahors), et de Marie Seguret, épousait, le 21 juillet 1722, Marie Souzeau⁹.

Cavelier (Le Cavelier), Guillaume (b. 1662 s. 1708)
Maître-armurier Montréal

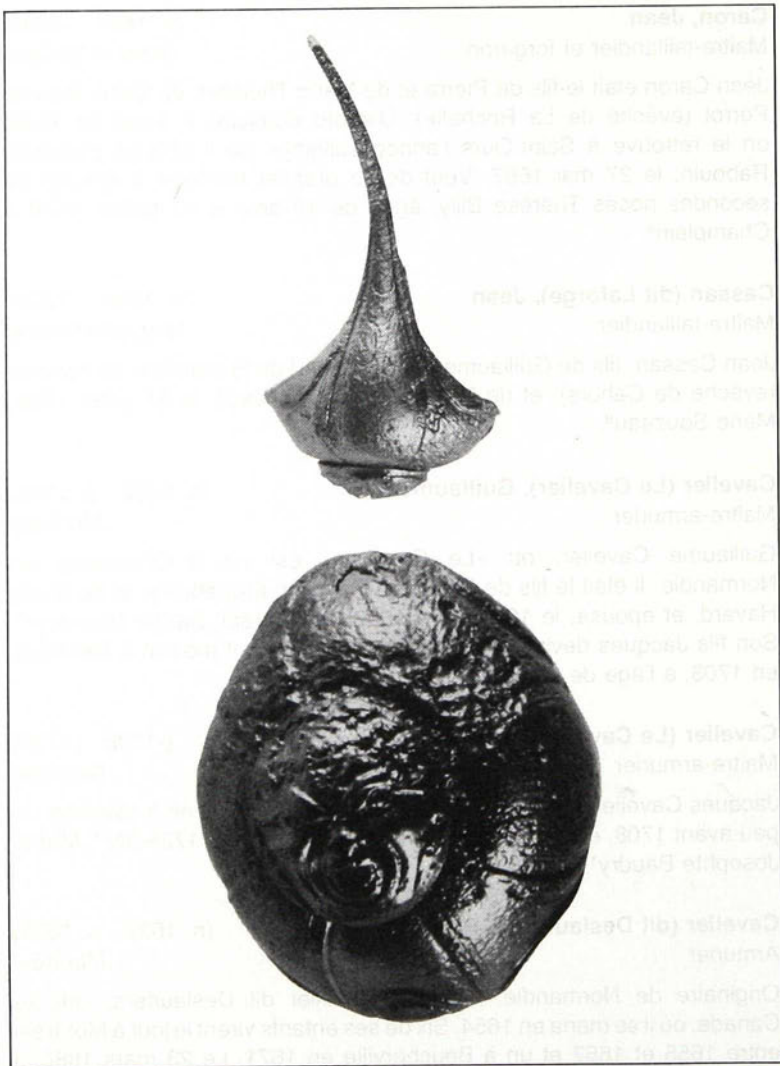
Guillaume Cavelier, ou «Le Cavelier», est né à Cherbourg en Normandie. Il était le fils de Simon Le Cavelier, arquebusier et de Marie Havard, et épousa, le 19 octobre 1692, à Montréal, Barthe Beaudry¹⁰. Son fils Jacques devint lui aussi maître-armurier. Il mourut à Montréal, en 1708, à l'âge de 46 ans¹¹.

Cavelier (Le Cavelier), Jacques (-1708 -1736)
Maître-armurier Montréal

Jacques Cavelier, fils de Guillaume «Le Cavelier», est né à Montréal un peu avant 1708, et il épousa aux environs des années 1725-26¹², Marie-Josephite Baudry¹³.

Cavelier (dit Deslauriers), Robert (n. 1626 s. 1699)
Armurier Montréal

Originaire de Normandie¹⁴, Robert Cavelier dit Deslauriers, vint au Canada, où il se maria en 1654. Six de ses enfants virent le jour à Montréal entre 1655 et 1667 et un à Boucherville en 1671. Le 23 mars 1686, il recevait une «Concession d'un arpent de front sur 20 arpents en profondeur au bout de l'habitation de François Blau, par les Seigneurs de Montréal¹⁵». Robert Cavelier mourut à Montréal en 1699¹⁶.



Pommeau de pistolet en laiton trouvé à la place Royale dans la basse ville de Québec.
c. 1740. Direction de l'Archéologie, Direction générale du Patrimoine, Ministère des Affaires
culturelles du Québec.

Cécile (Césire), Jean

(n. 1698 s. avril 1767)

Armurier et taillandier

Détroit

Armurier, né en 1698, il vint à Détroit avec sa famille vers les années 1731-1732. Il épousa, en 1726, Marguerite Girard, laquelle lui donna six enfants¹⁷. Les «Relations des Jésuites» de 1733-1756, sur la mission des Hurons de Détroit, nous donne une bonne idée du travail et des obligations d'un armurier engagé à cette époque dans les forts éloignés¹⁸.

«MISSION DES HURONS DU DÉTROIT, 1733-56»

Contract avec Jean Cecile, taillandier.

Le 16 juillet 1733 entre Le Pere La Richardie Missionnaire de la Comp^e de jesus et jean Cecile ont été Les conditions suivantes

1° Ledit cecile Taillandier armurier, s'engage de travailler constamment, assidûment a la forge dudit R^d pere au detroit dans Le village des hurons pour tous les besoins des françois et sauvages pour tout ce qui dependra de son metier

2° Le R^d pere fournira Les outils et acier: que s'il vient à manquer d'outils Ledit cecile Les fera, et ils resteront a La forge quand il la quittera

3° ne pourra Ledit Cecile faire aucun ouvrage pour vendre à son particulier, sous pretexte qu'il auroit du fer ou de L'acier en propre; mais s'il en gagne, ou en achete du detroit, et que La forge en manque, Le R^d pere pourra acheter L'acier: pour ce qui est du fer il s'achetera a frais communs entre Ledit R^d Père et Le dit Cecile

4° Ledit R^d fera aider par son domestiq: quand il en aura, Ledit cecile pour bucher et construire ses fourneaux de charbon, lesquels etant une fois dressés, Ledit cecile Les soignera seul

5° Ledit cecile fera gratuitement et à tems, Les ouvrages dont Le R^d Pere aura besoin soit pour lui soit pour sa maison, eglise &, comme haches pentures &, et si Ledit Cecile fait Quelq: ouvrages a Lui personnellement (t) necessaires, il ne pourra ni Les vendre, ni les donner

6° tous Les vivres que Ledit Cecile recevra en payement comme graisses suif, viande, blé d'inde &, sera partagé entre lui et Le R^d pere; ou bien vendu, s'il est besoin, au profit de L'un et de L'autre

7° tous les profits provenant du travail dudit cecile, seront partagés entre Ledit reverend pere et Lui

8° quand Ledit cecile ne sera pas occupé a La forge, il aidera Le R^d pere dans tous Les travaux qu'il aura à faire, dans La situation presente ou est son etablissement

9° quoy: Ledit cecile s'engage pour 6. ans, il pourra quitter avant ce terme pour de bonnes raisons; et en ce cas il avertira Le R^d pere a temps afin qu'il puisse trouver quelqu'un à sa place: de meme si le R^d pere n'est pas content de lui, il pourra Le congedier, après L'avoir averti quelq: temps auparavant.

10° comme Ledit cecile ne Logera point avec Le R^d pere, comme ont fait ses perdecenseurs, il se construira une maison Commode auprès de La forge, a la Construction de Laquelle L'engagé du R^d pere L'aidera; et pour ce qui est du bois de chauffage dudit cecile, ledit cecile Le buchera pendant L'hiver et Ledit R^d pere consent que Les frais du charriage soient païés par L'ouvrage que Ledit cecile fera en payement aux Traineurs

ainsi convenu et accepté et obligé de part et d'autre au detroit Le jour et an que dessus

De La RICHARDIE, M.j.
Cuillierier Temoin +

Chapacoup, Louis

(-1677)

Apprenti-armurier

Montréal

Le 17 juin 1666, Louis Chapacoup signait un brevet d'apprentissage avec Simon Guillory, armurier de Montréal¹⁹.

Chasteau, Barthélémy

(-1646)

Armurier

Nouvelle-France

Barthélémy Chasteau, armurier de Mirebeau (chef-lieu du canton de Vienne), s'engageait à La Rochelle le 10 juin 1646²⁰.

Chauvin, Charles

(n. 1702 s. 1772)

Armurier

Détroit

Charles Chauvin, fils de Jacques, est né à Québec en 1702. Il déménagea à Détroit en 1726 et, le 27 octobre de la même année, il épousa Marianne Casse. Il se consacre à la réparation des armes et ustensiles de traite dès son arrivée. Un mémoire daté du 10 juillet 1738²¹ nous apprend qu'il fut armurier à plein temps avant même de devenir responsable de la forge de la mission en 1749²². Son contrat d'engagement révèle d'intéressantes précisions quant au travail qu'il devait effectuer²³.

«Le s^r Chauvin Le 10 avril 1749 a pris La Forge de cette mission avec conditions suivantes . . . 1° qu'on Lui livrera tous les ustenciles qui sont en nature de ladite forge; 2° qu'on Lui donnera L'acier et Les Limes qui viendront de montreal chaque année; 3° qu'il se batira une forge à Ladite mission et une maison quand il le pourra; 4° qu'en lui fournissant le fer il sera obligé de faire et de racomoder tout ce qui sera necessaire pour Les batimens et usages de la mission, et meme les armes; le tout gratuitement: moyennant cela la mission Lui cede tout le provenu de ladite forge, à condition de payer tous les ans aux missionnaires La somme de 300 ll.»

Chauvin, Jacques (-1694)
Serrurier Québec

Le 31 août 1694, Jacques Chauvin, serrurier, s'engageait comme compagnon chez Nicolas Doyon, armurier à Québec²⁴.

Chefdeville, Jacques (n. 1684 -1711)
Apprenti-armurier Montréal

Le 9 décembre 1701, Jacques Chefdeville, âgé de dix-sept ans, signait un contrat d'apprentissage avec Guillaume Le Cavelier²⁵, maître-armurier de Montréal.

Chevalier, Jacques (-1732)
Serrurier Québec

Originaire de Saint-Christophe en Aunis, Jacques Chevalier s'engageait, le 30 mai 1732, envers Damours de Freneuse, capitaine de «La Vierge de Grâce» de La Rochelle²⁶.

Chevalier, Joseph (b. 1725 s. 1793)
Armurier du roi Trois-Rivières

Joseph Chevalier, fils de Jean-Baptiste, avait épousé à Montréal, le 4 novembre 1749, Louise Durozeau. Après son mariage, il déménagea à Trois-Rivières, où il eut neuf enfants entre 1750 et 1760. Il épousait en secondes noces vers 1765, Marie-Joseph Langlois, qui lui donna onze enfants entre 1766 et 1793²⁷.

Le 16 octobre 1749, Joseph Chevalier était nommé, par une commission, armurier du roi à Trois-Rivières²⁸. Il faut croire qu'il n'eut pas à occuper ce poste bien longtemps car le 11 mai 1769, un dénommé Laframboise, négociant à Trois-Rivières, l'engageait pour «aller pour luy dans les Chenaux en traite aux testes de Boules²⁹».

Chèvrefils (dit Bellisle), Simon (b. 1721 d. 1784)
Armurier Trois-Rivières

Simon Chèvrefils dit Bellisle, fils de Louis et de Geneviève Paillé (Paillart), fut baptisé à Montréal le 20 août 1721³⁰. Le 27 juillet 1735, il avait épousé, en premières noces, Madeleine Truilly³¹, puis le 15 février 1756, en secondes noces, Geneviève Frigon. De ce second mariage, il eut un fils, Antoine, qui devint un maître-armurier réputé à Trois-Rivières pen-

dant le dernier quart du XVIII^e siècle. L'inventaire de ses biens, dressé en 1755, témoigne de sa réussite et laisse présupposer une certaine réputation dans l'exercice de son métier³².

Cliche, Nicolas

(-1675 s. 1687)

Maître-serrurier

Québec

Armurier né en France, la première mention de lui au Canada remonte au 2 septembre 1675, lors de son mariage avec Marie-Madeleine Peltier³³, de Sainte-Anne de Beaupré.

Cochois, Jean-Baptiste

(-1732 s. 1736)

Armurier du roi

Montréal

Le 1^{er} juillet 1732, l'intendant Gilles Hocquart nommait, par une commission, Jean-Baptiste Cochois armurier du roi à Montréal³⁴. Il occupa ce poste jusqu'à son décès en 1736³⁵.

Coeur (dit Jolicoeur), Pierre

(b. 1643 -1680)

Serrurier

Québec

Pierre Coeur, aussi appelé Jolicoeur, naquit en France en 1643 et vint au Canada vers 1669. Le 5 octobre 1670, il épousait Isabel Le Marchand³⁶ qui lui donna trois enfants entre 1671-175³⁷.

Combret, Guillaume

(n. vers 1633)

Taillandier

Nouvelle-France

Ce taillandier s'engageait à La Rochelle en 1656, à l'âge de 23 ans³⁸.

Corbin, André I

(-1712)

Taillandier

Montréal

Ce taillandier de Montréal était le père d'André Corbin II qui fut maître-taillandier à Québec. Le 7 juillet 1712, alors qu'il résidait et travaillait à Montréal, il vendit sa part d'héritage à son beau-père Joseph Rancour. Ce contrat mentionne une maison rue Sault-au-Matelot à Québec³⁹.

Corbin, André II

(-1727 -1752)

Maître-taillandier

Québec

Fils d'André I, taillandier à Montréal, on le retrouve régulièrement lors des comparutions judiciaires mineures⁴⁰.

Courtin, Claude

Maître-armurier

(-1671)

Québec

J.S. Gooding, dans son ouvrage sur les armuriers du Canada, mentionne Claude Courtin maître-armurier, sous la date de 1671, comme pratiquant son art à Québec⁴¹.

Creste, Henri

Maître-tailleur

(-1732 -1739)

Québec

Henri Creste avait épousé, le 20 janvier 1732, Elisabeth Leduc⁴². Il fut poursuivi en justice en 1739 pour avoir brutalisé son apprenti, Charles Levasseur (voir ce nom).

D

Damien, Antoine (-1640 s. 1663)
Maître-taillandier Québec

Né à Rouen, fils de Jean et de Jeanne Barret, Antoine Damien épousa à Québec, le 24 octobre 1640, par contrat devant Piraube, Marie Joly, fille de Jean et de Simonne Fouquet, de Paris, et veuve de Pierre Julien. Le 21 juin 1647, Damien et sa femme Marie Joly délivrent quittance à René Maheu de Québec, cousin de Marie Joly, de la somme de 700 livres tournois à laquelle Maheu s'était engagé lors du mariage devant Piraube. En 1648, devenu veuf, Antoine Damien épouse en deuxièmes nocés à La Rochelle, Marie Rambure¹. Le 18 mars 1650, Pierre de Puiseaux, Seigneur de Ste-Foy légua la maison, terre et seigneurie de Sainte-Foy à «Antoine Damien, Me taillandier à La Rochelle» (Moreau)². Celui-ci toutefois demeura à La Rochelle où, après avoir été taillandier en Nouvelle-France, il passa sa maîtrise en 1651 en cour de la police de La Rochelle. Il mourut à La Rochelle en 1663, où l'inventaire de ses biens fut effectué par Teuleron.

David, Claude (n. 1621 d. 1684)
Armurier Trois-Rivières

Armurier né en France en 1621, Claude David arriva au Canada en 1649 et s'installa à Trois-Rivières. L'année de son arrivée, il épousa Suzanne de Noyon qui lui donna sept enfants entre 1650 et 1676³.

Le 11 juin 1650, monsieur d'Ailleboust lui remettait une concession dans le bourg de Trois-Rivières⁴, laquelle fut vendue à Claude Jutrat, dit La Vallée, le 20 octobre 1670⁵.

Claude David mourut à Trois-Rivières un peu avant le 20 décembre 1684: le 16 novembre 1684, il engageait un dénommé J. Brissard⁶. Le 20 décembre suivant, dans l'inventaire de ses biens, on le dit décédé⁷.

De Landaboure, Bernard (-1670)
Arquebusier Québec

Arquebusier, originaire de Lahonce (à une lieue de Bayonne), il s'engageait, le 12 avril 1670, à La Rochelle, pour venir travailler trois ans en Nouvelle-France. Il devait recevoir 100 livres par an et 50 livres d'avance, plus les outils pour son départ⁸.

De Lespinace, Jean

(n. 1629 -1662)

Arquebusier

Québec

Jean De Lespinace, arquebusier très instruit, remplaça en 1636 ou 1637 le sieur de la Ville comme greffier de la juridiction de Québec. Abandonnant rapidement son étude de notaire, il préféra se consacrer exclusivement à la fabrication et à la réparation des armes à feu⁹. Il eut deux épouses: Louise Chanterault et Jeanne Delaunay, qu'il épousa le 8 octobre 1662¹⁰.

Demers, Jean

(-1686 -1706)

Taillandier

Montréal

Un contrat devant Adhémar, daté du 5 juillet 1688, donne à Jean Demers le titre de taillandier¹¹.

Denoyon, Jean

(n. 1636 -1690)

Arquebusier

Trois-Rivières

Jean Denoyon, arquebusier, était originaire de Normandie. En 1663, il possédait une propriété de 43½ toises à Trois-Rivières¹².

Derainville, Charles-Vital

(-1728 s. 1757)

Armurier

St-Antoine-de-Chambly

C'est en 1728 qu'on le rencontre pour la première fois, lorsqu'il se marie à Boucherville. Il eut trois enfants, à Saint-Antoine-de-Chambly, entre les années 1748 et 1752 et il y mourut en 1757¹³.

Derome (dit Descarreaux), Denis

(n. 1623 s. 1697)

Maître-taillandier

Québec

Maître-taillandier, originaire du Nivernais¹⁴, il avait épousé le 3 avril 1657, Jacqueline Roullois¹⁵. D'abord associé avec Urbain Baudry, taillandier, en 1653¹⁶, il fit de bonnes affaires et les nombreux contrats qu'il signa démontrent qu'il fut un taillandier très populaire.

Le 10 juillet 1673, il obtint du Conseil Souverain de Québec la permission de construire une forge au premier étage de sa maison¹⁷.

Desainctes, Étienne

(-1638 -1667)

Arquebusier

Montréal

Le 5 août 1685, Jean Millot, maître-taillandier à Montréal, vendait à Jean-Baptiste Dumets, une enclume et différents instruments nécessaires pour le métier de taillandier¹⁸.

Destroismaisons, Nicolas

(-1681)

Apprenti-taillandier

Montréal

Le 6 juillet 1681, devant le notaire Claude Maugue, Nicolas Destroismaisons signa son brevet d'apprentissage chez Pierre Roussel, arquebusier à Montréal. Voir ce dernier nom.

Doyon, Nicolas

(n. 1654 s. 1715)

Maître-arquebusier

Québec

Nicolas Doyon, fils de Jean et de Marthe Gagnon, naquit le 18 mars 1654 et fut baptisé le 5 avril de la même année¹⁹. Son mariage avec Geneviève Guyon²⁰ fut enregistré à Château-Richer, le 8 janvier 1690 Le 22 octobre 1678, Robert Cavalier de la Salle l'engageait pour travailler un an au Fort Frontenac moyennant cent cinquante livres²¹. Le 19 août 1696, il louait une forge de la rue Sault-au-Matelot, avec tous ses outils et ustensiles, au taillandier Jean Fillion, moyennant 200 livres pour l'année²².

Nicolas Doyon devint rapidement un arquebusier renommé et de nombreux artisans du Québec lui doivent l'apprentissage de leur métier: Ange Guyon le 27 juin 1692²³, Jacques Chauvin le 31 août 1694²⁴, François Pat le 30 décembre 1698²⁵, Pierre Gaborit le 7 juillet 1700²⁶, Pierre Campagnas le 15 juin 1705²⁷ et Paul Guyon le 31 décembre 1706²⁸.

Dufaux, Michel

(n. 1690 -1708)

Apprenti-taillandier

Québec

Né vers 1690, Michel Dufaux était le fils de Gilles et de Françoise Siméon de Québec. Le 27 février 1708, il signait un contrat d'apprentissage de trois ans avec François Gauthier, maître-taillandier de Québec²⁹.

Dumet, Paul

(n. 1703)

Taillandier

Nouvelle-France

Paul Dumet, originaire de Moulins en Bougonnais, s'engageait à l'âge de 18 ans envers Théodore Denis de Vitry, capitaine du *Duc d'Olone*.

Son contrat stipulait qu'il devait servir trois ans en Nouvelle-France, moyennant 100 livres en tout et sans retour payé. En outre, il devait payer 6 sols de droit de contrôle³⁰.

Dumets, Jean-Baptiste (-1685 -1693)
Taillandier Montréal

Dusseau, René (-1677)
Maître-taillandier Nouvelle-France

Natif du bourg de Montagne-en-Saintonge et demeurant à La Rochelle, René Dusseau était le fils de Samuel, marinier, et de Renée Charbonneau. Il épousait Jeanne Autin, le 19 décembre 1677. Également de La Rochelle, cette dernière était la fille de Barthélemi, charpentier, et de Marguerite Desfossés³¹.

Dutasta (dit Liborne), Jean (n. 1638)
Armurier Québec

Jean Dutasta, dit Liborne, armurier à Québec au milieu du XVII^e siècle, était originaire de Guyenne³².

Dutertre (dit Lacasse), Gilles (b. 1637 s. 1682)
Arquebusier Québec

Natif de Saint-Sauveur (ville de Bellesme, évêché de Seèz)³³, il signait son nom Dutartre et était le témoin banal des notaires de Québec³⁴. Il est mort le 17 janvier 1682.

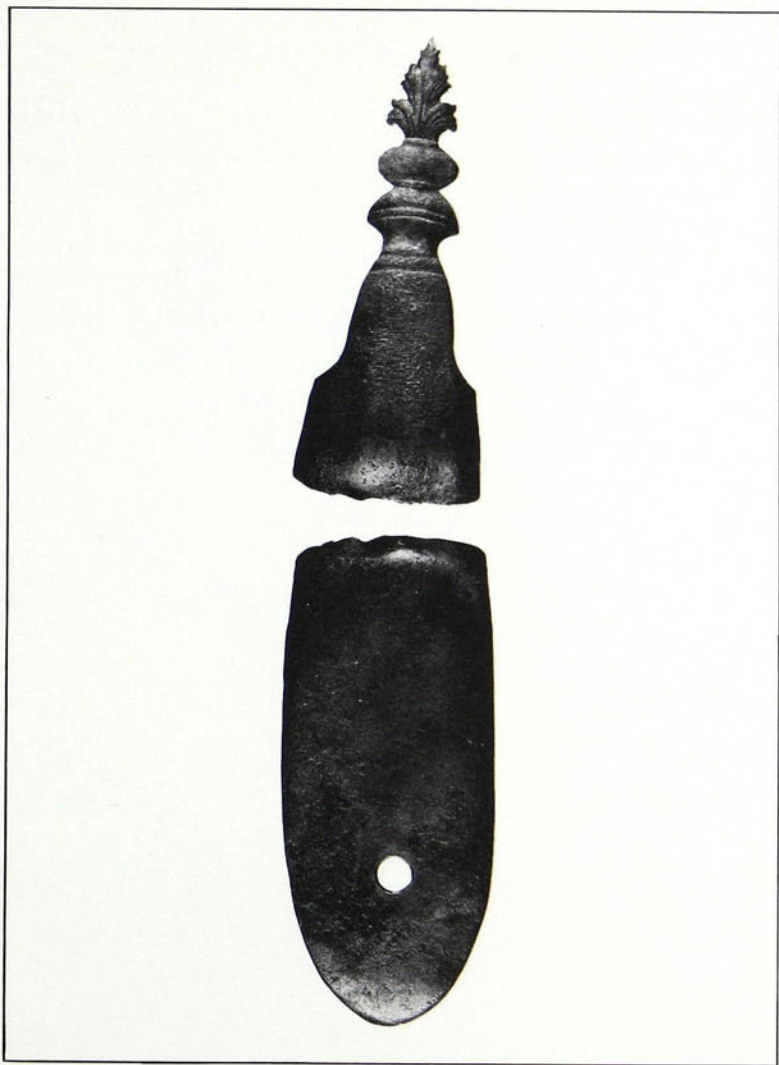
Duval, Jean (Jehan) (-1606 -1608)
Serrurier Acadie et Québec

Originaire de Paris, il s'engage le 18 mars 1606 pour venir travailler un an, en Acadie, comme compagnon-serrurier, en compagnie d'Olivier Bresson et Husson Jobart, scieurs de planches, et Jean Honin, menuisier, envers Pierre du Gua. Le contrat est signé devant Mancheville et Des Quatrevaux, notaires³⁵. Suite à ce premier voyage en terre canadienne, Duval et ses compagnons avaient tenté lors d'une expédition plus au sud, de trouver un meilleur site de colonisation. Au mois d'octobre de la même année, il fut attaqué par des Indiens Armouchiquois. Il fut d'ailleurs l'un des seuls survivants de cette attaque, dont il revient blessé d'une flèche³⁶.

Deux ans après son premier voyage, il signe à nouveau, mais comme serrurier. Cette fois, avec Antoine Natel (voir ce nom) serrurier, et Robert Dieu et Antoine Audry, scieurs de planches. Le contrat est signé devant Cadier Cuvellyer, notaires, le 17 février 1608³⁷. Duval et Natel qui font partie, à ce moment, de l'expédition de Champlain, montent un complot visant à assassiner celui-ci.

Leur dessein était de livrer Québec aux Basques ou aux Espagnols. Ils imaginaient de faire fortune ainsi. Peu de temps avant l'exécution du projet, Natel décida de prévenir le capitaine Testu du projet, dans l'espoir d'obtenir son pardon. Champlain fit arrêter les coupables, pardonna au délateur et condamna Duval à la pendaison. Sa tête fut placée au bout d'une pique à l'endroit le plus éminent du fort³⁸.

Quant au chirurgien Bonerne, il fut acquitté alors que les deux autres, trouvés coupables, furent envoyés en France. «Ce fut la seule cause sérieuse de conspiration ou de trahison pendant toute la durée de la colonie française au Canada³⁹.»



Plaque de couche en laiton d'un «fusil fin» exhumée lors des fouilles archéologiques au Parc d'Artillerie à Québec. c. 1720. Parcs Canada, Ottawa.

E

Eloy, Joseph

(-1683)

Apprenti-taillandier et forgeron

Montréal

Le 29 décembre 1683, Joseph Eloy signait un contrat d'apprentissage et s'engageait envers Pierre Roussel, maître-taillandier à Montréal¹.

Esty, Jean

(n. 1724 -1750)

Taillandier

Nouvelle-France

Jean Esty, taillandier originaire de Bègles en Gascogne, s'engageait à La Rochelle le 25 mai 1750².

F

Fey, Louis

Serrurier

(-1606)

Acadie

Taillandier natif de Paris, il s'engagea, le 20 mars 1606, envers «le sieur de Montz» pour venir travailler un an en Nouvelle-France. Pour ce voyage, il devait recevoir 90 livres dont 45 lui furent remises en guise d'avance¹. Il est fort probable que sa présence en Nouvelle-France ne dura que l'année du contrat car après cette date nous ne retrouvons aucune trace de sa présence.

Fézeret, Claude

Maître-serrurier

(n. 1609 s.1665)

Montréal

Claude Fézeret s'engageait pour Montréal le 8 juin 1659, par devant Demontreau notaire, envers M. de la Dauversière. Pour leurs passages, lui ainsi que son épouse, Suzanne Guilbaut, et leur fils René, durent recevoir 225 livres, outre 100 livres pour leurs autres nécessités. Le mariage de Claude Fézeret remonte au 21 octobre 1636, à La Rochelle. Le 14 décembre 1647, son fils Jacques décède accidentellement. En 1652, il retourne à La Rochelle où il assiste, le 6 février 1656, au mariage de sa nièce Marie Guilbaut. Le 9 mai 1658, il affermaient du P. Vincent de Saint-Jean, une maison située rue Neuve-des-Cornes. Revenu au Canada en 1659, Claude Fézeret recevait une concession des seigneurs de Montréal, le 4 mars 1665. Il y décéda à l'âge de 61 ans le 24 avril 1665. Son fils, René, embrassa le métier d'arquebusier².

Fézeret, René

Arquebusier du roi

(n. vers 1642 s. 1720)

Montréal

René Fézeret, fils de Claude, naquit à La Rochelle en 1642. Arrivé à Montréal à l'âge de 17 ans, il épousait en première noce, le 5 octobre 1670, par contrat (acte religieux le 11 novembre), Marie Carlier³, qui mourut en 1717. Le 13 juin 1718⁴, il épousa Marie Philippe, âgée à ce moment de 45 ans, veuve de Jean Legras, un ancien marchand de Montréal⁵. Celle-ci se remariera à Montréal, le 24 janvier 1725⁶.

Exerçant différents métiers, forgeron, serrurier, fermier, commerçant-voyageur, seigneur, il a été classé comme le premier orfèvre de Montréal. Se qualifiant de premier arquebusier de la Nouvelle-France, René Fézeret était retourné en France avec son père avant 1652 et revint en 1659.

Il est probable que ce fut pendant son séjour en France qu'il apprit son métier d'arquebusier⁷.

Il constitue un exemple «d'ascension sociale», car d'artisan à son arrivée sur le Nouveau Continent, il réussit à gravir tous les échelons pour devenir bourgeois et seigneur. Ses enfants profitèrent de ces heureuses circonstances et son unique descendant en Nouvelle-France, Marie-Rose, épousait en 1715, l'officier François-Gabriel Thiersan, écuyer, sieur de Genlis⁸.

Au début de son activité au Canada, il exerça le métier d'arquebusier. Acquérant peu à peu des terres en Nouvelle-France, et même en Louisiane, il obtint par la suite les fiefs de Saint-Charles et Bonsecours (sur la rivière Yamaska). Entre 1683 et 1700 environ, il s'occupait énergiquement de la traite. Il semble que sa bonne étoile décida un jour de lui fausser compagnie, car en 1705, on affichait la liste de ses créanciers dans tout le pays⁹.

D'un caractère ambitieux, mais peu sociable, il faisait partie de la «Corporation des Armuriers» de Montréal¹⁰. René Fézeret mourut à Montréal le 31 juillet 1720 et fut inhumé le lendemain. Il était âgé de 70 ans¹¹.

Fillion, Jean

(-1692 s. 1732)

Maître-taillandier

Québec

Jean Fillion, taillandier à Québec, avait épousé le 4 avril 1695, Françoise Senard. Il fut un taillandier peu ambitieux car il se limitait à prendre des engagements sans envergure: le 8 octobre 1692, il s'engageait pour un an à Pierre Normand La Brière, taillandier de Québec¹³, le 31 juillet 1696, il prenait en apprentissage un dénommé Charles Jouane¹⁴; le 15 août 1696, il louait la boutique de forge et les outils de l'arquebusier Nicolas Doyon¹⁵. Dans une vente de deux arpents de terre le 1^{er} avril 1716, on le disait maître-taillandier¹⁶.

Il est mort entre le 3 février et le 27 juillet 1732.

Flamanchet, Charles

(b. 1658 -1686)

Maître-serrurier

Nouvelle-France

Maître-serrurier, baptisé à St-Barthélémi, le 24 mars 1658, Charles Flamanchet épousait à Saint-Nicolas, Marguerite Bigras, le 26 août 1686. Il était âgé à ce moment de 19 ans et le témoin était Jacques Bigras, marinier, frère de son épouse. De leur union, ils eurent deux enfants: Marie et Henry¹⁷.

G

Gabourit, Pierre

Apprenti-arquebusier

(-1700)
Québec

Il était le fils de Louis et de Nicole Souillard de la Durantaye. Le 7 juillet 1700, ses parents l'engageait pour trois ans chez Nicolas Doyon, maître-arquebusier et taillandier de Québec, afin qu'il puisse apprendre l'art de l'arqueuserie¹.

Gadois, Jean-Baptiste I

Armurier

(n. 1641 s. 1703)
Montréal

Armurier de Montréal, né à Québec le 2 mars 1641, Jean-Baptiste Gadois I est le fils de Pierre Gadoys, laboureur (1594-1667), et le frère de Pierre Gadois, armurier (1632-1714)². Il épousait en premières noces, Marguerite Gervaise, le 19 février 1669, à Montréal³. Veuf de sa première femme, il se remariait en 1693 à Montréal. C'est d'ailleurs à cet endroit qu'il eut sept enfants, dont Jean-Baptiste II qui devint serrurier à Montréal et Longueuil⁴.

Gadois, Jean-Baptiste II

Serrurier

(b. 1697 s. 1751)
Montréal et Longueuil

Serrurier, né à Montréal, il était le fils de Jean-Baptiste I. C'est en 1727, à Longueuil, qu'il se maria et il semble que c'est à cet endroit qu'il passa la majeure partie de sa vie, sauf pendant les années 1736 et 1737, où on le retrouve à Longue-Pointe⁵.

Gadois, Pierre

Armurier

(n. 1632 s. 1714)
Montréal

Armurier de Montréal, frère de Jean-Baptiste I et fils de Pierre, laboureur, il vint au Canada avec ses parents pour s'établir à Québec en 1636 et finalement à Montréal aux environs de 1647. Ce fut probablement Jean Tavernier, dit La Forest, qui l'initia à l'art de la fabrication et de la réparation des armes à feu⁶. Le 12 août 1657, il épousait à Québec Marie Pontonnier. Ce mariage fut d'ailleurs annulé par Mgr de Laval le 30 août 1660, à cause de la stérilité de Gadois, provoqué, paraîtrait-il par un mauvais sort formulé par René Besnard. Son ex-épouse se remariait deux mois plus tard et Pierre Gadois convolait à son tour, le 20 avril 1665, avec Jeanne Besnard, qui lui donna 14 enfants⁷. C'est Pierre

Gadois qui fut le premier concessionnaire de terre à Montréal. En 1648, Maisonneuve, décidant de commencer l'organisation de la colonie, distribua des terres à ceux qui étaient jugés capables de les cultiver. Sept colons postulèrent des terres et trois seulement reçurent leur contrat immédiatement. Le premier fut Pierre Gadois, âgé à ce moment de 54 ans. Maisonneuve avait fixé son premier choix sur cet homme qu'il imaginait très utile en raison de son savoir-faire. Le 4 janvier 1648, le contrat fut rédigé par Maisonneuve lui-même. La terre accordée mesurait 360 pieds de front par 3,600 pieds de profondeur, soit une superficie de 40 arpents⁸.

Pierre contribua à la défense de Ville-Marie entre 1660 et 1670. Quelques années plus tard, il déménagea dans une nouvelle demeure pour consacrer tout son temps à l'armurerie⁹. S'occupant dès lors d'œuvres sociales et religieuses, il fut l'un de ceux qui formèrent la Corporation des armuriers, connue sous le nom de «La Corporation de St-Éloi¹⁰». Il mourut en 1714 à l'âge de 82 ans.

Gariteau, Jean

(-1684)

Apprenti-serrurier

Québec

Le 19 juillet 1684, Jean Gariteau s'engageait pour 5 ans comme apprenti-serrurier chez Jean Amiot, maître-serrurier de Québec¹¹.

Gauthier, François

(-1693 -1734)

Maître-taillandier

Québec

Fils de Jean et d'Angélique Lefebvre, il était probablement ce maître-serrurier de Québec qui signait François Gauthier dit Larouche. Ce dernier possédait un emplacement, rue Sault-au-Matelot¹².

Gauvreau, Nicolas

(n. 1637 s. 1713)

Maître-arquebusier et armurier

Québec

Maître-arquebusier renommé, il eut à son service de nombreux domestiques et ses apprentis se succédèrent de contrat en contrat. Originaire du Poitou¹³, il était né à Dompierre en 1637 et épousait Simone Buisson en 1668. Il était le père de Pierre qui devint lui aussi un maître-armurier réputé¹⁴.

En 1665, le Conseil Souverain de la Nouvelle-France lui donnait gain de cause pour l'acquittement d'une facture de 50 sols¹⁵. En mai 1672 il intentait une poursuite à deux de ses domestiques qui s'étaient enfuis après lui avoir volé cinq fusils dans sa boutique¹⁶.

Gauvereau, Pierre

(n. 1676 s. 1717)

Maître-armurier et orfèvre

Québec

Armurier à Québec, né en 1676¹⁷, il épousait, le 6 octobre 1698, Catherine Sol, veuve en premières noces de Jean de Mosny. Le 27 mai 1701, il s'engageait à Jean Bochart pour servir le roi à la mission de Détroit, probablement comme armurier. Quelques années après son premier mariage, soit le 16 décembre 1702, il perdit son épouse, mais se remaria avec Marie-Madeleine Menage, le 14 novembre 1705, (acte religieux le 23 novembre 1705)¹⁸.

Le maître-orfèvre Michel Levasseur, qui résida au Canada de 1699 à 1709, s'engageait le 2 mai 1708 à enseigner l'art de l'orfèvrerie à Pierre Gauvereau¹⁹. Le contrat stipulait, entre autres, que Levasseur s'obligeait à ne montrer son métier qu'à Pierre Gauvereau l'apprenti.

Le 26 janvier 1716, il s'engageait à son tour à enseigner l'art de l'arquebuserie à Claude Dupont, âgé à ce moment de 18 ans²⁰.

Pierre Gauvereau décéda le 4 février 1717, et fut inhumé le lendemain dans la cathédrale de Québec.

Genaple de Bellefond, Jean-Baptiste-Joseph

(n. 1680 -1717)

Arquebusier

Québec

Fils du notaire François Genaple de Bellefond et de Marie-Anne de Laporte, Jean-Baptiste-Joseph naquit, selon Tanguay, le 6 août 1680, et épousa le 1^{er} janvier 1710 Elysabeth Normand²¹: de cette union naîtraient cinq enfants entre 1711 et 1717²².

Nous sommes sans détails sur sa carrière, mais nous savons que le 20 octobre 1710 eut lieu devant Chambalon²³ la rédaction d'une «reconnaissance avec obligation entre Jean-Baptiste-Joseph Genaple de Bellefond, arquebusier à Québec et Guillaume Gaillard, qui a remis audit Genaple 330 livres 10 sols pour six années de pension accordées à lui par Sa Majesté». Notons que le notaire Genaple était décédé à Québec le 6 octobre 1709.

L'état actuel de nos recherches ne nous a pas révélé le pourquoi de cette pension accordée par le roi. Espérons que d'autres chercheurs trouveront dans les documents administratifs la réponse. Guillaume Gaillard, qui fit la remise de cette somme, était membre du Conseil Supérieur et Seigneur de l'île d'Orléans.



Épée civile de fabrication française trouvée à la place Royale à Québec. c. 1750. Direction de l'Archéologie, Direction générale du Patrimoine, Ministère des Affaires culturelles du Québec.

Gilbert, Jean-Marie

Serrurier

(b. 1721 s. 1779)

Québec

Jean-Marie Gilbert, serrurier, se maria trois fois à Québec. C'est à cet endroit que tous ses enfants naquirent, le dernier en 1766²⁴.

Goüette (dit Lalime), Pierre

Armurier

(n. 1732 -1757)

Contrecoeur

Pierre Coüette dit Lalime, armurier de Contrecoeur, était surnommé ainsi en raison du métier qu'il pratiquait. Le 20 juillet 1757, il fut poursuivi en justice pour avoir commis un vol dans la boutique du forgeron qui l'engageait²⁵.

Grouard, Jacques

Serrurier

(n. 1663 s. 1702)

Québec

Jacques Grouard, serrurier, fils de Richard, dit Larose, et de Marie-Madeleine Languille, est né à Québec en 1663²⁶. À l'époque, vivaient à Québec deux Jacques Grouard: l'un serrurier, l'autre faiseur de barque. Il est possible que ces deux artisans ne fassent qu'un.

Il épousa à Québec, le 17 janvier 1689, Marie Testu, fille de Pierre Testu, sieur de Tilly, habitant et capitaine de milice demeurant à l'Ange-Gardien²⁷.

Guilbaut, Pierre

Maître-serrurier

(d. circa 1656)

La Rochelle

Archange Godbout, dans son ouvrage sur l'émigration rochellaise, cite le nom de Pierre Guilbaut, maître-serrurier, époux de Marie Bidault, lequel n'était plus en 1656. Aucun fait n'est apporté pour prouver que ce maître serrurier soit en effet venu au Canada²⁸. On remarquera toutefois que la soeur de ce Pierre Guilbaut, Suzanne, née en 1609 (recens. 1666) ou 1617 (recens. 1667), épousa, le 21 octobre 1636, Claude Fézeret, maître serrurier, que l'on trouve au Canada en 1647, et qui fut le père de René Fézeret, arquebusier, «Seigneur d'Ouamaska» en 1715²⁹.

Nous sommes d'avis qu'il ne faut pas confondre ce Pierre Guilbaut avec une autre personne du même nom, fils de François et de Marie Pignon, lequel se maria trois fois à Québec: en 1667 avec Louise Sénécal; en 1693 avec Jeanne Morin (Chambalon), et en janvier 1697 avec Françoise Leblanc, laquelle était déjà veuve en novembre de la même année³⁰.

Guillemot, Maturin

(-1709 -1713)

Taillandier

Québec

Maturin Guillemot épousait, le 25 mars 1709, Marie-Angélique Marette³¹. Sa forge était située rue Sault-au-Matelot, dans la basse-ville³².

Guillory, Simon

(b. 1646 s. 1696)

Armurier et arquebusier

Montréal

Simon Guillory, fils de François et d'Anne Gaïou, était originaire de Chastrou (évêché de Blois). Il épousait, le 26 novembre 1667, Louise Bouchard³³. Étant l'un des membres fondateurs de la corporation des armuriers à Montréal, il fut aussi celui qui causa la disparition de l'association en se querellant avec Fézeret.

En 1693, il travaillait à la Baie d'Hudson, pour la Compagnie du Nord, et il assistait à la prise du Fort Albany. Sa vie se partage entre ses activités d'artisan et ses activités de négociant de fourrures, se promenant de Montréal à la Baie d'Hudson.

Il n'était pas seul à mener une vie désordonnée: son épouse fut poursuivie en justice en raison de vente illicite de spiritueux et «de grands excès de desbauches et autres désordres scandaleux³⁴».

D'après Tanguay, Simon Guillory se serait noyé dans les rapides de Saint-Louis en 1696.

Guion, Ange

(-1692 -1700)

Apprenti-arquebusier

Québec

Fils de Jean et d'Elizabeth Couillard, Ange Guion signait un contrat d'apprentissage avec Nicolas Doyon, son beau-frère le 23 juin 1692³⁵.

Guion, Denis

(n. 1631 s. vers 1686)

Maître-armurier

Québec

Denis Guion, fils de Jean, était originaire du Perche³⁶ et avait épousé, avant 1665, Elizabeth Boucher³⁷. Il reçut de nombreuses concessions qui lui permirent de se fixer définitivement à Québec et de pratiquer son métier de maître-armurier, tout en effectuant de nombreuses transactions commerciales: le 2 avril 1656 il recevait une concession de Charles de Lauzon³⁸; le 22 juillet 1665, une concession de Jean Juchereau³⁹; le 8 mai 1677, une concession de Pierre Denis de la Ronde et Charles Bazire⁴⁰.

Guion (ou Guyon), Paul

(n. 1692 -1706)

Apprenti-arquebusier

Québec

Le 31 décembre 1706, Paul Guion, du Château-Richer, alors âgé de 14 ans, signe un marché d'apprentissage de cinq ans avec Nicolas Doyon, arquebusier de Québec⁴¹. On peut présumer que Paul Guion était le neveu de Doyon, qui était l'époux de Geneviève Guion depuis 1692 (greffe de Chambalon, 8 janv. 1692).

Guitard, François

(-1606)

Taillandier

Acadie

François Guitard, natif de Paris, s'engageait, le 20 mars 1606, envers le sieur de Montz pour venir passer un an en Nouvelle-France. Il était de la même expédition que Jean Duval et Louis Fey, tous deux serruriers. D'après le contrat d'engagement, il devait toucher en gages 150 livres, dont 60 d'avance. L'expédition devait partir au mois d'avril suivant⁴².

Guvillier, Antoine

(-1701)

Apprenti-armurier

Québec

Le 22 août 1701, Antoine Guvillier signait un contrat d'apprentissage envers Pierre Prud'homme, armurier à Québec⁴³.

Guy, Jean (de)

(b. 1641 -1700)

Arquebusier

Montréal

Arquebusier, fils de Jean et de Jeanne Lacure, Jean Guy serait né soit en 1639 (recensement de 1666), soit en 1641 (recensement de 1681). Ses parents étaient originaires de Saint-Nicolas (diocèse de La Rochelle). Il avait épousé le 2 novembre 1670, Marie Levreau⁴⁴. Le 29 juillet 1686, il recevait des Seigneurs de Montréal, une «concession de dix pieds de terre de front sur la rue «8 to 8as», sur vingt pieds de profondeur⁴⁵».

H

Haché, Robert (-1641 -1663)
Taillandier Québec

Taillandier de Québec, originaire de Champagne, il avait épousé avant 1641, Charlotte Haché¹.

Haley, François (-1750 -1762)
Armurier Québec

Armurier de Québec, marié à Lévis. Ses enfants sont nés à Montréal en 1750, à l'Île d'Orléans en 1757 et à Saint-Joseph de la Beauce en 1762².

Hautin, Barthélémy (-1670)
Taillandier

Barthélémy Hautin, taillandier originaire d'Angers, s'engagea à La Rochelle, le 4 avril 1670, pour venir travailler de son métier moyennant 80 livres par an, les outils et les matériaux nécessaires fournis. Sur ce montant on lui remettait au besoin une avance de 50 livres³.

Hédouin (dit Laforge), Jacques (n. 1627 -1679)
Taillandier Québec

Originaire de Normandie, Jacques Hédouin, dit Laforge, épousa Jeanne Brassard, et un fils, Pierre, leur naquit le 28 novembre 1659.

Hervieux, Barthélémi (-1720 -1754)
Armurier et forgeron Tadoussac

Armurier au poste de traite de Tadoussac, à l'embouchure de la rivière Saguenay, Barthélémi Hervieux est mentionné comme parrain à maintes reprises.

D'abord le 7 juin 1720, puis en 1751, au baptême de Barthélémi, fils de François Cheschke, le 18 juillet 1752, au baptême d'Elisabeth Ignace; le 9 mai 1754, au baptême de Michel Roger; enfin, le 24 mai 1754, au baptême de Marie-Anne Voyer⁴.

Si on accepte d'identifier cet armurier avec Barthélémi Hervieux de Château-Richer, on explique facilement l'écart entre son premier parrain-

nage à Tadoussac en 1720 et le deuxième en 1751. En effet, dans son étude sur *Les Seigneuries de Beaupré et de l'Île d'Orléans dans leurs débuts*, Raymond Gariépy signale un certain Barthélémi Hervieux qui remplit les fonctions de greffier-commis pour la Seigneurie de Beaupré de 1746 à 1750. On peut donc émettre l'hypothèse du retour de cet armurier à Tadoussac en 1751.

Hervieux, Léonard-Jean-Baptiste

(-1709 -1713)

Arquebusier

Montréal

le 19 octobre 1710, Léonard-Jean-Baptiste Hervieux, que l'on dit «arquebusier à Montréal», vend, conjointement avec ses deux soeurs, «une vieille maison à Québec» (il semblerait qu'elle se trouvait sur la côte de la Montagne) leur appartenant par droit successif d'Isaac Hervieux et de sa femme Anne Pinguet, à Thomas Barthélémy, tailleur d'habits et Geneviève Gariépy sa femme, veuve d'Isaac Hervieux».

Quittance de cette vente est donnée par Léonard-Jean-Baptiste Hervieux devant Chambalon le 13 novembre 1713. Les mêmes vendeurs avaient enregistré une vente semblable de propriété, aussi devant Chambalon, le 27 octobre 1709.

Dans les démêlés qu'il eut souvent avec le Prévôté de Québec, Isaac Hervieux est dit «cloutier à Québec⁵».

Cet arquebusier à Montréal resta-t-il fidèle à son métier, ou doit-on l'identifier à ce marchand de Montréal, riche et prospère qui pendant longtemps engageait bon an mal an les voyageurs de Montréal pour se rendre dans le Pays d'en haut et en rapporter des pelleteries? Des chercheurs plus qualifiés que nous pourraient peut-être nous éclairer. Nous ne fournissons que des indices.

L'on peut aussi se demander si notre arquebusier était parent avec Barthélémy (voir ci-haut) qui lui aussi pratiquait un métier du fer, mais à Tadoussac. Nous déclarons la chasse ouverte à nos collègues et leur souhaitons bonne chance!

Houray, Pierre

(-1685)

Apprenti-armurier

Montréal

Le 26 mars 1685, Pierre Houray, fils de René, signait un contrat d'apprentissage avec Michel Poirier⁶.

Huan, Martin (n. 1607 -1669)
Serrurier Québec

Serrurier de Québec, originaire du Perche⁷, Martin Huan recevait, le 10 février 1666, un permis d'occupation de Monseigneur François de Laval, évêque de Pétrée⁸.

Huboust (dit Deslongchamps), Mathieu (n. 1627 -1708)
Maître-armurier Québec et Montréal

Maître-armurier de Québec, il épousa, le 25 août 1649, Suzanne Betefer (Bottefaite), une Anglaise⁹. Mathieu Huboust, dit Deslongchamps, était originaire de Normandie et s'en vint en Nouvelle-France probablement en 1634-1635, car le 2 décembre 1635 il recevait le «dépôt de la concession de la Compagnie de la Nouvelle-France¹⁰» et le 16 février 1659 il recevait une concession des Jésuites¹¹. Le 12 mai 1685, il recevait des Seigneurs de Montréal une concession «de 50 pieds de front sur la profondeur qui se trouvera jusqu'aux pieds de l'hôpital de Ville-Marie¹²».

J

Jean, Louis (-1693)
Apprenti-serrurier Québec

Le 17 juin 1693, Louis Jean, fils de Denis et de Marie Pelletier, signait un contrat d'apprentissage de deux ans avec Louis Mercier¹.

Jegadeau, Louis (-1757 -1759)
Armurier Québec

Les seules mentions de Louis Jegadeau sont celles de son mariage, à Québec, en 1757, et de sa paternité en 1759².

Jouanne, Charles (-1696)
Apprenti-taillandier Québec

Le 31 juillet 1696, Charles Jouanne s'engageait, à titre d'apprenti, au service de Jean Fillion³.

L

Laferrière, Jean Charon dit (-1695)
Taillandier Québec

Le 28 novembre 1695, assignation de Jean Charon Laferrière, afin qu'il rende ses outils donnés à réparer¹.

Lamaison, Jean (-1646)
Armurier Nouvelle-France

Originaire de Lectoure en Gascogne (chef-lieu d'arrondissement du Guers), Jean Lamaison s'engageait à La Rochelle le 10 juin 1646².

Lamoureux, Jean (-1695)
Apprenti-armurier Montréal

Le 11 juillet 1695, Jean Lamoureux signait un contrat d'apprentissage envers Pierre Prud'homme³.

Langlois, Jérôme (n. 1602 s. 1684)
Maître-arquebusier Trois-Rivières

D'après Tanguay, Jérôme Langlois était serrurier baptisé en 1600 et mort le 3 janvier 1684 à Champlain (Tanguay, T. I., p. 344). Marcel Trudel le dit maître-arquebusier, né en 1602 et résidant à Trois-Rivières⁴.

Latour, Augustin (-1746 -1761)
Armurier Éboulements

Cet armurier, qui aurait pratiqué son art aux Éboulements vers la fin du XVII^e siècle, est signalé par Gooding dans son livre sur les armuriers du Canada⁵.

Lauzet, Paul (-1687)
Apprenti-serrurier Québec

Le 16 avril 1687, Paul Lauzet fils adoptif de Robert Le Clève, signait un contrat d'apprentissage avec Jean Amiot, maître-serrurier de Québec.

L'apprentissage devait durer trois ans et devait rapporter au postulant, outre l'enseignement du métier de serrurier, l'entretien de sa personne, l'habillement et 30 livres pour les deux dernières années⁶.

Laverdière, Jean-Baptiste (-1710)
Apprenti-serrurier et forgeron Québec

Le 13 juin 1710, une ordonnance autorisait Jean-Baptiste Laverdière, âgé à ce moment de 18 ans, à s'engager pour trois ans chez Charles Robitaille, maître-serrurier de Québec.

«Robitaille habillera Laverdure tout en neuf cette année et, à la fin de son engagement, lui donnera un capot de masanet neuf, une veste de même étoffe, une culotte de peau, trois chemises, une paire de bas et une paire de souliers français⁷.»

Lebohème (dit Lalime), Antoine (n. 1600 s. 1668)
Maître-armurier Québec

Maître-armurier, fils de Pierre, Antoine (Anthime) Lebohème, dit Lalime, était originaire de Bretagne. Il avait épousé en premières noces Judith Blanchet puis en secondes noces, Jeanne Duguay, le 15 août 1657⁸. De ce second mariage il eut six enfants, tous nés à Québec.

Lebou, Jacques (n. 1698 -1723)
Armurier Nouvelle-France

Originaire de Véniers (près de Montmorillon), Jacques Lebou s'engagea le 1^{er} mars 1723, chez Charles Deschambault-Fleury, pour le compte de la Compagnie de l'Île St-Jean. Son contrat témoigne qu'on devait lui payer 200 livres par an, dont la première année en avance⁹.

Lemire (dit Chambeau), Augustin (b. 1737 s. 1797)
Serrurier Québec

Lemire, Joseph (n. 1699 -1725)
Arquebusier Québec

C'est en 1725 que Joseph Lemire, époux de Marie Parent, s'engagea envers le sieur Pinaud de La Rochelle, pour venir travailler à Québec. Son contrat nous dit qu'il devait être payé 300 livres de sucre brut; ce qui équivaldrait à 30 livres tournois environ. Avec ses compagnons, il était l'un des plus pauvres engagés et un des plus mal payés¹⁰.

Létourneau, Jean (-1711 -1744)
Serrurier Québec

Le recensement de la ville de Québec en 1744 fait mention de Jean Létourneau, qui exerce le métier de serrurier¹¹.

Levasseur, Charles

(n. 1723 -1751)

Apprenti-taillandier

Québec

Le 23 novembre 1739, Charles Levasseur, âgé de 16 ans, fils de Pierre-Noël Levasseur, sculpteur à Québec, signait un contrat d'apprentissage avec Henry Creste, maître-serrurier à Québec. La durée du contrat était de trois ans, mais à cause de la brutalité et la mauvaise conduite de son maître, le jeune apprenti eut recours aux autorités pour que soit résiliée l'entente.

Ce recours dégénéra en un procès retentissant qui se solda par l'annulation du contrat¹².

À la suite de cette mésaventure, Charles Levasseur abandonna définitivement le métier de taillandier pour devenir charretier à Québec¹³.

Loisel, Louis

(b. 1617 s. 1691)

Serrurier

Montréal

Serrurier à Montréal, fils de Louis et de Jeanne Laterrier, de St-Germain (Normandie), il épousait Marguerite Charlot, le 13 janvier 1648¹⁴. On le retrouve devant le juge de Montréal, le 11 février 1670, qui le condamne à payer 20 livres pour service de chirurgie à Jean Martinet de Fonblanche¹⁵.

Sa fille, Jeanne, a été la première femme de race française née, mariée et mère de famille à Montréal. À l'âge de 17 ans, elle avait épousé Julien Averty, dit Langevin, serrurier à Montréal. Quelques jours après la signature du contrat, elle rompit son engagement pour épouser Jean Beauchamp, cultivateur¹⁶.

Lord, Gilles

(n. 1673 -1694)

Garçon-taillandier

Nouvelle-France

Lorsqu'il s'engagea à La Rochelle le 14 mai 1694, Gilles Lord se qualifia de «garçon-taillandier» et originaire de Toulouse. À ce moment il était âgé de 21 ans et devait recevoir en gages 160 livres par an¹⁷.

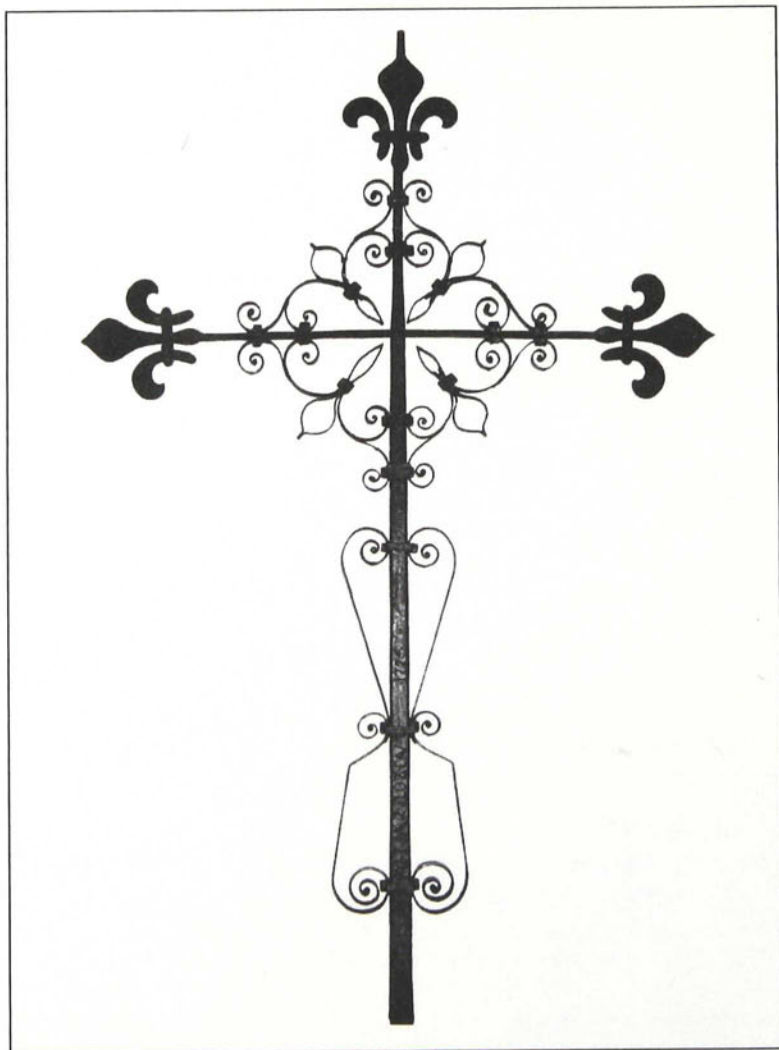
Lozeau, Jean-Baptiste

(b. 1694 s. 1744 ou 1745)

Maître-serrurier

Québec

Né vers 1694, Jean-Baptiste Lozeau était le fils de François et de Marguerite Gauron, de Rochefort en France. Il épousait en premières noces, le 28 novembre 1713, Marguerite Mercier, puis, en secondes



Croix de fer forgé portant l'inscription «Fait par Lozeau -1726». Cette croix, d'une hauteur de 8' x 4' de large, ornait le clocher de la chapelle du poste de traite de Chicoutimi. Même si le prénom de l'artisan n'est pas mentionné, il est fort probable qu'elle fut forgée par le maître-serrurier Jean-Baptiste Lozeau. (Courtoisie: Musée du Saguenay)

noces Catherine Gauthier. C'est par ce second mariage, contracté à Québec le 7 mai 1729, qu'il assura sa descendance¹⁸.

Parmi les nombreux métiers qu'il exerça, il faut retenir principalement ceux de forgeron, de serrurier et de ferblantier. Le 31 mai 1727, il se plaignit à l'intendant Dupuy que de nombreux artisans tentaient de travailler en exploitant son nom et ses enseignes. Pour éliminer cette concurrence malhonnête l'intendant lui permit de «prendre en son enseigne la qualité de serrurier et ferblanquier (sic), avec tel sujet qu'il voudra choisir pour luy d'Enseigne, deffendons a aucun ouvrier . . . de prendre en cette ville la même enseigne, ou d'en affecter une a peu près semblable ainsy que tous les autres, de prendre dans la même profession les enseignes blasons et tableaux de Boutique les uns des autres sous peine d'amende arbitraire et de dommages et interrest des ouvriers interresses . . .»¹⁹

Bien que difficile à préciser, la date de son décès se situe vers la fin 1744 ou le début 1745²⁰.

M

Maheu, Jean-Paul (n. 1648 -1663)
Apprenti-serrurier Québec

Le 2 décembre 1663, Jean-Paul Maheu, âgé de 15 ans, signait un contrat d'apprentissage avec Charles Phelippeau, maître-serrurier de Québec¹.

Martel, Joseph-Alphonse (n. 1673 -1700)
Apprenti-serrurier Québec

Joseph-Alphonse Martel, fils d'Honoré et de Marguerite Lamirault, est né le 12 mai 1673. Le 8 février 1690, son père le mit en apprentissage pour 4 années chez Gentien Amiot, maître-serrurier². Il épousa, le 2 août 1700, Marguerite Grougnier, fille de Nicolas et de Marie Boüet³.

Martin, Louis (n. 1639 s. 1660)
Arquebusier Montréal

Louis Martin faisait partie de l'expédition de Dollard des Ormeaux contre les Iroquois au Long-Sault en 1660. Âgé de 21 ans, il était le cadet du groupe. De même que tous ses compagnons, il périt à cette occasion⁴.

Maurache, Pierre (-1694)
Apprenti-arquebusier Québec

Le 21 mai 1694, Pierre Maurache, fils de feu Joseph Maurache, s'engageait comme apprenti chez Nicolas Gauvereau, maître-arquebusier à Québec⁵.

Mercier, Louis (n. 1660 s. 1728)
Maître-serrurier Québec

Louis Mercier, né vers 1660, fut sans aucun doute un des maîtres-serruriers les plus réputés à Québec à la fin du XVII^e siècle. Il avait épousé, le 4 septembre 1685, Marguerite Rabouin⁶; le 29 mai 1689, Anne Jacquereau⁷ et finalement, le 18 mars 1703, Marie-Louise Simon⁸.

Cet habile artisan enseigna son art à au moins six apprentis. Ce sont: Fabien Badeau, le 18 novembre 1685⁹; François Gely, le 24 février 1690¹⁰; Alexis Voyer, le 24 octobre 1691¹¹; Louis Jean, le 17 juin 1693; Charles Bertet, le 6 juillet 1694¹²; Charles Robitaille, le 31 octobre 1694¹³.

Louis Mercier habitait rue de la Montagne à Québec.

Milot (dit Lebourguignon), Jean (b. 1631 s. 1699)
Maître-taillandier Montréal et Lac des Deux-Montagnes

Jean, fils de Philippe et de Christine, épousa, le 29 décembre 1653, Marie Marthe Pinson¹⁵, à Montréal, et en secondes noces, Mathurine Thibault de Montréal, le 17 novembre 1663¹⁶.

Pratiquant le métier de taillandier en même temps que celui de marchand, Jean Milot acheta une terre de 20 arpents sur le bord du Lac-des-Deux-Montagnes, dans la seigneurie de Bellevue, le 9 octobre 1684¹⁷.

Monmaignier (dit Jouvent), Charles de (-1667 s. 1716)
Maître-serrurier Trois-Rivières et Ste-Anne de Beaupré

Probablement né en France vers le milieu du XVII^e siècle, il apparaît en Nouvelle-France pour la première fois, le 9 novembre 1667, lors d'une vente de terre dans la seigneurie de Champlain¹⁸. Deux ans plus tard, il recevait une concession de 2 arpents à la rivière Mora¹⁹. Cette même année, dans un acte daté du 10 juillet 1669, on le dit «serrurier des Trois-Rivières²⁰».

Charles de Monmaignier épousa en premières noces vers 1672, Marguerite Auollé qui lui donna une fille en 1673²¹. Le 5 novembre 1682, il épousait en secondes noces, Marie Poulin, veuve de Julien Mercier²². De cette seconde union est issu son fils unique, Louis, baptisé le 29 juillet 1685²³.

Aucun document n'atteste sa condition de maître mais le fait qu'il possédait sa propre boutique de serrurier et qu'il engagea un serviteur le 24 octobre 1689, démontre bel et bien son statut de maître²⁴.

Le 14 juillet 1703, il vendait ses ustensiles de serrurier à Charles Robitaille²⁵ serrurier et taillandier de Neuville, et en 1706 on le retrouve pratiquant son art à Ste-Anne de Beaupré²⁶. Charles de Monmaignier est mort en même temps que son épouse le 4 juillet 1716 et l'inventaire de ses biens fut dressé le 7 juillet 1716²⁷.

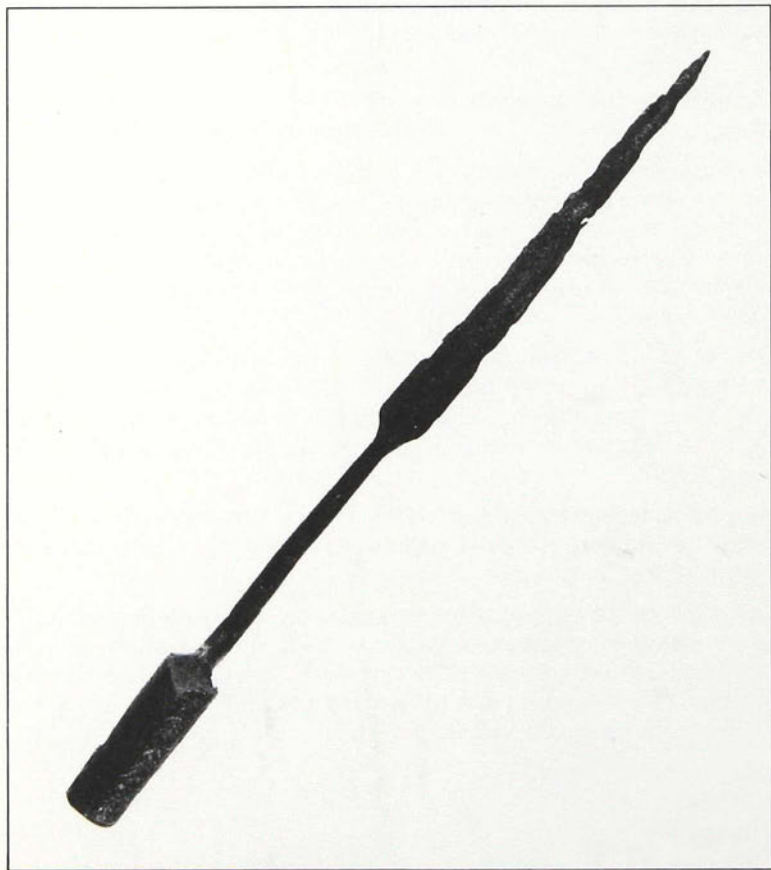
Morneaux, Jean (b. 1646 -1690)
Arquebusier Batiscan

Fils de François, né en France en 1646, il se maria au Cap-de-la-Madeleine, en 1675, à Geneviève Trudel²⁸. Ses enfants sont nés à Batiscan et à Champlain.

Mussy, Abraham
Serrurier et armurier

(-1642)
Miscou

Natif de Gendré (chef-lieu du canton de Jura), il s'engage et signe, en 1642, un contrat pour aller travailler à l'habitation de Miscou pendant deux ans, moyennant 100 livres dont 50 lui furent versées en guise d'avance²⁹.



Bayonnette à douille de fabrication française qui s'adaptait sur le canon des fusils des soldats des Compagnies Franches de la Marine. c. 1720. Collection Parcs Canada, Ottawa.

N

Natel (Notay), Antoine

(-1608)

Serrurier

Québec

Serrurier originaire du faubourg de Saint-Germain-des-Prés, Antoine Natel ou «Notay», comme le précise son contrat d'engagement, résidait à Paris. Le 17 février 1608, il s'engageait dans l'expédition de Samuel de Champlain, qui venait fonder Québec¹. Complice de Jean Duval ainsi que de trois autres engagés, il tenta d'éliminer Champlain. Pris de remords, il alla prévenir le capitaine et lui révéla tous les détails du projet afin d'obtenir son pardon. Natel mourut de dysenterie au mois de novembre suivant².

Normand (dit Labrière), Louis

(-1701 -1724)

Taillandier

Québec

Taillandier, fils de Pierre et de Catherine Normand, il épousait, le 25 mai 1701, Anne Brunet (Brumeau), fille de Vincent et de Marie Cordié³. Après son mariage, il décida de s'établir une forge à Québec et l'achat d'une enclume et d'un soufflet de forge usagés la fit comparaître devant le conseil de la prévôté de Québec⁴. À la suite de cette mésaventure, il acheta les outils de forge de son père pour la somme de 629 livres 17 sols⁵.

Normand (dit Labrière), Pierre

(n. 1637 s. vers 1707)

Maître-taillandier

Québec

Pierre Normand, taillandier originaire du Perche, était le père de Louis Normand, dit Labrière, taillandier de Québec⁶. Il avait épousé, le 16 octobre 1665, Catherine Normand⁷.

O

Olier, Daniel

(-1663)

Serrurier

Nouvelle-France

Serrurier originaire de Saumur, il s'engageait à La Rochelle en 1663, pour venir travailler en Nouvelle-France¹. Il est fort possible que Daniel Olier ne parvint jamais sur le sol américain, car les registres et les recensements ne mentionnent nulle part sa présence.

Orangez, Léger

(-1642)

Maître-serrurier

Nouvelle-France

Natif de Civray en Poitou (département de Vienne), Léger Orangez s'engagea en 1642, moyennant 96 livres de salaire annuel, dont 48 lui furent versées d'avance².

Orin, Mathurin

(n. 1639 -1663)

Armurier

Québec

Armurier à Québec, originaire de Bretagne. La date de son décès n'est pas connue mais son dernier enregistrement date de 1663, à Québec³.

Ouelle, Étienne

(-1707)

Taillandier

Sainte-Croix

En juillet 1707, Étienne Ouelle, «taillandier à Sainte-Croix», est poursuivi par Jean Belan, de Neuville, pour le paiement de sa pension et son loyer⁴.

P

Panis Nicolas

(-1702)

Armurier

Trois-Rivières

Particulièrement dans la région de Trois-Rivières, mais aussi ailleurs, il est question, dans les greffes des notaires, d'Amérindiens qui sont «panis de nation». Chez plusieurs tabellions, on leur donnait le nom de leur tribu comme nom de famille. D'autres les appelaient du nom de Sauvage. Ainsi, le 22 avril 1714, Joseph Fleury de la Gorgendière vendit, devant Chambalon, à François Bissot et Charles Jolliet d'Anticosty «un panis nommé Michel Sauvage» au prix de 350 livres¹. Nous avons trouvé pour l'année 1702 le contrat d'engagement «pour l'année durant de Nicolas Panis, sauvage, à Joseph Fleury de la Gorgendière, comme serviteur-domestique²». On sait que cette année-là de la Gorgendière se préparait à partir pour cinq ans au Fort Frontenac pour y servir comme commis de la Compagnie de la Colonie, de Montréal, selon l'entente intervenue le 12 novembre 1701³.

Un document aux Archives nationales du Canada, également datée de 1702, parle d'un dénommé Nicolas Panis comme étant «taillandier»⁴. Y aurait-il quelque relation entre les deux personnages, ou sont-ce tous deux la même personne? Si oui, nous serions en présence du premier taillandier amérindien!

Paradis, Jacques

(b. 1641 s. vers 1678)

Armurier

Québec

Jacques Paradis, fils de Pierre, coutelier, était originaire de la Perche et fut baptisé le 24 mars 1641⁵. Il avait épousé le 30 octobre 1668, Jeanne-Françoise Millois dite Dumaine⁶.

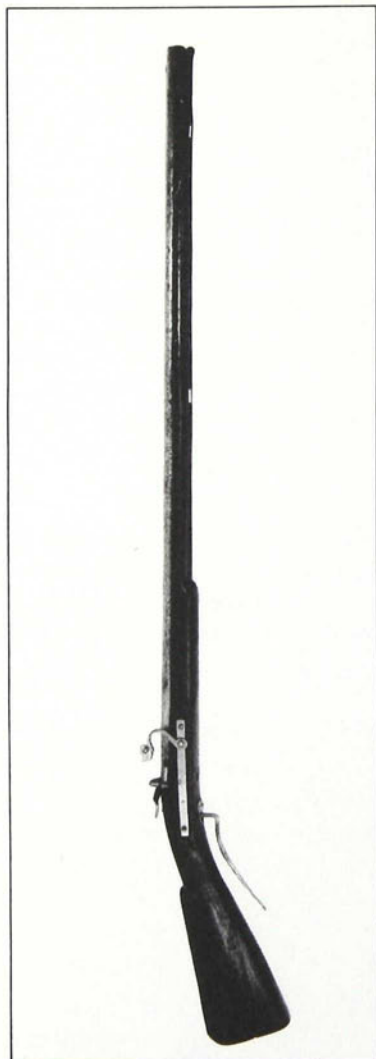
Parent, Joseph-Marie

(b. 1705 -1755)

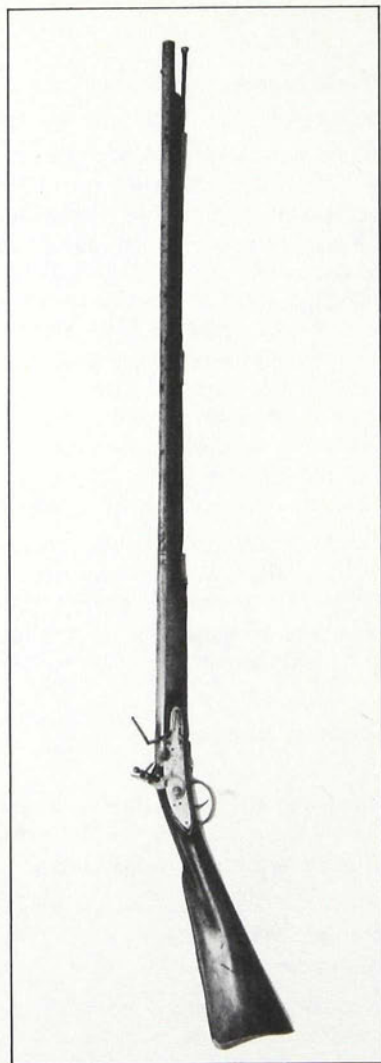
Maître-serrurier

Terrebonne

Nous trouvons dans *Canadian Gunsmiths 1608 to 1900*, de Gooding, la mention de nom de Joseph-Marie Parant, maître serrurier de Terrebonne, né en 1705 et décédé en 1755⁷.



Mousquet à mèche tel qu'utilisé par la milice canadienne au milieu du XVII^e siècle. c. 1660. Collection Parcs Canada. Ottawa.



Fusil militaire anglais avec mécanisme à silex. c. 1700. Collection Musée du Québec.

Payan, Louis-Joseph (b. 1722 -1760)
Armurier Québec et Chambly

Armurier à Québec pendant la deuxième quart du XVIII^e siècle, il contracta mariage dans cette même ville en 1746 et y eut deux enfants, l'un né en 1747 et l'autre en 1749. Vers 1750, il alla s'établir à St-Antoine de Chambly⁸.

Pépin, François (-1742)
Armurier Tadoussac

Armurier qui remplaça Joseph Rainville au poste de traite de Tadoussac en 1742. Son contrat nous précise qu'il devait recevoir en gages 450 livres par an, ce qui constitue un salaire assez appréciable pour un armurier de l'époque⁹.

Perthuis, Nicolas (-1684 -1698)
Serrurier Montréal et Pointe-aux-Trembles

Fils de Claude, maître-armurier de St-Denis d'Ambroise (évêché de Tours). Il avait épousé, le 9 novembre 1692, à Pointe-aux-Trembles, Marguerite Celles-Duclos. Nicolas Perthuis fut engagé par M. de la Barre pour aller travailler au Fort Frontenac. On le retrouve ensuite à Montréal et à Pointe-aux-Trembles entre les années 1692-96¹¹.

Petit, Jean-Baptiste (b. 1731 -1760)
Maître-armurier Détroit

Maître-armurier marié à Détroit en 1752. Ses 6 enfants y sont nés avant 1760¹².

Philippeau, Charles (-1654 d. 1665)
Maître-serrurier Québec

Maître-serrurier de Québec, fils de François et de Françoise Rutaut, il avait épousé, le 18 mai 1654, Catherine Boutet¹³. Artisan consciencieux, il dut exécuter de nombreux travaux de serrurerie pour le gouvernement¹⁴. Après son décès, survenu le 23 décembre 1665, son épouse se remaria à Jean Soulard, maître armurier de Québec.

Philippeau, Michel (-1688 d. 1691)
Taillandier Montréal

Michel Philippeau s'engagea à La Rochelle, le 3 avril 1688¹⁵.

Picoron dit Descoteaux, Henri (n. 1677 -1728)
Maître-taillandier Québec

Henri Picoron s'engageait à La Rochelle, en 1698, comme garçon-taillandier, pour venir travailler de son métier en Nouvelle-France¹⁶. Le 29 mars 1701, il s'engageait pour trois ans chez Pierre Peire, marchand de Québec, comme serviteur et domestique¹⁷. Par la suite, il épousait le 25 janvier 1705, Marguerite Martin, fille de Joachim et Anne Lepetit¹⁸.

Pinet, Yves (n. 1676 -1706)
Garçon-arquebusier Montréal

Garçon-arquebusier qui s'engagea à La Rochelle, le 14 juin 1698, moyennant 200 livres de gages annuellement¹⁹.

Piron (dit Lavallé), François (-1653 d. 1664)
Serrurier Montréal

Originaire de la ville de Suze près de La Flèche, il s'engageait pour cinq ans, le 30 mars 1653, moyennant 75 livres de gages. Sa destination était Ville-Marie.

Poirier (dit Langevin), Michel (-1673 -1691)
Maître-armurier Sorel, Montréal et Champlain

Michel Poirier, dit Langevin, est né en France et s'engagea pour la Nouvelle-France un peu avant 1673. On le retrouve à Sorel, de 1677-1679, à Montréal, de 1681-1685, et finalement à Champlain, de 1687-1691. Occupé à plein temps dans sa boutique d'armurier, il enseigna son art à Pierre Houray qui s'était engagé le 26 mars 1685²⁰.

Poisson, Jean (n. 1628 -1652)
Arquebusier Trois-Rivières

Arquebusier, originaire de St-Jean de Mortagne (Perche), il épousait, en 1644, Jacqueline Chambay. Il vint au Canada entre 1647-49 et travailla d'abord à Québec puis, en 1650, il déménagea à Trois-Rivières. Au cours de l'année 1652, il fut capturé par les Iroquois et il est possible qu'il perdit la vie au cours de sa captivité²¹.

Poitras, Jean-Baptiste (-1760 -1764)
Armurier Montréal

Jean-Baptiste Poitras est désigné «armurier» dans un acte devant Pierre Mezière, notaire, de Montréal, le 12 octobre 1764²².

Porteret, Pierre (-1673 -1674)
Arquebusier Nouvelle-France

Pierre Porteret fut engagé par le père Marquette afin d'exécuter des travaux d'armurerie lors des voyages de celui-ci dans les missions²³.

Pot, François (-1698)
Apprenti-armurier Québec

Le 30 décembre 1698, François Pot, fils de Nicolas et de Suzanne «Nepveu», s'engageait pour cinq ans comme apprenti chez Nicolas Doyon, maître-armurier de Québec²⁴.

Pottier, Jean (-1715)
Maître taillandier Montréal

C'est dans le Bulletin des Recherches historiques que l'on trouve, sous la date de 1715, le nom de Jean Pottier, désigné comme maître taillandier à Montréal²⁵.

Pottier, Michel (-1681)
Taillandier Montréal

Michel Pottier était taillandier à Montréal en 1681, selon l'article précité du Bulletin des Recherches historiques²⁶.

Poulle, Innocent (n. 1703 -1721)
Taillandier Nouvelle-France

Taillandier originaire de Bar-sur-Seine (chef-lieu du Canton de l'Aube près de Châtillon), il s'engagea le 15 mai 1721 envers Théodore Denis de Vitrée, capitaine du *Duc d'Olone*. Il devait servir trois ans en Nouvelle-France, moyennant cent livres pour toute la durée de son contrat²⁷.

Poupeau, Pierre (-1653 s. 1664)
Maître-taillandier

Originaire de La Rochelle, Pierre Poupeau, époux d'Olive Landry, s'engageait, en 1653, pour le Canada. Il s'embarqua avec sa femme et son fils, Jean, âgé de trois ans, mais il est probable qu'il mourut pendant la traversée, car Olive Landry épousait à Trois-Rivières, le 19 février 1664, Pierre Caillou, fils de Thomas et de Florence Gernie²⁸.

Pré (Prayé), Nicolas

(-1677 s. 1702)

Maître-arquebusier

Québec

Nicolas Pré, fils de Nicolas, acquit les connaissances de l'arqueuserie chez Nicolas Gauvereau, maître-arquebusier à Québec. Le contrat d'apprentissage fut signé le 30 mars 1677²⁹. Après avoir bien appris toutes les techniques nécessaires à la pratique de l'arqueuserie, il s'engagea chez Nicolas Cliche pour le servir pendant six mois³⁰.

Nicolas Pré épousa, le 6 février 1689, Elisabeth Chasle³¹. Il enseigna tous les rudiments de son art à Claude Fézeret qui signa son contrat le 24 octobre 1689³² et à Louis Trafton qui signa son contrat le 7 mai 1699³³. Il décéda à Québec le 27 décembre 1702³⁴.

Prudhomme, Pierre

(b. 1658 s. 1703)

Armurier

Montréal

Pierre Prudhomme, fils de Louis, originaire de Pomponne (département de Seine-et-Marne), fut baptisé à Montréal le 24 mars 1658. Le 21 avril 1675, il s'engageait comme apprenti chez son oncle Pierre Gadois (Godays), armurier à Montréal³⁵. Mais à peine avait-il complété sa deuxième année d'apprentissage qu'il alla s'établir à Batiscan pour y travailler comme arquebusier.

Prudhomme s'engageait par la suite, le 11 août 1683, envers Robert Cavalier de La Salle, pour l'accompagner dans ses expéditions sur le Mississipi. Cette même année, il recevait des mains mêmes de son employeur une concession en fief au fort des Illinois qui portait le nom de «Prud'homme» depuis l'année précédente³⁶.

Après 1683, Pierre Prudhomme revint à Montréal pour attendre le retour de La Salle, qui était parti pour la France. Il s'ouvrit une boutique d'armurier et enseigna son métier à Jean Lamoureux (contrat d'apprentissage le 11 juillet 1695)³⁷ et à Antoine Guvillier (contrat le 22 août 1701)³⁸.

Il avait épousé entre temps, Anne-Andrée Chasle, à Québec, le 23 janvier 1688³⁹, et était revenu à Montréal le 3 août suivant.

Le 27 janvier 1697, il était élu marguillier de Notre-Dame de Ville-Marie. Pierre Prudhomme fut inhumé le 27 mars 1703, âgé de 45 ans seulement⁴⁰.

Q

Quenel, Joseph

Armurier

(-1733)

Chicoutimi

Un document aux Archives publiques du Canada mentionne Joseph Quenel comme armurier à Chicoutimi en 1733¹.

Quesnel (dit Tourblanche), Olivier

Maître-armurier

(b. 1654 s. 1719)

Montréal

Maître-armurier, fils de Pierre et de Marie Poulard, de St-Malo, il épousait le 15 janvier 1680, Catherine Prudhomme. Pierre Quesnel, qui faisait partie de la Corporation des Armuriers à Montréal, est mort à Lachine le 15 mai 1719².

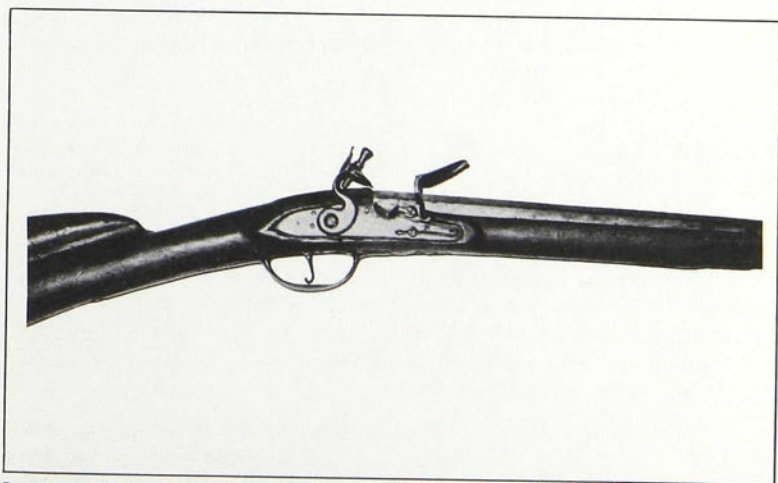
Quesnel, Pierre

Armurier du roi

(n. 1684 -1756)

Québec

Pierre Quesnel est mentionné dans les Ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France comme armurier du roi, à Québec, le 11 mai 1756³.



Détail d'une platine à silex d'un fusil de chasse français. c. 1700. Collection Musée du Royal 22 Régiment, La Citadelle, Québec.

R

Rainville, Joseph (-1742 -1762)
Armurier Tadoussac

Joseph Rainville fut engagé comme armurier au poste de traite de Tadoussac en 1742, et recevait 400 livres annuellement¹. Il avait épousé en premières noces Madeleine Gauvreau, le 31 octobre 1750, puis en secondes noces Geneviève Levitre, le 9 août 1762².

Rancour, Claude (-1717 -1747)
Taillandier et forgeron Québec

Pratiquant les métiers de taillandier et de forgeron à Québec, Claude Rancour épousa en premières noces, Catherine Blanchon, dite Larose, le 25 avril 1717, puis en secondes noces, Marguerite Turgeon, le 24 août 1721³. Il habitait rue de la Montagne⁴ et décéda un peu avant 1747.

Robert, Geoffroy (n. 1612 -1642)
Armurier Nouvelle-France

Armurier, originaire de Magné (Commune du 2^e canton de Niort, Deux-Sèvres), il s'engageait le 31 mars 1642 pour venir en Nouvelle-France⁵. France⁵.

Robitaille, Charles (n. 1682 -1728)
Serrurier et taillandier Neuville

Charles Robitaille, fils de Jean Robitaille, aubergiste, est né à Québec en 1682. Il épousa, le 19 octobre 1705, Louise des Grandes, veuve de Louis Delisle⁶. Le 31 octobre 1694, il signait son contrat d'apprentissage pour trois ans chez Louis Mercier, maître-serrurier de Québec⁷. Après avoir acquis toutes les connaissances du métier, il achetait, le 14 juillet 1703, pour 240 livres d'outils de forge à Charles de Monmagnier, maître-serrurier de Trois-Rivières⁸.

Le 13 juin 1710, Charles Robitaille s'engageait à enseigner son métier pendant 3 ans au jeune Jean-Baptiste Laverdière, âgé de 18 ans⁹.

Roussel, Pierre

(-1676 -vers 1689)

Taillandier

Montréal

Taillandier à Ville-Marie et résidant sur la côte St-François, Pierre Roussel épousait, le 19 avril 1676, Barbe Loisel¹⁰. Il fut un artisan réputé, qui forma plusieurs taillandiers: Nicolas Destroismaisons, qui signa son contrat le 6 juillet 1681¹¹, Joseph Eloy, le 29 décembre 1683¹² et Jean Biyet, le 5 août 1685¹³.

Roze, Pierre

(n. 1659 -1697)

Apprenti-serrurier

Québec

Pierre Roze, fils de Noël, s'était engagé à l'âge de douze ans pour apprendre le métier de serrurier, chez Jean Amiot. Le contrat fut signé le 2 janvier 1681 et devait durer cinq ans¹⁴.

S

Sarazin, Nicolas (-1703 -1743)
Apprenti-arquebusier Québec

Le 29 octobre 1703, Nicolas Sarazin s'engageait pour quatre ans comme apprenti chez le maître-arquebusier et armurier, Nicolas Gauvreau¹. Se souciant peu de ce que pouvait lui rapporter ce métier, il s'occupa du commerce des fourrures et cette activité le conduisit à plusieurs reprises devant les tribunaux. En 1714, en compagnie de quatre autres individus, il fut accusé d'avoir «transporté des marchandises en haut de Montréal afin d'équiper des canots pour faire la traite, contrairement aux ordonnances²».

Soulard, André (n. 1648)
Armurier Nouvelle-France

André Soulard, né le 11 juin 1648, était le fils de Jean Soulard³.

Soulard, Jean I (n. 1613 s. 1659)
Maître-arquebusier et serrurier Nouvelle-France

Jean Soulard I est né le 10 avril 1613 et fut baptisé le 13 suivant. Il avait épousé le 2 mai 1638 Jeanne Couvreur. La date de sa mort peut être fixée au 7 octobre 1659. Il était le père de Jean Soulard II et d'André, qui devinrent des arquebusiers et même des orfèvres réputés⁴.

Soulard, Jean II (n. 1642 d. 1710)
Arquebusier du Roi Québec

Armurier, arquebusier et orfèvre, né en 1642, Jean Soulard II était le fils de Jean et de Jeanne Couvreur, de Saint-Sauveur de La Rochelle⁵. Il avait épousé, en 1666, Catherine Boutet, fille de Martin Boutet, de Saint Martin, et veuve de Charles Philippeau.

Soulard, Jean-Baptiste (n. 1677 -vers 1720)
Maître-arquebusier et orfèvre Québec

Maître-arquebusier et orfèvre, fils de Jean Soulard II, il épousait, le 2 octobre 1710, Françoise Comeau, fille de Jean et de Françoise Hébert. Issu d'une famille d'artisans réputés, il enseigna l'arquebuserie et l'orfèvrerie à Pierre Belleperche pendant trois ans. Le contrat fut signé le 2 mai 1715⁶.

Soulard, Paschal

(n. vers 1711 -1772)

Armurier

Québec

L'année exacte de la naissance de Paschal Soulard est difficile à établir. Cependant, nous avons lieu de croire que la date se situe entre 1711 et 1712: le recensement de 1744 le dit âgé de 32 ans, ce qui ferait remonter la naissance à l'année 1712; dans une requête datée de 1733, Paschal Soulard confessait avoir été baptisé en Acadie 22 ans auparavant, donc en 1711⁷.

Il avait épousé, le 3 octobre 1741, Marie-Geneviève Parent, veuve de Joseph Lemire⁸. L'inventaire de ses biens fut enregistré par Jean-Claude Panet, le 18 mai 1772⁹.

Soulard, Pierre I

(-1610)

Maître-serrurier et arquebusier

Pierre Soulard I avait épousé Marie Noblet, laquelle convola en secondes noces à Ste-Marguerite, le 16 octobre 1630. Il était le père de Pierre II, qui devint maître-serrurier¹⁰.

Soulard, Pierre II

(n. 1611 s. 1661)

Maître-serrurier

Saint-Sauveur

Maître-serrurier qui naquit le 12 novembre 1611, il fut baptisé au Temple le 21 suivant. Il mourut à Saint-Sauveur le 28 avril 1681. Le 20 juillet 1652, il épousait Madeleine Brotin, fille d'Israël, maître-sculpteur, et de Raymonde Pain¹¹.

Soumandre (dit le Taillandier), Pierre

(b. 1619 s. 1689)

Maître-taillandier

Québec

Pierre Soumandre, dit Le Taillandier, fils de Louis et de Guillemette Savoureau, était originaire de St-Antoine de Moriac en Gascogne¹². C'est de son père qu'il apprit son métier de taillandier.

Il passa en Nouvelle-France vers 1646 dans l'espoir d'exercer son métier. Artisan habile et honnête, il s'attira une clientèle nombreuse et les autorités de la colonie reconnurent sa capacité en lui confiant la charge de taillandier fournisseur du roi¹³. Son travail pour le roi consistait à réparer et fabriquer des ferrures diverses pour la marine et, naturellement, des fusils.

Il avait épousé, le 15 novembre 1649, Simonne Côté, fille de Jean Côté et d'Anne Martin¹⁴. De ce mariage naquirent treize enfants. Après son arrivée au Canada, Pierre Soumandre acheta une maison sise rue Buade.

T

Tailleur (dit Versailles), Guillaume (-1728 -1759)
Maître-serrurier et forgeron St-Roch

Maître-serrurier de St-Roch, près de Québec, il avait épousé en premières noces, Geneviève Chalus et, le 25 janvier 1759, Marie-Thérèse Dupille, veuve de François Travers¹.

Tavernier (dit Laforest), Jean (n. 1632 s. 1660)
Armurier Montréal

Jean Tavernier, dit Laforest, nommé aussi La Hochetière, est originaire de Roëzé (pays du Maine). Il s'engagea envers M. de Maisonneuve, le 30 mars 1653, à venir travailler en Nouvelle-France pendant cinq ans, moyennant 100 livres par an².

Il fut le deuxième compagnon de Dollard des Ormeaux, qui s'était engagé volontairement pour aller défendre la colonie du péril iroquois en 1660. L'avant-veille de son départ pour le Long-Sault, il avait fait son testament par lequel il léguait à l'église de Montréal quatre arpents de terre³.

Thibierge, Jacques (b. 1664 d. 1732)
Armurier du roi Québec et Montréal

Jacques Thibierge, armurier du roi à Montréal, avait épousé à Québec le 17 octobre 1688, Marie-Anne Jolly⁴. D'abord armurier à Québec, il déménagea par la suite à Montréal en 1691 et c'est à cet endroit qu'il eut son dernier enfant.

Ses connaissances dans l'armurerie, il les avait acquises chez Nicolas Gauvreau, maître-arquebusier et armurier de Québec. Son contrat d'apprentissage fut signé chez le notaire Pierre Duquet le 6 novembre 1679⁵.

Du 1^{er} septembre 1701 jusqu'au 15 janvier 1702, il fut payé 225 livres pour des travaux d'armurerie effectués pour le fort Frontenac⁶. Dès son arrivée à Montréal, en 1691, Jacques Thibierge occupa la fonction d'armurier du roi, et le 6 novembre 1710, le gouvernement consentait, par une «commission d'armurier du roi», à renouveler son engagement⁷ lequel ne prit fin que par sa mort en avril 1732. Il eut comme successeur Jean-Baptiste Cochois, qui avait déjà été employé par le «Domaine des traites de Tadoussac⁸».

Tiblemont, Nicolas

(n. 1635 s. 1660)

Serrurier

Montréal

Nicolas Tiblemont est né en France et vint au Canada en 1658. Il s'établit à Montréal dès son arrivée. En 1660, il fit partie de l'expédition de Dollard des Ormeaux au Long-Sault⁹.

Trafton, Louis

(-1699)

Apprenti-arquebusier

Québec

Le 7 mai 1699, Louis Trafton signait un contrat d'apprentissage avec Nicolas Pré, maître arquebusier de Québec¹⁰.

V

Vallet, René

(n. vers 1637 -1662)

Arquebusier

Cap-de-la-Madeleine

René Vallet, arquebusier originaire de Saumur en Anjou, s'était engagé à deux reprises à La Rochelle envers Médard Chouart Desgroselliers. La première fois, en 1659, il confessait vouloir «exercer sa profession ou autres choses commandées¹». Il faut croire que la date d'exécution de ce contrat dut être retardée car, le 27 mai 1661, René Vallet se réengageait envers Desgroselliers pour

«aller le servir ou autre de luy ayant charge aud. pays de la Nouvelle-France et travailler de sad^e. vocation d'arquebusier et de la forge et non à autre besoigne durant trois années prochaines consécutives et sans intervalle de temps quy commenceront du jour quy arrivera aud. pays et y mettra pied à terre²».

Dès son arrivée sur le sol canadien, en 1662, il appert que Vallet n'entreprit même pas son engagement pour Desgroselliers. Le 26 septembre 1662, il signait un contrat avec le père Claude Jean Allouez de la Compagnie de Jésus pour travailler pendant un an à la forge du Cap-de-la-Madeleine³.

Valliquet (dit Laverdure), Jean

(b. 1632 d. vers 1701)

Armurier et serrurier

Montréal

Originaire de la ville de Lude et fils aîné de Jean Valliquet, notaire et tabellion, et de Nicole Langevin, il s'engagea le 16 avril 1653, moyennant 80 livres par an, pour venir travailler cinq ans à Montréal⁴. Arrivé à

Ville-Marie, Jean Valliquet épousa le 20 septembre 1658⁵, Renée Lappé. Il devint par la suite caporal de la milice en 1663 et accompagna M. de la Barre dans ses expéditions contre les Iroquois⁶.

Verreau, Barthélémy dit Le Bourguignon (n. 1631 -1682)
Maître-taillandier Château-Richer

Né à St-Jean-de-Dijon (Bourgogne) en 1631, Barthélémy Verreau épousa à Québec le 13 août 1665 Marthe Quittel (certains notaires l'écrivent Quintal)⁷. Le 14 avril 1668, Marguerite Corriveau, veuve de René Maheu, concéda à Verreau et sa femme une terre de 3 arpents dans la paroisse Sainte-Famille de l'Île d'Orléans⁸. Il a dû y exercer son métier de taillandier tout en faisant valoir sa terre, mais en 1676 il vend la terre à son voisin, Nicolas Patenôte⁹. Le 1^{er} septembre 1682, devant Vachon¹⁰, Verreau achète de Marie Bourdon, veuve de Toussaint Toupin, une terre de 2½ arpents à Chateau-Richer, sur laquelle Msgr Laval, Seigneur de Beaupré, prend la partie qui forme le village de Chateau-Richer, pour revendre le reste (la partie en haut de la côte) à Verreau¹¹.

Son fils, du même nom, était greffier-commis puis notaire de la seigneurie de Beaupré de 1714 jusqu'à sa mort en 1718¹².

Villiers, Jacques (-1688 -1691)
Maître-arquebusier Québec

Il s'engageait à La Rochelle le 31 mars 1688¹³.

Voyer, Alexis (-1691)
Apprenti-serrurier Québec

Le 24 octobre 1691, Alexis Voyer signait un contrat d'apprentissage avec Louis Mercier, maître-serrurier de Québec¹⁴.

NOTES DU RÉPERTOIRE

— A —

1. A. Godbout, *Émigration rochelaise en Nouvelle-France*, A.N.Q., 1970, p. 2.
2. *D.B.C.*, t.I, p. 56.
3. A. Godbout, *op. cit.*
4. *Ibid.*
5. S. J. Gooding, *The Gunsmiths of Canada*, p. 6.
6. A. Godbout, «Nos ancêtres au XVII^e siècle» *R.A.P.Q.*, 1951-53, pp. 493-494.
7. *A.N.Q.Q.* greffe de Pierre Duquet, 16 juil. 1673.
8. *A.N.Q.Q.* greffe de Gilles Rageot, 18 juin 1692.
9. *Jugement du Conseil Souverain*.
10. R. Boyer, *Les crimes et les châtements au Canada français*, p. 192.
11. A. Godbout, «Nos ancêtres au XVII^e siècle».
12. Recensement de 1716, voir aussi A. Godbout, *ibid.*
13. *A.N.Q.Q.*, greffe de Chambalon 17 juin 1713.
14. *A.N.Q.*, greffe de La Cetièrre, sept. 1706.
15. *A.N.Q.*, greffe de Dubreuil, 22 mai 1719.
16. *A.N.Q.*, greffe de Dubreuil, 11 janv. 1721.
17. «Un Amyot à identifier», *B.R.H.*, 1943, Vol. XLIX, p. 29.
18. *A.N.Q.*, Ordonnance de Hocquart, 22 août 1721.
19. *D.B.C.*, Vol. III, p. 13.
20. *A.N.Q.*, greffe de La Cetièrre, 27 mai 1714.
21. A. Godbout, «Nos ancêtres au XVII^e siècle», p. 494.
22. *A.N.Q.*, greffe de Barolet, 10 mai 1733.
23. *A.N.Q.*, Ordonnances des Intendants, 20 avril 1734.
24. *A.N.Q.M.*, greffe de Adhemar, 13 sept. 1751.
25. *B.R.H.*, 1929, p. 359.
26. *A.N.Q.*, Greffe de Panet, 10 mai 1777.
27. *A.P.C.*, MG²³, G^{III} 25, microfilm M 851.
28. A. Godbout, «Nos ancêtres au XVII^e siècle», *op. cit.*
29. *A.N.Q.M.*, greffe de Nicolas de Mouchy, 1^{er} mai 1666.
30. *Ibid.*
31. E.-Z. Massicotte, «La première mère de famille née à Montréal», *B.R.H.*, 1934, vol. XL, p. 223.

32. *Ibid.*

33. A. Godbout, «Nos ancêtres au XVII^e siècle».

34. *Ibid.*

— B —

1. Tanguay, Dictionnaire Généalogique, t. I, p. 21.
2. A.N.Q.Q., greffe de François Genaple, 18 novembre 1685.
3. A.N.Q.Q., greffe de François Genaple, 6 avril 1686.
4. Tanguay, *op. cit.*
5. A.N.Q.Q., greffe de Duquet, 24 août 1665.
6. Tanguay, *op. cit.*
7. Nish Cameron, *François-Étienne Cugnet, entrepreneur et entreprise en Nouvelle-France*, Fides, Montréal, 1975, p. 125.
8. *Le Troisième registre de Tadoussac*, transcription de Léo-Paul Hébert, Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1976, pp. 109-110.
9. A.N.Q., Fortier, 17 août 1764.
10. Delafosse, Gaucher et G. Debiens, «*Les engagés pour le Canada au XVIII^e siècle*», p. 435.
11. A. Godbout, «Nos ancêtres au XVII^e siècle», *R.A.P.Q.*, 1953-55, p. 144.
12. Tanguay, *op. cit.*
13. S. James Gooding, *The Canadian Gunsmiths, 1608 to 1900*, p. 64.
14. Thwaites, *The Jesuit Relations*, t. LXX, p. 307.
15. A.N.Q.M., greffe de Marien Tailhandier, 12 novembre 1724.
16. S. J. Gooding, *op. cit.*, p. 64.
17. O. Lapalice, *B.R.H.*, 1923, vol. XXIX, pp. 48-51.
18. A.N.Q.M., greffe de François Lepailleur, 14 oct. 1735.
19. A.N.Q.M., greffe de C.-J. Porlier, 15 nov. 1736.
20. A.N.Q.Q., Ordonnances des Intendants, 10 mai 1736.
21. Recensement de la ville de Québec, en 1744.
22. A.N.Q.Q., greffe du Dubreuil, 21 oct. 1725.
23. A. Godbout, *Émigration rochelaise en Nouvelle-France*, p. 13.
24. A. Godbout, «*Nos ancêtres au XVII^e siècle, op. cit.*», p. 164.
25. Tanguay, *op. cit.*, t. I.
26. A.N.Q.Q., greffe de Pierre Duquet, 30 juin 1682.
27. D.B.C., *op. cit.*
28. R. Derome, *Les orfèvres en Nouvelle-France*, p. 17.
29. D.B.C., *op. cit.*

30. *Ibid.*
31. *A.N.Q.-TR.*, greffe de Pierre Petit, 4 janv. 1725.
32. *I.G.*, vol. XXVII, p. 89.
33. *A.N.Q.Q.*, Commission d'armurier du roi, 7 oct. 1736.
34. Marcel Trudel, *La population du Canada en 1663*, p. 268.
35. Tanguay, *op. cit.*, t. I.
36. *A.N.Q.Q.*, greffe de Guillaume Audouart, 18 nov. 1647.
37. *A.N.Q.Q.*, greffe de Guillaume Audouart, 1^{er} juin 1649.
38. *A.N.Q.-TR.*, greffe de Séverin Ameau, 25 juil. 1674, no 256.
39. *A.N.Q.-TR.*, greffe de Séverin Ameau, 24 janv. 1679, no. 309.
40. *A.N.Q.-TR.*, greffe de Séverin Ameau, 17 sept. 1680, no 317.
41. *I.C.M.*, p. 92.
42. S.J. Gooding, *op. cit.*
43. *D.B.C.*, t. III, p. 38.
44. «Inventaire de pièces détachées de la Prévôté de Québec», *R.A.P.Q.*, 1971, pp. 203, 205, 207.
45. «Recensement de la ville de Québec en 1744».
46. *I.C.M.*, p. 120.
47. «Inventaire de pièces détachées de la Prévôté de Québec», *op. cit.*, p. 113.
48. *Ibid.*, p. 327
49. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 2 mai 1715.
50. Delafosse, Gaucher, et Debien, «Les Engagés pour le Canada au XVIII^e siècle», *op. cit.*, p. 409.
51. G. Debien, «Engagés pour le Canada au XVII^e siècle vus de La Rochelle», p. 392.
52. Tanguay, *op. cit.*, t. I.
53. *A.N.Q.-TR.*, greffe de Séverin Ameau, 2 nov. 1669, no 286.
54. *A.N.Q.-TR.*, greffe de Séverin Ameau, 23 mars 1663, no 327.
55. *A.N.Q.-TR.*, greffe de Séverin Ameau, 12 sept. 1662, no 72.
56. *A.N.Q.-TR.*, greffe de Romain Besquet, 3 oct. 1673.
57. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 6 juillet 1694.
58. «Inventaire des pièces détachées de la Prévôté de Québec», *R.A.P.Q.*, 1971, p. 365.
59. *I.C.M.*, p. 181.
60. *I.T.D.I.*, 1^{er} déc. 1776.
61. *A.N.Q.Q.*, Ordonnances des Intendants, 11 mai 1756.
62. G. Debien, «Engagés pour le Canada au XVII^e siècle vus de La Rochelle» p. 224.
63. *A.N.Q.M.*, greffe de Antoine Adhemar, 6 oct. 1704.
64. *Le Troisième registre de Tadoussac*, transcription de Léo-Paul Hébert, pp. 151-152.

65. Raymond Boyer, *Les crimes et les châtiments au Canada français*, p. 404.
66. A.N.Q.-TR., greffe de Jean-Baptiste Pottier, 2 nov. 1702.
67. A.N.Q.-TR., greffe de Jean-Baptiste Pottier, 30 nov. 1710, A.N.Q.Q., I.C.P., no 2305.
68. *Inventaire des ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France*, vol. II, pp. 168-169.
69. *Ibid.*, p. 186.
70. A. Godbout, *Nos ancêtres au XVII^e siècle*, *op. cit.*, p. 112.
71. G. Debien, *op. cit.*, p. 229.
72. *Ibid.*, p. 403.

— C —

1. Archange Godbout, *Les pionniers de la région trifluvienne*, p. 49.
2. Archange Godbout, *Émigration rochelaise en Nouvelle-France*, p. 45.
3. Marcel Trudel, *La population du Canada en 1663*, p. 297.
4. Roland-J. Auger, *La Grande Recrue de 1653*, pp. 52-53.
5. Tanguay, *Dictionnaire Généalogique*, t. II.
6. A.N.Q.Q., greffe de Louis Chambalon, 15 juin 1705.
7. *Ibid.* 3 août 1706.
8. A. Godbout, *Émigration rochelaise en Nouvelle-France*, p. 45, 48.
9. Gaucher, Delafosse, Debien, «Les Engagés pour le Canada au XVIII^e siècle», *R.H.A.F.*, 1959-60, p. 89.
10. A.N.Q.M., greffe de Pierre Cabazie, 19 octobre 1692.
11. S.J. Gooding, *The Canadian Gunsmiths 1608 to 1900*, p. 76.
12. *Ibid.*, p. 76.
13. A.N.Q.M., greffe de Charles-René Gaudron De Chevreumont, 14 déc. 1736.
14. Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 297.
15. A.N.Q.M., greffe de Hilaire Bourguine, 23 mars 1686.
16. Gooding, *op. cit.*, p. 76.
17. Thwaites, *The Jesuit Relations*, t. LXIX, p. 306.
18. *Ibid.*, t. LXIX, pp. 240-244.
19. A.N.Q.M., greffe de Benigne Basset, 17 juin 1677.
20. G. Debien, «Engagés pour le Canada au XVII^e siècle vus de La Rochelle», *R.H.A.F.*, vol. VI, p. 378.
21. MG¹, série C¹A, vol. 69, fol. 76.
22. Tanguay, *op. cit.*, t. II, p. 47.
23. Thwaites, *op. cit.*, t. LXX, p. 32.
24. A.N.Q.Q., greffe de Louis Chambalon, 31 août 1694.
25. A.N.Q.M., greffe de Antoine Adhémar, 9 déc. 1701.

26. Gaucher, Delafosse, Debien, *op. cit.*, t. I p. 251.
27. Tanguay, *op. cit.*, t. II.
28. A.N.Q.Q., Boîte des ordonnances, 16 oct. 1749.
29. A.N.Q.-TR., greffe de Dielle, 11 mai 1769.
30. Tanguay, *op. cit.*, T. III, p. 63.
31. A.N.Q.-TR., greffe de L. Pillard, 27 juillet 1735.
32. *Ibid.*, 29 juillet 1755.
33. A.N.Q.Q., greffe de Pierre Duquet, 2 avril 1680.
34. A.N.Q.Q., Ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France, 1^{er} juillet 1732.
35. *Ibid.*, 10 mai 1736.
36. I.G., vol. III, p. 51.
37. Tanguay, *op. cit.*, t. I.
38. G. Debien, *op. cit.*, p. 378.
39. A.N.Q.Q., greffe de Louis Chambalon, 7 juillet 1712.
40. Inventaire des pièces détachées de la Prévôté de Québec, R.A.P.Q, 1971, t. 49, pp. 134, 173, 234, 267, 268, 336, 337, 345.
41. S.I. Gooding, *op. cit.*, p. 93.
42. I.C.M., p. 108.

— D —

1. Archange Godbout, *Émigration rochelaise en Nouvelle-France*, A.N.Q., 1970, p. 65.
2. Archange Godbout, *op. cit.*, p. 96.
3. Tanguay, *Dictionnaire Généalogique*, t. I.
4. A.N.Q.-TR., greffe de Nicolas Gatineau, 11 juin 1650.
5. A.N.Q.-TR., greffe de Séverin Ameau, 20 oct. 1670, no 196.
6. A.N.Q.M., greffe de Antoine Adhémar, 16 nov. 1684.
7. *Ibid.* 20 déc. 1684.
8. G. Debien, «Engagés pour le Canada au XVII^e siècle vus de La Rochelle, R.H.A.F., vol. VI, pp. 397-398.
9. I.G., vol. I p. 8.
10. A.N.Q.Q., greffe de Guillaume Audouart de Saint-Germain, 8 oct. 1662.
11. A.N.Q.M., greffe d'Antoine Adhémar, le 5 juillet 1688.
12. Marcel Trudel, *La population du Canada en 1663*, p. 226.
13. Tanguay, *op. cit.*
14. Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 189.
15. A.N.Q.Q., greffe de Guillaume Audouart de Saint-Germain, 3 avril 1657.
16. *Ibid.* 19 oct. 1653.

17. *Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, vol. I, p. 753.
18. *A.N.Q.M.*, greffe de Hilaire Bourguin, 5 août 1685.
19. Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 191.
20. *A.N.Q.Q.*, greffe de Étienne Jacob, 8 janvier 1690.
21. *A.N.Q.Q.*, greffe de Romain Becquet, 22 oct. 1678.
22. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chamballon, 18 août 1696.
23. *Ibid.*, 27 juin 1692.
24. *Ibid.*, 31 août 1694.
25. *Ibid.*, 30 déc. 1698.
26. *Ibid.*, 7 juillet 1700.
27. *Ibid.*, 15 juin 1705.
28. *Ibid.*, 31 déc. 1706.
29. *Ibid.*, 27 février 1708
30. Gaucher, Delafosse, Debien, «Les Engagés pour le Canada au XVIII^e siècle; *R.H.A.F.*, 1959, p. 551.
31. Archange Godbout, *op. cit.*, p. 91.
32. Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 194.
33. Tanguay, *op. cit.*, t. I.
34. Philéas Gagnon, «Noms propres au Canada français», *B.R.H.*, vol. XV, 1909, p. 83.
35. Nouveaux documents sur Champlain et son époque, *A.P.C.*, Ottawa, 1967, pp. 118-119.
36. *D.B.C.*, t. I, p. 308.
37. *Nouveaux documents sur Champlain et son époque*, *op. cit.*, pp. 154-155.
38. *Ibid.*, pp. 118-119.
39. Raymond Boyer, *Les crimes et les châtements au Canada français*, pp. 89-90.

— E —

1. *A.N.Q.M.*, greffe de Claude Maugue, 29 déc. 1683.
2. Archange Godbout, *Émigration rochelaise en Nouvelle-France*, A.N.Q., 1970, p. 65.

— F —

1. *Nouveaux documents sur Champlain et son époque*, A.P.C., Ottawa, 1967, pp. 120-121.
2. Archange Godbout, *Les passagers du Saint-André, la recrue de 1653*, Société Généalogique Canadienne-Française, Montréal, 1964, p. 28.
3. Archange Godbout, *Émigration rochelaise en Nouvelle-France*, Archives Nationales du Québec, 1970, p. 96.
4. Robert Derome, *Les orfèvres de Nouvelle-France*, Galerie nationale du Canada, Documents d'Histoire Canadien no 1, Ottawa, 1974, p. 68.

5. «Dictionnaire Biographique du Canada», P.U.L., Toronto, t. II, p. 229.
6. Robert Derome, *op. cit.*, p. 68.
7. «Dictionnaire Biographique du Canada».
8. Archange Godbout, *Les passagers du Saint-André, la recrue de 1653*, p. 29.
9. «Dictionnaire Biographique du Canada».
10. E.-Z. Massicotte, «La St-Éloi et la corporation des armuriers à Montréal au 17^e siècle», *B.R.H.*, 1917, vol. XXIII, pp. 343-344-345-346.
11. Archange Godbout, *les passagers du Saint-André, la recrue de 1653*, p. 29.
12. «Nouveaux documents sur Champlain et son époque», Publication des Archives Publiques du Canada», no 1, Ottawa, 1967, p. 120.
13. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chamballon, 8 oct. 1692.
14. *Ibid.*, 31 juillet 1696.
15. *Ibid.*, 18 août 1696.
16. *Ibid.*, 1^{er} avril 1716.
17. Archange Godbout, *Émigration rochelaise en Nouvelle-France*, p. 96.

— G —

1. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 7 juil. 1700.
2. Marcel Trudel, *La population du Canada en 1663*, p. 302.
3. Cyprien Tanguay, *Dictionnaire Généalogique*, t. I.
4. S.J. Gooding, *The Canadian Gunsmiths, 1608 to 1900*, p. 26.
5. *Ibid.*, p. 96.
6. *D.B.C.*, t. II, p. 242.
7. *Ibid.*
8. E.-Z. Massicotte, «Pierre Gadois, Premier Concessionnaire de Terre à Montréal, *B.R.H.*, vol. XXIX, 1923, pp. 36-37.
9. *D.B.C.*, *op. cit.*
10. E.-Z. Massicotte, «La St-Éloi et la Corporation des Armuriers à Montréal, au XVII^e siècle», *B.R.H.*, vol. XXIII, 1917, pp. 343-346.
11. *A.N.Q.Q.*, greffe de Duquet, 19 juillet 1684.
12. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 14 juillet 1710.
13. Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 202.
14. S.J. Gooding, *op. cit.*, p. 97.
15. Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, vol. I, p. 320.
16. *A.N.Q.Q.*, Inventaire d'une collection, pièce 3234.
17. *Recensement de la ville de Québec en 1716*.
18. Robert Derome, *Les orfèvres en Nouvelle-France*, p. 84.

19. *D.B.C.*, t. II, p. 448.
20. Robert Derome, *op. cit.*, p. 86.
21. *I.C.M.*, p. 72.
22. S.J. Gooding, *op. cit.*, p. 98.
23. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 20 octobre 1710.
24. S.J. Gooding, *op. cit.*, p. 98.
25. *A.N.Q.Q.*, Inventaire d'une collection, pièce 1874.
26. Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 207.
27. *I.C.M.*, p. 25.
28. Archange Godbout, *Émigration rochelaise en Nouvelle-France*, p. 130.
29. *Ibid.*, p. 69.
30. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 10 et 19 novembre 1697.
31. *I.C.M.*, p. 171.
32. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 27 mars 1713.
33. *A.N.Q.M.*, greffe de Bénigne Basset, 26 nov. 1667.
34. «*Inventaire de pièces détachées de cours de justice de la Nouvelle-France*», *R.A.P.Q.*, vol. 49, 1971, p. 38.
35. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 27 juin 1692.
36. Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 208.
37. *A.N.Q.Q.*, greffe de Michel Fillion, 10 mai 1665.
38. *A.N.Q.Q.*, greffe de Guillaume Audouart de Saint-Germain, 2 avril 1656.
39. *A.N.Q.Q.*, greffe de Pierre Duquet, 22 juillet 1665.
40. *A.N.Q.Q.*, greffe de Romain Becquet, 8 mai 1677.
41. *A.N.Q.Q.*, greffe de Chambalon, 31 décembre 1706.
42. *Nouveaux documents sur Champlain et son époque*, *op. cit.*, p. 120.
43. *A.N.Q.Q.*, greffe de Gilles Rageot, 22 août 1701.
44. *I.C.M.*, p. 178.
45. *A.N.Q.M.*, greffe de Hilaire Bourgine, 29 juillet 1686.

— H —

1. Marcel Trudel, *La population du Canada en 1663*, p. 210.
2. S.J. Gooding, *The Canadian Gunsmiths, 1608 to 1900*, p. 106.
3. G. Debien, «Engagés pour le Canada au XVII^e siècle vus de La Rochelle», *R.H.A.F.*, vol. V, p. 397.
4. *Le Troisième registre de Tadoussac*, pp. 52, 136, 139, 144, 155, 188, 189, 190.
5. *I.G.N.R.F.*, vol. XIX, Chambalon, pp. 164, 176, 286, 328, 444.
6. *I.G.*, vol. V, p. 72.

7. Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 211.
8. *I.G.*, vol. I, p. 131.
9. *A.N.Q.Q.*, greffe de Guillaume Audouart de Saint-Germain, 25 août 1649.
10. *I.G.*, vol. I, p. 11.
11. *I.G.*, vol. II, p. 7.
12. *A.N.Q.M.*, greffe de Hilaire Bourguine, 12 mai 1685.

— J —

1. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 17 juin 1693.
2. S.J. Gooding, *The Canadian Gunsmiths, 1608 to 1900*, p. 115.
3. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 31 juillet 1696.

— L —

1. *R.A.P.Q.*, Inventaire des pièces détachées de la Prévôté de Québec, *R.A.P.Q.*, t. 49 (1971), pp. 60, 65, 67.
2. G. Debien, «Engagés pour le Canada au XVII^e siècle vus de La Rochelle» *R.H.A.F.*, vol. VI, p. 378.
3. *I.G.*, vol. V, p. 236.
4. Marcel Trudel, La population du Canada en 1663, p. 280.
5. S.J. Gooding, *The Canadian Gunsmiths 1608 to 1900*, p. 129.
6. *A.N.Q.Q.*, greffe de Duquet, 16 avril 1687.
7. P.-G. Roy, *Inventaire des Ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France*, vol. I, p. 102.
8. *I.C.M.*, p. 74.
9. Gaucher, Delafosse, Debien, «Les engagés pour le Canada au XVIII^e siècle», *R.H.A.F.*, 1959, p. 557.
10. *Ibid.*, 1960, p. 108.
11. *R.A.P.Q.*, Recensement de la ville de Québec en 1744, *R.A.P.Q.*, 1939/40, p. 1 à 154.
12. *A.N.Q.Q.*, «Inventaire des pièces détachées de la Prévôté de Québec», pièce 1174. (Série de II documents concernant le proces dont le contrat d'apprentissage).
13. *R.A.P.Q.*, t. 49, 1971, pp. 304, 338.
14. Tanguay, t. I.
15. Philéas Gagnon, «Noms propres au Canada français», *B.R.H.*, vol. XV, 1909, p. 247.
16. E.-Z., Massicotte, «La première mère de famille née à Montréal», *B.R.H.*, vol. XV, p. 223.
17. G. Debien, *op. cit.*, p. 403.
18. *D.B.C.*, vol. III, pp. 442-443.
19. *A.N.Q.Q.*, Ordonnance de Claude Thomas Dupuy, 31 mai 1727.
20. *D.B.C.*, *op. cit.*, p. 442-443.

— M —

1. *A.N.Q.Q.*, greffe de Jean Gloria, 2 déc. 1663.
2. *A.N.Q.Q.*, greffe de Gilles Rageot, 8 février 1690.
3. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 2 août 1700.
4. *D.B.C.*, t. I, p. 275.
5. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 21 mai 1694.
- 6-7-8. *I.C.M.*, p. 249.
9. *A.N.Q.Q.*, greffe de François Genaple.
10. *A.N.Q.Q.*, greffe de Gilles Rageot, 24 février 1690.
11. *Ibid.*, 24 octobre 1691.
12. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 6 juillet 1694.
13. *Ibid.*, 31 octobre 1694.
14. *I.C.P.*, p. 33.
15. *A.N.Q.M.*, greffe de Raphael-Lambert Closse, 29 déc. 1653.
16. *A.N.Q.M.*, greffe de Bénigne Basset, 17 nov. 1663.
17. *B.R.H.*, 1924, p. 365.
18. *I.G.*, Vol. XV, p. 136.
19. *Ibid.*, Vol. XI, p. 86.
20. *Ibid.*, Vol. XXVI, p. 66.
21. Tanguay, t. I.
22. *I.C.M.*, Vol. IV, p. 283.
23. Tanguay, t. I.
24. *I.G.*, Vol. IV, p. 209.
25. *Ibid.*, Vol. XIX, p. 29.
26. *Ibid.*, Vol. XIX, p. 189.
27. *Ibid.*, Vol. XXIII, p. 201.
28. *I.C.M.*, p. 7.
29. G. Debien, «Engagés pour le Canada au XVII^e siècle vus de La Rochelle», *R.H.A.F.*, Vol. VI, p. 225.

— N —

1. *Nouveaux documents sur Champlain et son époque*, pp. 118-119.
2. *D.B.C.*, vol. I, p. 308.
3. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 25 mai 1701.
4. *A.N.Q.Q.*, pièce 3307.
5. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 18 juin 1703.

6. *Ibid.*

7. A.N.Q.Q., greffe de Pierre Duquet, 16 octobre 1665.

— O —

1. G. Debien, «Engagés pour le Canada au XVII^e siècle vus de La Rochelle», *R.H.A.F.*, vol. VI, p. 392.

2. *Ibid.*, p. 225.

3. Marcel Trudel, «La population du Canada en 1663», p. 239.

4. A.N.Q.Q., Inventaire des pièces détachées de la Prévôté de Québec *R.A.P.Q.*, 1971, t. 49, p. 91.

— P —

1. A.N.Q.Q., greffe de Chambalon, le 14 avril 1714.

2. A.N.Q.Q., greffe de Chambalon, le 29 mars 1702.

3. A.N.Q.Q., greffe de Chambalon, le 12 novembre 1701.

4. A.P.C. MGI, C^oA, vol. 20, f. 241.

5. Marcel Trudel, *La population du Canada en 1663*, p. 240.

6. A.N.Q.Q., greffe de Paul Vachon, 30 octobre 1668.

7. S.J. Gooding, *The Canadian Gunsmiths 1608 to 1900*, p. 145.

8. *Ibid.* p. 147.

9. Nish Cameron, *François-Étienne Cugnet, entrepreneur et entreprise en Nouvelle-France*, p. 125.

10. Tanguay, *Dictionnaire Généalogique*, t. I, p. 476.

11. Gooding, *op. cit.*, p. 149.

12. *Ibid.*, p. 149.

13. A.N.Q.Q., greffe de Guillaume Audonart de Saint-Germain, 18 mars 1654.

14. *Jugements et délibérations du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France*, t. I, pp. 304, 313, 320.

15. G. Debien, «Engagés pour le Canada au XVII^e siècle vus de La Rochelle», *R.H.A.F.*, vol. VI, p. 403.

16. G. Debien, «Engagés pour le Canada au XVII^e siècle vus de La Rochelle», *R.H.A.F.*, vol. VI, p. 404.

17. A.N.Q.Q., greffe de Louis Chambalon, 29 mars 1701.

18. *Ibid.*, 25 janvier 1705.

19. G. Debien, *op. cit.*, p. 404.

20. A.N.Q.M., greffe de Antoine Adhemar, 26 mars 1685.

21. Tanguay, *op. cit.*, t. I.

22. A.N.Q.M., greffe de Pierre Mezière, pièce no 531.

23. Gooding, *op. cit.*, p. 150.
24. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 30 décembre 1698.
25. Les métiers de Montréal en 1681, B.R.H., 1947, vol. LIII, p. 124.
26. *Ibid.*
27. Gaucher, Delafosse, Debien, «Les Engagés pour le Canada au XVIII^e siècle», *R.H.A.F.*, 1959, p. 551.
28. Archange Godbout, *Émigration rochelaise en Nouvelle-France*, p. 196.
29. *A.N.Q.Q.*, greffe de Pierre Duquet, 30 mars 1677.
30. *Ibid.*, 2 avril 1680.
31. *A.N.Q.Q.*, greffe de Gilles Rageot, 6 février 1689.
32. *Ibid.*, 24 octobre 1689.
33. *A.N.Q.Q.*, greffe de François Genaple, 7 mai 1699.
34. Tanguay, *op. cit.*, t. I, p. 499.
35. *A.N.Q.M.*, greffe de Benigne Basset, 21 avril 1675.
36. *D.B.C.*, t. I, p. 571.
37. *A.N.Q.M.*, greffe de Antoine Adhemar, 11 juillet 1695.
38. *Ibid.*, 22 août 1701.
39. *I.G.*, vol. VII, p. 49.
40. E.-Z. Massicotte, «Pierre Prudhomme, un Montréalais compagnon de La Salle», *B.R.H.*, 1922, vol. XXVIII, pp. 28-30.

— Q —

1. APC, C^oA (M-G-½), vol 59-2.
2. Tanguay, *Dictionnaire Généalogique*, t. I, p. 505.
3. *A.N.Q.Q.*, Ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France, le 11 mai 1756.

— R —

1. Nish Cameron, *François-Étienne Cugnet, entrepreneur et entreprise en Nouvelle-France*, p. 125.
2. *I.C.M.*, p. 186.
3. *I.C.M.*, p. 188.
4. «Inventaire de pièces détachées de la Prévôté de Québec», *R.A.P.Q.*, t. 49, 1971, p. 173.
5. Debien, «Engagés pour le Canada au XVII^e siècle vus de La Rochelle», *R.H.A.F.*, vol. VI, p. 222.
6. *A.N.Q.Q.*, greffe de François Genaple, 19 octobre 1705, no 356.
7. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 31 oct. 1694.
8. *Ibid.*, 14 juillet 1703.

9. P.G., Roy, *Inventaire des Ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France*, vol. I., p. 102.
10. *I.G.*, vol. I, p. 242.
11. *A.N.Q.M.*, greffe de Claude Maugue, 6 juillet 1681.
12. *Ibid.*, 29 déc. 1683.
13. *Ibid.*, 5 août 1685.
14. *A.N.Q.Q.*, greffe de Pierre Duquet, 2 janvier 1681.

— S —

1. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 29 octobre 1703.
2. *I.C.P.*, p. 55.
3. A. Godbout, *Émigration rochelaise en Nouvelle-France*, p. 221.
4. *Ibid.*, p. 221.
5. *Ibid.*, p. 220.
6. *A.N.Q.Q.*, greffe de Louis Chambalon, 2 mai 1715.
7. *I.C.P.*, p. 324.
8. *A.N.Q.Q.*, greffe de Jacques Pinguet, 3 octobre 1741.
9. *I.T.D.I.*
10. A. Godbout, *op. cit.*, p. 220.
11. *Ibid.*
12. Tanguay, t. I, p. 552.
13. *B.R.H.*, vol. LI
14. *I.C.M.*, p. 5.

— T —

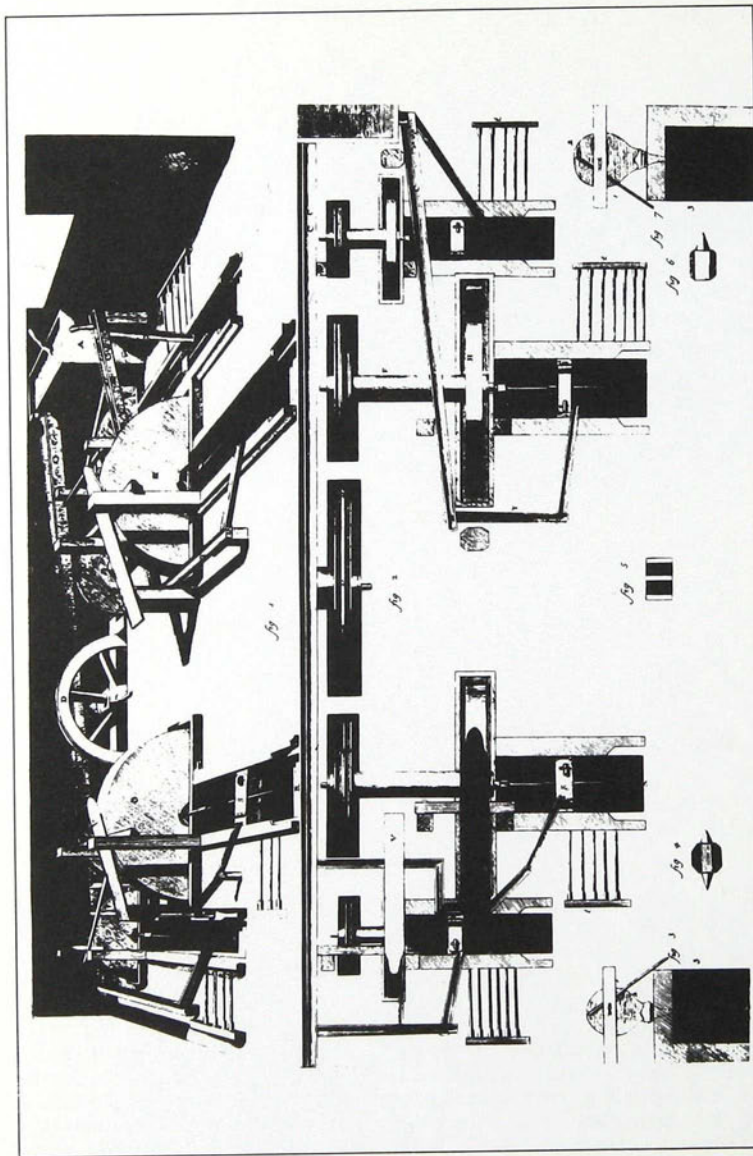
1. *I.C.M.*, p. 111.
2. Roland-J. Auger, *La grande recrue de 1653*, p. 95.
3. *B.R.H.*, vol. XXXVII, p. 444.
4. *A.N.Q.Q.*, greffe de François Genaple, 17 oct. 1688.
5. *A.N.Q.Q.*, greffe de Pierre Duquet, 6 nov. 1679.
6. A.C., C^oA, vol. 20, folios 240-240v, 29 sept. 1702.
7. *A.N.Q.Q.*, Ordonnance des Intendants de la Nouvelle-France, 6 nov. 1710.
8. *Ibid.*, 1^{er} juillet 1732.
9. *D.B.C.*, t. I, p. 175.
10. *A.N.Q.Q.*, greffe de François Genaple, 7 mai 1699.

1. G. Debien, «Engagés pour le Canada au XVII^e siècle vus de la Rochelle», *R.H.A.F.*, vol. VI, p. 390.
2. A.P.C., microfilm F-642 (MG6; Bibliothèque de La Rochelle, Notaire (Pierre) Moreau, 1635-1663).
3. *A.N.Q.T.-R.*, greffe de P. Laurent, 26 sept. 1662.
4. *R.H.A.F.*, vol. II, no. I, p. 68.
5. *A.N.Q.M.*, greffe de Bénigne Basset, 20 sept. 1658.
6. Roland-J. Auger, *La grande recrue de 1653*, pp. 97-97.
7. *I.C.M.*, p. 98.
8. *A.N.Q.Q.*, greffe de Vachon. Voir aussi R.A.P.Q. 1949/51, p. 253-259.
9. *A.N.Q.Q.*, greffe de Vachon.
10. *Ibid.*
11. Raymond Gariépy, *Le Village de Château-Richer (1640-1870)*, Cahier d'histoire no 21, Société d'Histoire de Québec, 1969, p. 46.
12. Raymond Gariépy in *I.G.*, vol XXIII, p. 185.
13. G Debien, *op. cit.*, p. 402.
14. *A.N.Q.Q.*, greffe de Gilles Rageot, 24 oct. 1691.

EN GUISE DE GLOSSAIRE

Note de l'auteur

Afin de donner au lecteur une idée de ce qu'était le métier d'armurier au milieu du XVIII^e siècle, nous avons cru pertinent, en guise de glossaire, de reproduire l'essentiel des planches et des définitions tirées de l'*Encyclopédie de Diderot* sous le titre *Armurier*. Même si ces dessins et textes représentent les pratiques de la métropole, il convient de se rappeler que nos premiers armuriers descendent, pour la plupart, d'artisans français.



Pl. I — Machine à caneler les Canons de Fusil; Encyclopédie de Diderot.

PLANCHE I

Machine à forer et à aleser les canons de fusil.

Fig. 1. A, Bac qui se remplit d'eau, B, tuyau ou canette qui conduit l'eau dans le bac A, C.C, canal qui conduit l'eau sur les aubes de la roue D.D, roue qui fait tourner la poulie E.E, poulie qui fait tourner l'arbre F.F, arbre qui fait tourner la roue G, et la meule H, et le quarré, où est adapté la forêt L. La roue G fait tourner la roue M. La roue M, par un arbre N qu'on ne voit pas, commun à cette roue M et à la meule O, fait tourner la meule O, le quarré P, et le foret Q.R, fosse du forceur. S, fermeture. T, pièce échanciée qui porte le canon. V, planche où est placée le semeur. C, X, Y, rigoles qui portent de l'eau à toutes les fosses.

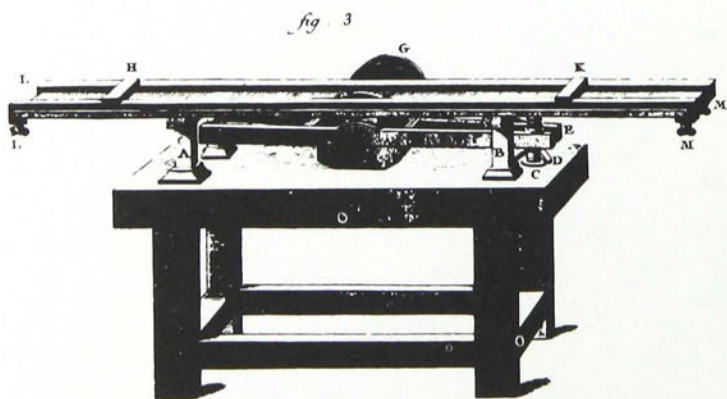
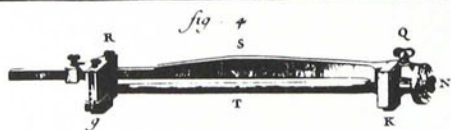
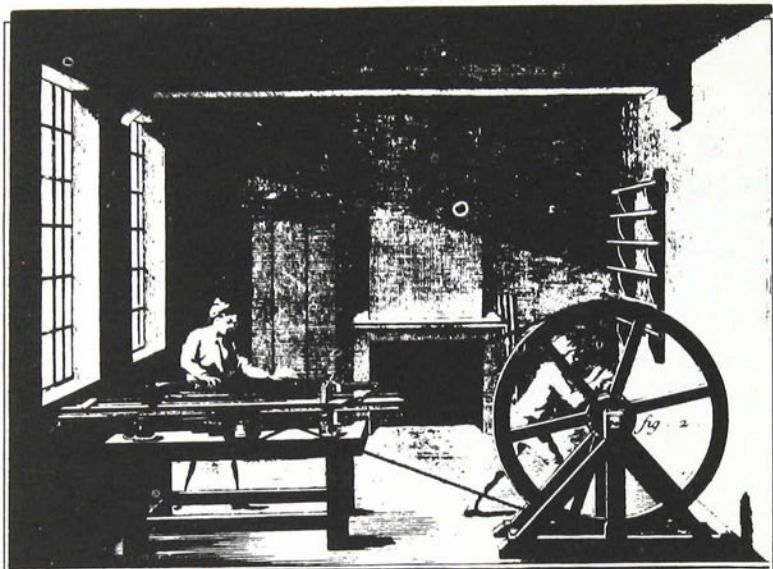
Plan de la machine.

Fig. 2. Les mêmes lettres désignent les mêmes parties que ci-dessus.

Fig. 3. et 7. Plans de deux forges. 1, la branloire, 2, le soufflet. 3, la forge.

Fig 4. et 6. Deux enclumes, l'une à une seule bigorne, et l'autre à deux.

Fig. 5. Espece d'enclume à étamper en rond.



Pl. II — Développements de la Machine à CAneler, *Encyclopédie de Diderot*.

PLANCHE II

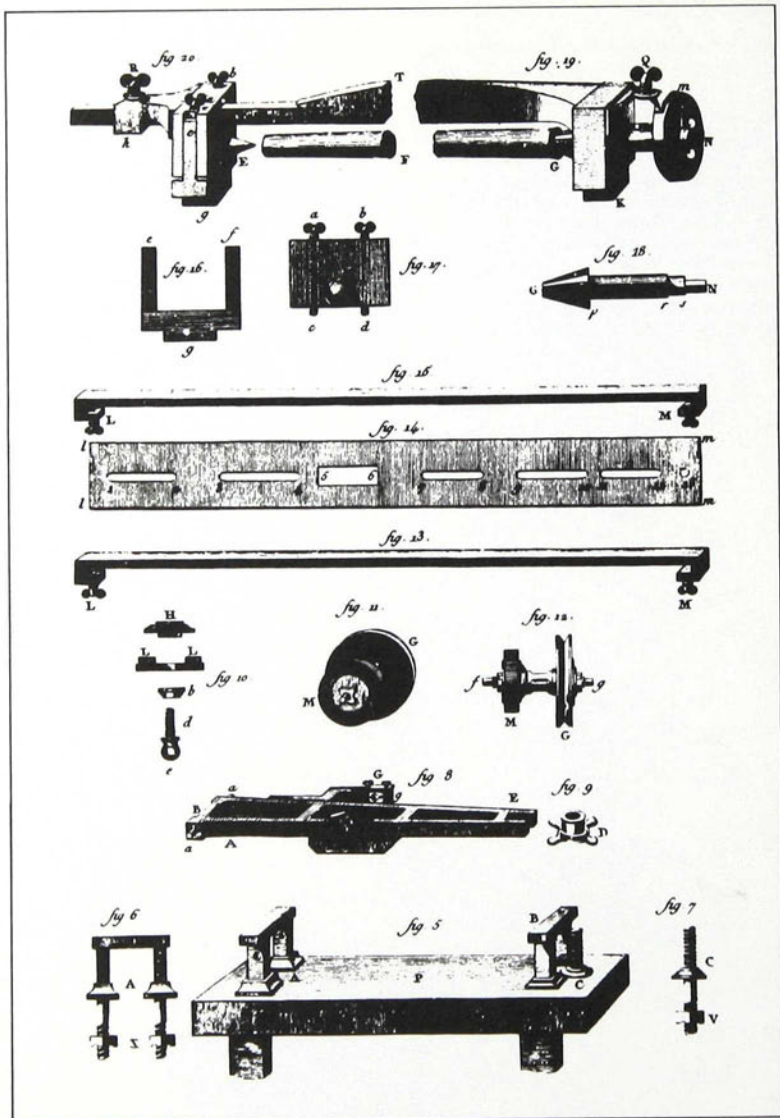
Machine à canneier les canons de fusils.

Fig. 1. L'établi et la machine toute montée.

Fig. 2. Le tourneur qui met la machine en travail.

Fig. 3. Vue de la machine plus développée par le côté opposée à celui que la vignette montre, P, l'établi. A, B, chevalets portant la table, et que l'on voit séparés, *fig. 6.* Pl. III. et montés, *fig. 5.* même Pl. III. A, E, fourchette qui portent la meule. C, vis qui sert à lever et à baisser l'extrémité E des fourchettes. D, bras de l'écrou, qui ayant sa partie extérieure faite en poulie, reçoit les extrémités E des fourchettes. LM, LM, règles de fer servant de guide au chariot. H, K, deux T E' servant à limiter la course du chariot. G, poulie sur laquelle passe la corde qui vient de la grande roue. L'axe de cette poulie porte la meule dont la partie inférieure plonge dans l'auge F.

Fig. 4. Le chariot. g, K, les patins, Q R, vis de pression, qui assujettissent la première Q, le déviseur N et la seconde R, la poupée à pointe lisse S, verge ou tige du chariot. T, canon de fusil, pris entre les pointes des poupées, Q, R.



Pl. III — Développemens des mécanismes, *Encyclopédie de Diderot*.

PLANCHE III

Fig. 5. Vûe de l'établi P, la table (*fig. 14.*) de la machine étant ôtée. A, B, les chevalets. C, vis qui passe entre les fourchettes.

Fig. 6. Un des deux chevalets, le chevalet A séparé de l'établi; les embases des montants terminées en boulons taraudés; pour recevoir, après avoir traversé la table de l'établi, les écrous X, qui servent à fixer ces chevalets sur l'établi: le chevalet B est fixé sur l'établi de la même manière.

Fig. 7. Vis C de la *fig. 5.* vûe séparément. Son embase est aussi terminée par un boulon taraudé, qui reçoit, après avoir traversé l'établi, l'écrou V.

Fig. 8. A, E, les fourchettes. G, coq ajouté à l'une des fourchettes, dans lequel sont placés les colets G, qui reçoivent un des tourillons de l'arbre de la meule f, colets qui reçoivent l'autre tourillon. F, l'auge. B, traverse percée, à laquelle sont assemblées les fourchettes. Cette traverse est reçue entre les deux montants du chevalet A, où elle est fixée par la cheville a a, qui passe par les deux montants et toute la longueur de cette traverse.

Fig. 9. Écrou qui reçoit intérieurement la vis C de la *fig. 5.*, et extérieurement les extrémités E des fourchettes. D, croisillons de l'écrou.

Fig. 10. Assemblage de pièces, dont la fonction est de limiter la course du chariot entre les jumelles. H, le TE, coupé suivant sa longueur, et dont on voit l'intérieur taraudé. L L, coupe des jumelles qui reposent sur la table. b, virole ou goutte de cuivre, par laquelle passe la vis d. Cette vis, après avoir traversé la table, entre dans le TE H, œil de la vis.

Fig. 11. M, la meule taillée. G, la poulie.

Fig. 12. f g, l'arbre commun de la meule M, et de la poulie G, qui y sont fixées par des écrous.

Fig. 13. et 15. Deux pièces pareilles; ce sont des règles qui servent de guides au chariot. L, M, vis de pression qui assujettissent ces guides sur la table.

14. *l m, l m,* plan de la table. 5, 6, ouverture, par laquelle la partie supérieure de la meule soit, comme on voit, *fig. 3. 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13,* mortoises, à travers lesquelles passent les vis de, *fig. 10.* qui servent à fixer les TE' qui limitent la course du chariot.

Fig. 16. Patins mobiles de la poupée à pointe lisse g, partie du patin qui marche entre les guides L M, L M des *fig. 13. et 15.* e, f, lardons qui entrent dans les parties latérales de la poupée.

Fig. 17. Élévation de la poupée, du côté de la pointe E. a c, b d, vis servant à éloigner ou à approcher le patin du corps de la poupée.

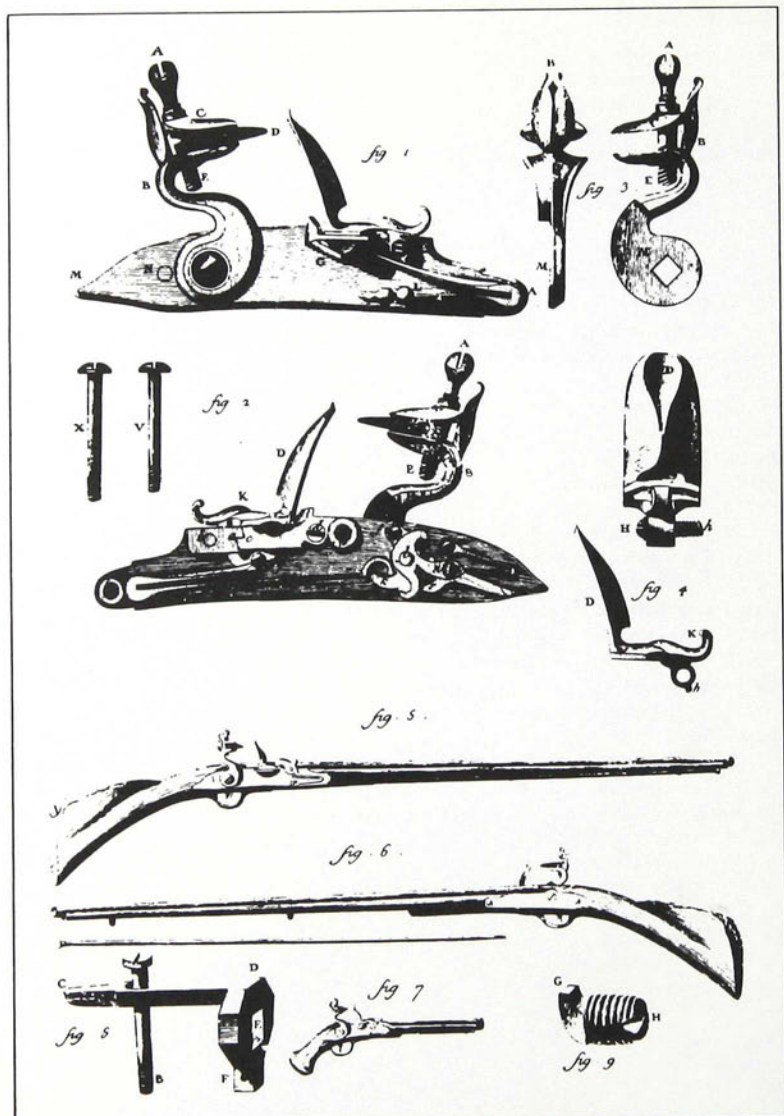
18. Pointe à pans, qui porte l'alidade du diviseur. G, partie cannelée qui entre dans la culasse du canon, p r, partie cylindrique qui traverse la poupée, et sur laquelle la vis d'arrêt Q de la *fig. 19.* vient appuyer. r s, autre partie cylindrique, qui traverse l'épaisseur du cadran. s N, partie quarrée, qui reçoit l'écrou à oreilles, qui porte l'aiguille ou l'alidade m, *fig. 19.* du diviseur.

Fig. 19. Poupée fixe du chariot. K, partie du patin qui passe entre les deux coulisses, F, les parties du canon, du côté de la culasse, ou la pointe à pan G est entrée. N, le diviseur. N m, l'aiguille ou l'alidade. Q, vis de pression, qui fixe la pointe cannelée dans la situation requise.

Fig. 20. La poupée mobile. E, la pointe lisse qui entre dans l'ouverture du bout du canon E F. g, patin qui passe entre les guides L M des *fig. 13. et 15.* a b, vis servant à éloigner le patin du corps de la poupée, pour la surface à canneler soit parallèle à la table. e, une des fourchettes du patin mobile. h, boîte de la poupée. R, vis de pression, qui assujettit cette poupée sur la basse du chariot. T F, fracture de cette assemblage entier.

PLANCHE IV

- Fig. 1.* Foret en bois.
Fig. 2. Broche pointue.
Fig. 3. Queue de rat en bois.
Fig. 4. Compas en ressort.
Fig. 5. Broche à pans.
Fig. 6. Trusquin.
Fig. 7. Pierre sanguine.
Fig. 8. Ciseau.
Fig. 9. Lavoir.
Fig. 10. Gratoir.
Fig. 11. Calibre.
Fig. 12. Canon carabiné. 1, le canon coupé en deux sur sa longueur, 2, la culasse.
Fig. 13. Canon brisé. 1, le canon. 2, la culasse.
Fig. 14. Langue de carpe.
Fig. 15. Ciseau à bride.
Fig. 16. Équoine.
Fig. 17. Bec ce corbin.
Fig. 18. Fer du rabot à canon.
Fig. 19. Rabot à baguette.
Fig. 20. Fer de ce rabot.
Fig. 21. Calibre double avec ses parties d'assemblage, 1, 2, 3, 4, 5, 6.
Fig. 22. Calibre simple.
Fig. 23. Chevalet avec la fraise à bassinet.
Fig. 24. Porte-tareau.
Fig. 25. Plastron.
Fig. 26. Archet
Fig. 27. Foret avec sa boîte.
Fig. 28. Rifloir.
Fig. 29. Étampe quarrée.
Fig. 30. Pointe à tracer.
Fig. 31. Monte-ressort. 1, sa griffe, 2, le bec. 3, le dos.
Fig. 32. Fraise à roder.
Fig. 33. Fraise pointue.
Fig. 34. Tenaille à chamfrain.
Fig. 35. Tareau.
Fig. 36. Filière.
Fig. 37. Tire-boure.
Fig. 38. Compas d'épaisseur.



Pl. V — Développements du fusil, *Encyclopédie de Diderot*.

PLANCHE V

Fig. 1. Platine vûe en-dehors, et garnie de toutes ses pieces. M, la platine, dont les bords sont terminés en biseau. B, le chien. C, mâchoire supérieure, dont le dessous qui s'applique sur le cuiret qui embrasse la pierre, est taillé ou piqué comme une rape à bois pour mieux la retenir; la mâchoire inférieure est taillée de même. A E, vis de mâchoire. F, clou de chien. D, la pierre. G, le bassinet. K, la batterie. H, vis qui fixe la batterie sur la platine. L, ressort de batterie. N, extrémité de la plus longue des deux vis qui fixent la bride de l'autre côté de la platine.

Fig. 2. Platine vûe en-dedans, et garnie de toutes ses pieces. B, le chien. A E, vis de mâchoire. D K, batterie appliquée sur le bassinet, *b*, extrémité de la vis de batterie taraudée dans un renfort *b a*, réservé à la platine et dans son épaisseur, *c d*, bassinet dont la partie *c* est retenue par le crochet *a* du renfort *d*, vis du bassinet; la tête est noyée dans un trou fraisé *e*, renfort cylindrique, au centre duquel est un trou foncé, fraisé et taraudé, pour recevoir la plus longue vis *X h*, autre renfort taraudé de même, pour recevoir la vis *V*. Ces deux vis servent à fixer la platine et le porte-vis sur le fût du fusil. *g h k*, grand ressort, dont le talon appuie contre le renfort carré, vis du grand ressort. *l*, tourillon de la noix. *k*, la noix. *f*, courte vis qui passe dans un canon de la bride. *n*, longue vis qui traverse un des bras de la bride, et le trou de la gachette, à laquelle elle sert de centre de mouvement. *r s*, la gachette. *t*, la détente, indiquée par des lignes ponctuées. *m*, ressort et vis de gachette.

Fig. 3. Le chien vû par le dos, et du côté par où il s'applique à la platine. BM, chien vû par le dos. A M, chien, vû par le côté, M, partie plane, qui s'applique sur la platine, dans le milieu de laquelle est un trou carré qui reçoit le carré de la noix. A B C E, comme dans les figures précédentes.

Fig. 4. Élévation et profil de la batterie. D D, la batterie du côté extérieur. H, *h*, vis qui fixe la batterie sur la platine. D, partie concave de la batterie, à laquelle la pierre s'applique pour faire feu. *h*, talon de la batterie, contre lequel le ressort de batterie appuie pour la tenir appliquée sur le bassinet. K, autre talon de la batterie, qui vient s'appuyer sur le ressort pour limiter sa course, lorsqu'elle est renversée par le choc de la pierre.

Fig. 5. Fusil entier du côté de la platine, et garni de sa baguette, la piece de couche qui termine la crosse, est fixée par deux vis à bois.

Fig. 6. Fusil entier dégarni de sa baguette, et vû du côté du porte-vis.

Fig. 7. Pistolet d'arçon, vû du côté de la platine.

Fig. 8. Culasse brisée, à laquelle s'applique le canon du fusil. C D, queue de la culasse, qui est encadrée de toute son épaisseur dans le fût où elle est fixée par une vis A B, dont la partie taraudée B entre dans l'écrou pratiqué au renfort *d* de la piece de détente *fig. 22.* de la Pl. VI. Elle est aussi fixée par une goupille qui traverse le fût et le trou F. E, ouverture ou mortoise carrée, qui reçoit le crochet G de la vis de culasse (*fig. 9.*); ce qui réunit le canon à la culasse brisée.

Fig. 9. Vis de culasse. G, le crochet. H, entaille qui est dirigée vers la lumière du canon.

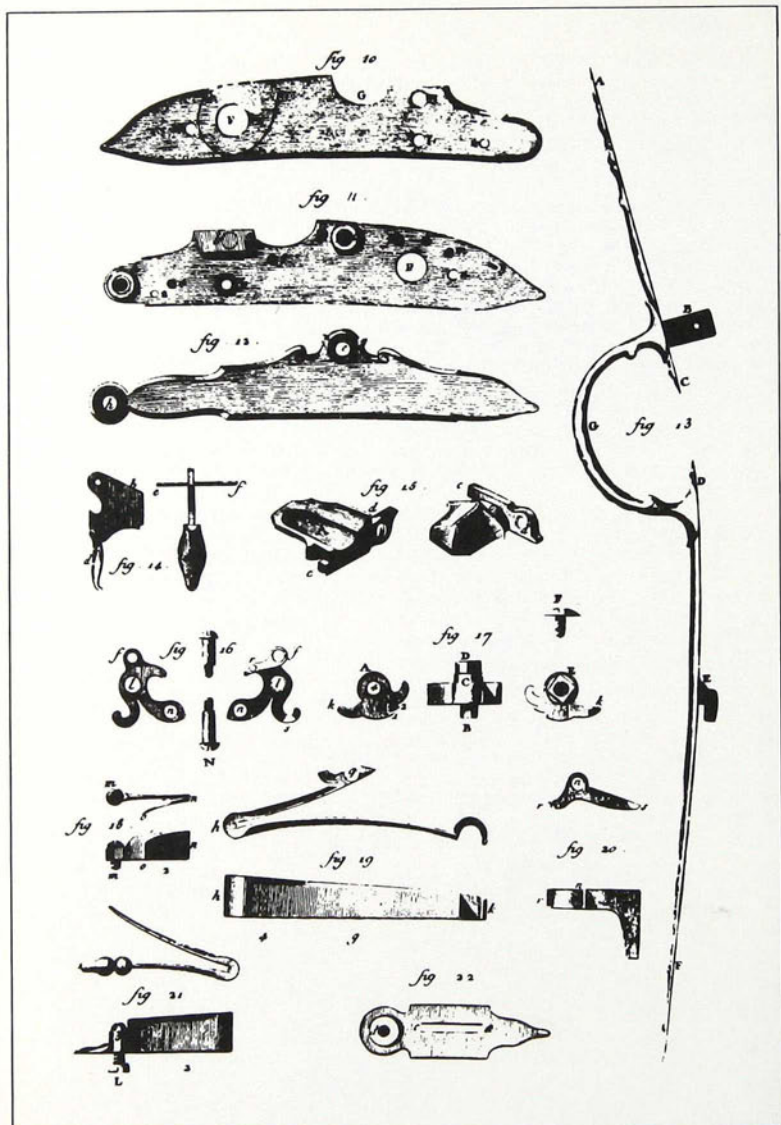


Planche VI

PLANCHE VI

Fig. 10. Platine vûe en-dehors, et dégarnie de toutes ses pièces. F, ouverture circulaire et lisse, qui reçoit le tourillon du quarré de la noix. N, trou taraudé, qui reçoit par l'autre côté la vis de la gâchette. G, entaille qui reçoit le bassinet. H, trou taraudé, qui reçoit la vis de batterie. L, trou lisse fraisé par l'autre côté qui reçoit la tête de la vis du ressort de batterie. 2, trou lisse, qui reçoit le pié du ressort de batterie.

Fig. 11. Platine vûe en-dedans, et dégarnie de toutes ses pièces. *h*, trou foncé, fraisé et taraudé dans un renfort cylindrique réservé à la platine qui reçoit la vis V (*fig. 2* Pl. V.). *e*, autre trou semblable, qui reçoit la vis X; ces deux vis traversent toute l'épaisseur du fût. 2, trou lisse, qui reçoit de l'autre côté le pié du ressort de la batterie. 4, trou lisse, foncé et fraisé, qui reçoit le pié du grand ressort. *b*, trou taraudé dans le renfort quarré, qui reçoit par l'autre côté la vis de batterie *a*, crochet qui retient celui du bassinet. *d*, trou foncé, fraisé et taraudé, qui reçoit la vis du bassinet. L, trou lisse et fraisé, qui reçoit la tête de la vis du ressort de batterie. *g*, trou foncé, fraisé et taraudé, qui reçoit la vis du grand ressort. *f*, trou foncé et taraudé, qui reçoit la courte vis de la bride. F, trou lisse, qui reçoit le tourillon de la noix. *i*, trou lisse, foncé et fraisé, qui reçoit le pié de la bride *n*, trou taraudé, qui reçoit la longue vis de la bride, après qu'elle a traversé la gâchette. *m*, trou foncé, fraisé et taraudé, qui reçoit la vis du ressort de gâchette. 3, mortoise foncée, qui reçoit le pié du ressort de gâchette.

Fig. 12. Porte vis ou contre-platine, vûe en dehors. *c*, *h*, trous lisses et fraisés pour recevoir les têtes des vis V, X, (*fig. 2*.), qui assujettissent la plume au fût du fusil.

Fig. 13. Sous-garde vûe de profil. A C, D E, parties de la sous-garde, qui s'appliquent au fût ou elles sont encastées de presque toute leur épaisseur. G, arc qui embrasse la détente; il a en G environ dix lignes de large. F, crochet qui est reçu dans un piton fixé dans le fût. B, tenon percé d'un trou, pour recevoir une goupille qui traverse l'épaisseur du fût.

Fig. 14. Détente en profil et en face. *a*, trou lisse, dans lequel passe la goupille qui fixe la détente dans le fût. *b*, partie de la détente qui s'applique contre la gâchette. *c*, entaille qui repose sur l'extrémité *a* de la fente *a c* (*fig. 22*.) de la pièce de détente; ce qui l'empêche de retrograder. *d d*, partie de la détente, sur laquelle on applique le doigt pour faire partir le chien. *e f* goupille de la détente.

Fig. 15. Bassinet vû par-dessus et par-dessous. A, cavité du bassinet, dans laquelle on met la poudre qui sert d'amorce, et sur laquelle on abat la batterie, dont le dessus est aussi entaillé du côté de la lumière. *c*, crochet qui entre dessous, et est retenu par le crochet du renfort quarré de la platine. *d*, trou lisse et fraisé pour recevoir et y noyer la tête de la vis de bassinet. B, bassinet vû par-dessous. *c*, crochet. *d*, trou lisse. *e*, partie arrondie, qui est reçue dans l'entaille G de la platine (*fig. 10*.), à laquelle le bassinet s'applique des deux cotés.

Fig. 16. La bride vûe par-dessus et par-dessous. *l*, trou lisse, qui reçoit le petit tourillon de la noix. *f*, canon ou trou lisse, qui reçoit la partie lisse de la vis F. *n*, trou lisse dans un des bras de la bride, qui reçoit la vis N, dont la partie lisse traverse la gâchette. *r f*, un des piliers d'un des bras. *s*, autre pilier fixé à l'autre bras; il repose sur la platine.

Fig. 17. La noix A, vûe du côté qui s'applique à la bride. 4, petit tourillon, qui entre dans le trou lisse de la bride. *k*, levée sur laquelle appuie le grand ressort. I, cran qui repose sur la gâchette, lorsque le chien est sur son repos. 2, cran moins profond, qui repose sur la gâchette, lorsque le chien est bandé. B C D, noix vûe en élévation. B, petit toucillon, qui entre dans le trou lisse de la bride. C, tourillon du quarré; il traverse la platine. D, le quarré qui reçoit le chien. E, noix vûe du côté qui s'applique à la platine; le quarré est percé d'un trou foncé, fraisé et taraudé, pour recevoir le clou du chien F, qui fixe le chien sur la noix.

Fig. 18. Plan et profil du ressort de gâchette. *m n o*, le ressort. *m*, la vis qui entre dans le trou *m*, de la platine *o*, partie du ressort qui repousse la gâchette. 2, pié du ressort qui entre dans la mortoise quarrée 3 de la platine (*fig. 11*.).

Fig. 19. Plan et profil du grand ressort. *g h k*, le ressort. *g*, extrémité de la vis, qui est reçue dans le trou de même nom de la platine. 4, pié du ressort, qui entre dans le trou 4 de la même platine.

Fig. 20. Profil et plan de la gâchette. *n*, trou lisse, qui reçoit la vis *N* de la *fig. 16*. *r*, dent qui s'applique dans les crans 1, 2 de la noix (*fig. 17.*), lorsque le chien est sur son repos, ou qu'il est bandé. *s*, bras de la gâchette, sous lequel s'applique la partie *b* de la détente (*fig. 14.*).

Fig. 21. Plan et profil du ressort de batterie. *L*, vis qui fixe ce ressort à la platine, et dont la tête est noyée dans le trou fraisé *L*, de la platine (*fig. 10 et 11.*), la partie taraudée de cette vis est reçue dans un canon 3 de la même pièce que le ressort. 2, pié du ressort, qui est reçu dans le trou de la platine.

Fig. 22. Pièce de détente, dont les extrémités sont recouvertes par celles de l'arc de la sous-garde. *a c*, fente par laquelle passe la détente (*fig. 14.*). *d*, renfort percé d'un trou foncé, fraisé et taraudé, qui reçoit l'extrémité *B* de la vis de culasse (*fig. 8.*).

APPENDICES

APPENDICES

Engagement pour 3 ans de Pierre Campagnas, mineur de Pierre Campagnas et d'Anne Martin (sa mère), du Cap-Rouge, à Nicolas Doyon, arquebusier, comme apprenti, le 15 juin 1705¹.

15 juin 1705. Engagement pierre campagnas et Nicolas Doyon.

Pardevant Lenotaire Royal enla prevosté de Québec soussigné y résidant Et Témoins (.) nommez fut present Pierre Campagnas fils agé de dix huit ans Lequel pour faire son proffit de l'agrément et sur Lauthorization de pierre Campagnas habitant du Cap Rouge et d'Anne Martin sa femme Ses pere et mere aussy ace present S'est volontairement mis en qualité d'aprenty pour trois années Entieres et Consecutives Sans intervalle de temps a commencer de ce jour a Et auce Nicolas doyon Me. arquebusier demeurant en cette ville a ce présent Et acceptant qui la pris et Retenu enlad. qualité d'apprenty pour les dites trois années durant pendant Lesquelles il promet montrer et enseigner son dit metier d'arquebusier et tout ce dont il se mesle aud. Campagnas quy promet L'apprendre le plus dilligeament que faire ce pourra et de servir Et obeir aud. Doyon en tout Ce quil luy Commendera d'honneste et licitte avec toute la fidellité Requisite; Cet Engagement Et marché d'apprentissage a moy fait a la charge par led Doyon de le traiter humainement Et de le Nourrir Loger, Blanchir et Entretenir d'habits, Linges, et hardes a ouvrage Et service durant lesd trois années Selon La qualité Et a la find dud. tems de luy fournir et (.) Ses vieux habits, linges, et hardes et aussi (.) habit propre et honneste presque Neufs quy ne luy aura servy tout au plus que les dix derniers mois de son apprentissage aux jours de feste et de dimanche; Car ainsy ont obligé X Renoncant X fait Et passé aud Quebec en l'estude dud. Notaire avant midy le Quinziesme jour de juin Mil Sept Cens Cinq En presence des Sieurs Estienne Mirambeau Et François Rageot témoins quy ont avec Led. Nre. et doyon et signés les dites parties ayant déclaré ne Scavoir Signer En (.) le X Ludit mastiere.

Anne Martin
Mirambeau

N doyon
Rageot
Chambalon

Et advenant le troisieme aoust mil sept cent six Pardevant le notaire
[Le contrat est suivi d'une anulation du marché d'apprentissage]

Notaire Royal Susdit et sous Signé et temoins cy nommez furent présent
Le dit Nicolas doyon desnommé par le marché d'apprentissage de lautre
part D'une part, Et pierre Campagnas fils aussy cy desnommé d'autre
par lesquelles Parties de leur bon gré ont cassé et annûllé le dit marché
d'apprentissage de L'autre part pour ce qui reste a Expirer d'icelluy et
Condition que le dit Campagnas promest de ne se point servir ny user
ny travailler ce de quil a apris avec le dit Doyon ny en cette ville ny
ailleurs Car ainsy X Renoncant X fait et passé au dit québec en lestude
du dit no^{re} apres midy le troisieme jour d'aoust mil sept cent six En
presence des Sieurs Estienne Mirambeau Marchand de cette ville et Jean
Baugys habitant de beauport temoins quy ont avec ledit doyon signé le
dit campagna ayant declaré ne scavoit Signer de ce En)

N doyon
Mirambeau

Jean baugis
Chambalon

— 5 décembre 1663 —

**Arrêt du Conseil Supérieur de Québec au sujet des Engagés qui
quittent le service de leurs Maitres, et ceux qui les reçoivent, du
cinquième jour de décembre mil six cent soixante-trois².**

Sur cequi a été représenté par le procureur-général du roi, qu'il est averti
qu'il y a nombre de compagnons volontaires qui font plein exercice de
débaucher les serviteurs domestiques des habitants du service de leurs
maîtres leur donnant des moyens dont ils se servent pour ennuyer leurs
dits maîtres de leurs mauvais services afin de les obliger de les chasser;
que les dits volontaires et domestiques boivent et s'ivrent scandaleuse-
ment et donnent de très mauvais exemples aux sauvages chrétiens, et
que quelque fois ces débauches continuent plusieurs journées de suite,
et que les dits engagés ne font nulle difficulté d'aller chercher de nouveaux
maîtres, se confiant en la retraite qui leur est donné en quantité de mai-
sons, et qu'il est à propos de pourvoir à ce désordre.

À quoi faisant droit, le conseil a fait et fait très expresses inhibitions et
défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles
soient, de retirer sous quelque prétexte que ce soit, aucun serviteurs
sans congé par écrit de leurs maîtres, à peine d'amande arbitraire; et aux
dits serviteurs engagés, de quitter le service de leurs dits maîtres sans

congé par écrit, sous même peine, et de payer à leurs dits maîtres chaque journée d'absence ou de temps perdu, à la somme de quatre livres, en faisant déclaration au greffe de ce conseil, par les maîtres de la sortie de leurs valets incontinent après icelles. Défenses sont aussi faites à toutes personnes de débaucher les dits serviteurs domestiques ni de boire avec eux, et à toutes personnes qui vendent vin d'en vendre n'y distribuer aux dits domestiques à peine d'amende arbitraire. Comme aussi de s'enivrer à peine de dix livres d'amende payable sans déport

Et sera la présente lue, publiée et affichée aux lieux accoutumés à ce que personne n'en ignore.

Signé: François, évêque de Pétrée,
Rouer de Villeray.
Juchereau de la Ferté.
Le Gardeur de Tilly.
Damours.

Affiché le 9e. décembre 1663, par Levasseur, huissier.

20 avril 1734 — Ordonnance qui permet à François Gauthier dit Larouche, maître taillandier à Québec, de faire arrêter son apprenti, Étienne Auger, fils de Denis Auger, habitant de Lotbinière, qui a abandonné son service³.

Sur les plaintes qui nous ont esté faites par François Gauthier dit Larouche Me taillandier en cette ville que le nommé Estienne Auger fils de Denis Auger habitant de Lotbinière son apprenti engagé pour trois ans avec le suppliant suivant l'acte passé par devant Me Barollet notaire en cette ville en date du vingt cinq novembre 1732 se seroit absenté il y a environ trois mois et auroit par son absence fait un tort notable au suppliant par rapport aux ouvrages qu'il a entrepris, Nous aurions accordé notre ordre aud. Gauthier pour faire venir pardevant Nous led. auger père et fils lesquels n'ayant point comparu le suppliant nous auroit présenté sa request tendante a ce qu'il nous plust ordonner que led. Auger fils parachetera le temps de son engagement restituera celuy pendant lequel il s'est absenté que led. Auger Père sera tenu de faire chercher sond. fils, et de le ramener au suppliant a ses frais et depens. Enjoindre au capitaine de Lotbiniere au cas que led. Auger fils soit sur les lieux, et que led Auger père soit refusant de ramener luy meme son fils de le faire conduire en cette ville, comme aussy faire deffense au Sr de La Ronde avec lequel le suppliant a apris que led. Auger fils s'estoit engagé de l'emmener dans les

Pays d'Enhaut si mieux led. Sr La Ronde dedommagera le supliant laquelle requête ayant esté communiquée aud Sr de La Ronde il auroit au bas d'icelle, donné son desistement et consentement que led. apprenti demeure avec son d. maître, et sur l'avis que le supliant a eû que led. apprenti parcourt les costes depuis Québec jusque a Montreal Il nous auroit requis qu'il nous plust luy permettre de faire arrester led. aprenti partout ou il se pourra trouver et attendu que led. Auger père na tenu compte de le faire a quoy ayant egard

Nous permettons aud Gaultier de faire arrester led. Auger fils son apprenti partout ou il le pourra trouver, ordonnons a tous capitaines et autres officiers de milice de prester main forte aud. Gaultier aussitost qu'ils en seront requis pour conduire led apprenti soit dans la prison plus prochaine ou chez sond. maître des frais de laquelle conduite led. Gaultier les satisfera convenablement sauf a le repeter sur led. aprenti auquel nous ordonnons d'achever son temps d'apprentissage a peine de desobeissance et en outre de dedommager son dit maître de celuy qu'il a perdu lequel dedommagement sera par nous réglé enfin dud. temps; Mandons X fait a Québec le vingt avril 1734. hocquart

Commission d'Armurier du Roi⁴

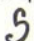
Estant nécessaire de pourvoir à la place d'armurier du Roy dans les Magasins de Montréal vacante par la mort de Jean-Baptiste Cochois, Et par les témoignages qui nous ont esté rendus de la bonne conduite et capacité de Théophile Barthe pour remplir lad.^e place d'armurier du Roy es d. magasins de Montréal aux gages et droits qu'ont esté par nous regles conformement aux intentions de sa majesté, Entemoins de quoy nous avons signé les presentes icelles contresignés par nostre secretaire, et y avons apposer le cachet de nos armes. Mandons et fait et donné à Québec en notre hôtel le dix may 1736.

Hocquart

Marché entre Réne Vallet, arquebuzier et le Père Claude Jean Allouez, 26 sept. 1662⁵.

. . . René Vallet, arquebuzier estant en ce lieu d'une part, et le R.P. Claude Allouez de la Compagnie de Jesus Superieur des Missions des 3 Riv. & du Cap, ayant charge du R.P. Superieur d'autre part, Entre lesquels partye a esté fait le marché a tiltre de servitude qui s'ensuit, C'est a scavoir que led. Vallet a promis & c'est obligé servir led R.P.

aud. nom, l'espace d'un an a commencer au seizieme aout passé à finir a pareil jour proch . . . prins . . . venant aux ouvrages de la Forges & non aultrement, pendant led. temps, moyennant la somme de cent cinq^{te} livres tournois . . .

Marque
dud.  Vallet
estably

31 mai 1727 — Permission données à Jean Lozeau, maître serrurier de Québec de choisir le sujet de son enseigne et défense à qui que ce soit de l'imiter⁶.

Claude Thomas Dupuy

Sur la representation qui nous a eté faite pour Jean Lozeau maître serrurier, qu'ayant acqui quelque renom par la bonté de ses ouvrages, tant en serrurie; qu'en ouvrage de ferblanc plusieurs maîtres ou compagnons en cette ville tenant boutique, lesquels voulant proffiter de la bonne opinion qu'on a deluy, deguisent leur nom a ceux qui cherchent dans la ville led (le dit) Lozeau pour le faire travailler, S'annonçant pour être celui qu'ils cherchent, et affectent de prendre son nom et ses enseignes; Pour remedier aux quels abus, et favoriser autant qu'il est en nous, ceux qui se distinguent dans leurs arts et métiers. Nous avons permis au d. (dit) Lozeau de prendre en son enseigne la qualité de serrurier et ferblanquier (sic), avec tel sujet qu'il voudra choisir pour luy servir d'Enseigne, deffendons a aucun ouvrier travaillant de l'un et de l'autre metier de serrurier et ferblanquier (sic) qu'exerce le d^l. Lozeau, de prendre en cette ville la même enseigne, ou d'en affecter une a peu pres semblable ainsy que tous les autres, de prendre dans la même proffession les enseignes blasons et tableaux de Boutique les uns des autres sous peine d'amende arbitraire et de dommages et interrest des ouvriers interesses fait et donné en nôtre hotel a Québec le trente un may mil sept cent vingt sept Signé Dupuy

Dupuy

Ordonnance entre Jean-Baptiste Amiot, habitant de Boucherville, et les veuves Giasson et Lasource, au sujet de la construction d'une forge. 21 juin 1740⁷.

Gilles Hocquart

Entre Jean Bte. Amiot demeurant a Boucherville appellant du jugement rendu par le S. Michel commissaire de la marine notre subdélégué com-

parant par sa femme d'une part. Et Les Dlle Veuves Giasson et Lasource intimées et deffenderesses presentes en personnes d'autre part. Vu la requeste dud. Amiot par laquelle il conclut a ce qu'il nous plaise le recevoir appellant de lord. ce (l'ordonnance) de notre d. subdelégué du onze may dernier, En consequence ordonne qu'il sera permis aud. Amiot de faire approcher pardevant nous Lesd. Veuves Giasson et Lasource pour estre présente a la declaration que les nommes parent et Durozeau sont prests de faire de l'Estat et situation de la forge que le nommé Lajeunesse serrurier son locataire veut faire construire et du peu de risque qu'il y a des accidents du feu, Et qu'au cas que la de la declaration des sus nommes ne suffise pas qu'il nous plaise nommer d'office deux personnes pour visiter lad. forge et qu'après visite faite il soit par nous ordonné qu'il sera permis and. Lajeunesse de continuer lad. forge et condamne en outre lesd. Intimées Et tous les dépens dommages et interests et retardement de l'establissement de la forge. Notre ordonnance estant ensuite portant, vu la présente requeste, nous ordonnons que par led. hervieux commis du grand voyer accompagné des nommés Lapalisse et Moran charpentier. Il sera dressé procès verbal de la situation des lieux et des inconvenients qui pourroient resulter de la construction de la forge en question pour iceluy a nous reporté estre ordonné ce que de raison, et que led. hervieux se fera designer led. lieux par les parties interessées qu'il appellera; Le procès verbal dressé en consequence de notre ordonnance cy dessus, le quinze de ce mois par led. hervieux assisté desd. Sanson Lapalisse et Nicolas Moran qui se sont exprès transporté en la maison dud. Amiot en présence desd. veuves Giasson et Lasource et dud. Lajeunesse locataire, led. Amiot ni sa femme qui estoit en ville n'ayant tenu compte d'estre presente, Led. S. hervieux et adjoint apres avoir descendu dans la cave de lad. maison ont remarqués que l'on a fait reculer le tuyau du four qui a esté mis a quatre ou cinq pouces des pierres d'entourage et qu'une vue partie de la forge est posée sur des enchevretures de pieux de cedres, un escalier a coté de la cheminée dans un tambour ou il n'y a de distance que cinq a six pouces de lad. cheminée, et led. escalier entouré de planches du costé du pignon de lad. veuve Lasource, que la masse de la forge est environ de deux pieds et demy d'Epaisseur sur les enchevretures et opposé aud. escalier, qu'en outre il y a une cloison de pieux de cèdres lattée et posée sur un petit mur de séparation, le toit de la maison est aussy latté et rendu, que l'autre costé du pignon est de pieux sur pieux, la cheminée environ dans le milieu dud. pignon, la maison toute en bois et a deux etages,

et après avoir le toutexaminées led. S. hervieux et lesd. Lapalisse et Moran ont jugé cette forge très dangereuse en ce que son entourage est combustible et qu'il y a tout a craindre de l'accident du feu. Vu aussy l'ordonnance de notre d. subdélégué en datte du onze may dr. tout considéré. Nous avons mis l'appellation au neant, ordonnons que le jugement de notre d. subdelegué sera executé selon sa forme et teneur, condamnons l'appellant en l'amende de trois livres pour son fol appel. Mandons. fait a Montréal le vingt un juin 1740.

hocquart

Inventaire des Biens de Feu le Sieur Charles Phillipeaux⁸.

L'An de Grace mil six cent soixante et six le six.^e jour d'avril, sur les huit heures du matin, à La Requête de Jean Soullard Me armurier en cette ville de Quebecq Ayant espouzé Catherine Boutet en precedent vefve de feu Charles Phillipeaux en lad. Qualité tant en son nom que comme Tutteur esleu par Justice aux enfans mineurs dud deffunct Phillipeau et de lad. Boutet, sçavoir René aagé de six ans, Françoise aagée de deux ans et Marie Phillipeaux aagée de un an, ou environ, En la presence du sieur Martin Boutet subrogé tuteur et de Me Jean LeVasseur premier huissier au Con^{el} Souverain de Quebecq Curateur nommé par Justice, pour vacquer a la confection du present Inventaire seulement pour la conservation des droits desd. mineurs, A esté par Moy Romain Becquet Notaire Royal en la Nouvelle France soubzné fait Inventaire et description de tous les biens meubles, Lettres et escriptures demeurez apres le décès dud deffunct Phillipeaux, estant dans Une maison scize en la haute ville de Quebecq en laquelle est décédé led deffunct Phillipeaux, Et Lesquels Nous ont esté montrés et enseignez par led. Soullard et lad. Boutet sa femme, apres serment par eux et chacun d'eux separement fait devant moi dit Notaire et tesmoins cy apres nommez de tous lesd. biens montrer et enseigner pour estre Inventorier au present Inventaire, Sans Aucuns en receller ny retenir sur les poynes de droit, Qui leur ont esté remonstrées et données a entendre par moi dit No^{re} lesd. biens meubles prisés et estimés par Me Jean Bourdon Romainville huissier et juré vendeur aud. Conel. Souverain qui les a prisées et estimez aux sommes de deniers cy apres declarez ainsy quil ensuit: —

PREMIÈREMENT.

- Item: — Dans la Cuisine de lad. maison a esté trouvé en la cheminée
Une plaque de fer, deux chenests, une pelle de fer a manche
de bois, deux petits Crampons de fer servant de Cramillée
(cremailliere), Un vieil rechault, et un vieil grill, Le tout estimé
a vingt trois livres cy XXIII L
- Item: — Deux moyennes marnittes, une poille, un petit poislon ave une
petite cuiller de fer estimé ensemble à dix livres cy X L
- Item: — Trois Chaudieres de moyenne grandeur, le tout estimé a dix
livres cy X L
- Item: — Un chaslict de bois de merisier garny de deux vieils mathelats,
Un traversin, trois vieilles couvertures et deux pentes de vieil
droguet estant dessus led chalit, le tout estimé a quarante livres,
cy X L
- Item: — Trente cincq livres d'estain commun estimez a vingt cinq sols
la Livres qui est la somme de quarante trois Livres quinze sols
cy XLIII L XV sols.
- Item: — Une vieille armoire sans serrure estimée aXX sols.
- Item: — Une vieille huche et un saas le tout estimé aXXX sols.
- Item: — Une vieille table, une fourme, une chesse de paille avec un
pourmenoir a enffns le tout estimé à XL sols.
- Item: — Deux chandeliers l'un de cuivre et l'autre de fer estimes
XXX sols.
- Item: — Deux pots et un plat de fayence, estimes a LX sols.
- Item: — Un petit cuvier lié de deux cercles de fer avec un demy minot
Le tout estimé a quarante sols cy XL sols.
- Item: — Un fusil estimé a quinze livres cy XV livres.
- Item: — Dans un Cabinet estant dans Lad. Cuisine acosté de la chemi-
née, a esté trouvé deux vieilles couvertures toutes pourries
et un vieil matelat en pareil estat, Le tout estimé a huit Livres,
cyVIII livres.
- Item: — Dans une petite chambre estant a costé de lad. cuisine a esté
trouvé ce qui suit: —
- Item: — Une platayne et une lampe de cuivre avec une paire de petite
vieille Balance, le tout estimé quatre livres cy IV livres.
- Item: — Un vieil paire de Raquettes estimée a trente sols cy XXX
sols.
- Item: — Un miroir encastillé de bois doré estimé a vingt sols cy XX
sols.

- Item: — Un vieil coffre dans lequel il ny a aucune chose, avec sa clef, estimé a quarante sols cy XL sols.
- Item: — Un coffre de bois de merisier dans lequel sont les hardes estimez cy apres, led. coffre avec sa clef estimé a vingt cinq Livres cy XXV livres.
- Item: — Un manteau, pourpoint et haut de chausse de drap gris avec un vieil chapeau le tout estimé a trente livres cy XXX livres.
- Item: — Deux vieilles espées, une broche de fer, un baudrier et une gibessière, estimé a soixante et cinq sols cy LXV sols.
- Item: — Deux vieilles Caissettes dans lequel les Il y a quelque petits vieils Linge appartenant auxd. mineurs, estimézaXX sols.
- Item: — Une vieille serrure estimée avec sa clef a la somme de trente sols cy XXX sols.
- Item: — Dans la cave de lad. maison a esté trouvé un cuvier et une vieille Barique, estimez a Cinquante sols cyL sols.
- Item: — Dans le grenier de lad. maison a esté trouvé deux monceaux de bled froment a vingt huit minots et le minot prisé a soixante sols de minot, qui est pour tout la somme de quatre vingt quatre livres cy LXXXIV livres.

Et plus avant na esté procedé veu lheure de midy et remis la Continuation dud present Inventaire a deux heures de rellevée et ont lesd Sieurs Boutet, Soullard et Levasseur et Bourdon et lad. Boutet signé avec led Notaire Et Jean paul maheur et Louis levasseur tesmoins suivant lordonnance.

J. Bourdon
 Jean Soullard
 M. Boutet
 catherine boutet
 LeVasseur
 LeVasseur
 Jean paul Maheur
 Becquet Not.

Et les dits jour et an que dessus de Rellevée en presence et assisté des personnes susmentionnées et de Nicolas Gauvreau Me arquebusier par Nous pris pour apresier les choses cy apres avec led. Bourdon huissier Continuant Le present Inventaire a esté trouvé dans une Boutique estant devant lad. Maison qui servoit aud. deffunct Phillipeau pour son Mestier darquebusier.

PREMIÈREMENT.

Item: — Un grand vieil soufflet, Une anclume, deux vieilles bigorne rompues quatre paires de tenailles avec le tissaunier, trois mar-teaux une Clouyere, un scizeau, une estampe et un poinçons a chaux Le tout estimé a Cent vingt livres cy CXX livres.

Item: — Quatre estocqs estimes a quarante Livres cy XL livres.

Item: — Soixante quatre livres tant grandes que petites tellequelles avec huict petits outils en bois Le tout estimes a vingt cinq livres cy XXb livres.

Item: — Trois paires de vieilles tenailles a chanfrain estimes a XX sols.

Item: — Une filliere a Cullace avec six taraux, une autre petite filliere et six petits taraux, le tout estimez a Cent sols cy C sols.

Item: — Une plaque de fusil estimée a dix livres cy X livres.

Item: — Une barre de fer pesant environ 10 livres et un petit morceau de charbon le tout estimé a douze livres XII livres.

Et plus avant na esté proceddé au present Inventaire et remis a Inventorier Les Lettres et escriptures au premier jour et ont tous lesd. sus-nommes signé avec led. Nottaire et tesmoins.

M. boutet

Jean Soullard

Levasseur

J. Bourdon

N. Gauvereau

catherine boutet

Jean paul Maheut

LeVasseur

Becquet Not. Royal.

Et advenant le sept.^e jour dud mois d'avril gbi^c soixante et six du matin En continuant Le present Inventaire, et en presence desd. Soullard, Mariez desd. Srs Boutet et Levasseur, dud Bourdon Romainville huissier et de Pierre Faure et Louis Levasseur demeurans aud Quebecq tesmoins, a esté trouvé dans un coffre fermant a Clef, Ce qui suit: —

PREMIÈREMENT.

Item: — Six paires de draps de toile blanche estimez a dix livres la paire cy a soixante livres cy LX livres.

Item: — Huict chemises de toile blanche a homme tellequelles estimees ensemble a vingt cinq livres cy XXb livres.

- Item: — Quatre nappes de toile de chanvre aussy tellequelles estimez toutes a quinze Livres cyXb livres.
- Item: — Dix huit serviettes de doubleuret tellequelles estimez toutes a vingt cinq livres cyXXb livres.
- Item: — Huict Coiffes de nuit de toile blanche estimez ensemble a quatre Livres cyIV livres.
- Item: — Dix Mouchoir de poche estimez ensemble a trois livres . . .III livres.
- Item: — Une tasse d'argent estimée a saize livres cy . . .Xbl livres.
- Item: — En argent monnoyé quarante quatre Livres huict sols dix deniers cyXLVIII livres bIII sols X deniers.
- Item: — L'acte deslection de tutelle aux enfants mineurs dud. deffunct Phillipeaux, et de lad. Boutet passée dev.^t Monsieur de Villeray Con^{er} au Con^e Souverain comm.^{re} en cette partie dud XXbl^e mars (26 mars) dernier par laquelle led Soullard a esté esleu Tuteur auxd. mineurs led. Sr Boutet subrogé Tutteur et led. LeVasseur Curateur Cotté au dos «A»
- Item: — Un contrat de mariage d'entre Lesd. Phillipeaux & Boutet pas-devant Audouart Notaire en ce pais Le dix huit.^e may gbi^c cinquante quatre, Cotte au dos . . . «B»
- Item: — Un contrat de Vente d'un emplacement de terre scitué en la haute ville de Quebecq, faict par Paul Chaillifou aud. deffunct Phillipeaux, passé devant led. Audouart Le 18^e juillet 1654 Cotté au dos . . .«C»
- Item: — Un Contrat de donation d'un arpent de terre de front situé sur la grande Allée, faicte par Monsieur d'Ailleboust lors Gouverneur de ce pais au proffit d'Antoine Martin dabté du huict.^e may gbi^c cinq^{te} et un Cotté au dos «D»
- Item: — Un Contrat de vente dud arpent de terre faicte par led. Martin aud. deffunct Phillipeaux passé devant Rouer No^{re} en ced pais le 27 avril gbi^c Cinquante cinq, Cotté au dos «E»
- Item: — Trois quittances a tachez ensemble, du Sieur Chartier comme recepveur Gnal. de Messieurs de la Comp.^e de la Nouvelle France, au proffit dud deffunct Phillipeaux, Celle de dessus estant dabtée du deux.^e octobre gbi^c Cinquante cinq, et Cottée au dos . . .«F»

Et plus avant n'a esté procedé au present Inventaire et ycelluy arresté lesd. jour et an que dessus, Et lesd. Srs Soullard, Mariez, lesd. Sieurs

Boutet, LeVasseur, Bourdon Romainville huissier, tesmoins et Notaire
signé a ces presentes suivant Lordonnance.

Mboutet

Jean Soullard

Catherine boutet

Levasseur

J. Bourdon

Becquet Not. Royal.

Nous Soubsignez François Boivin et Pierre Melaine Me. charpentiers
demeurant a Quebecq. Confessans avoir dressé Le proced verbal qui
ensuict cest asçavoir Que Nous estant transportez a la requeste et priere
de Jean Soullard Me arquebusier ayant espouzé Catherine Boutet Tutteur
des enfans mineurs de deffunct Jacques Phillipeaux et d'elle et de
Me Jean le Vasseur huissier subrogé Tutteur ausd. mineurs, en la haulte
ville de Quebecq proche La maison du Sieur Martin Boutet pere de lad.
Catherine Boutet, Auquel lieu estant Nous aurions veu et visité un petit
Logis servant de forge et boutique d'arquebusier en ce quil Contient
et comporte, Lequel Nous aurions estimé valoir La somme de Cent
Livres tournois En foy de quoy Nous avons signé La présent proced
verbal pour servir que de raison, Faict a Quebecq Le vingt cinq^e jour de
May gbi^c soixante et six ./.

françois boyvin

Melaine

Ce Jourdhuy Mardy apres midy vingt cinq^e jour de may gbi^c soixante
six, sont Comparus lesd. Boivin et Melayne Lesquels instance et requeste
desd. Sieurs Soullard et le Vasseur esd. noms ont Recognu et confessé
alors faits aposée au bas de leurs proced verbal cy dessus escript,
lequel Ils furent véritable en tout son contenu, Faict et passé a Quebecq
devant Romain Becquet Notaire, Royal en la Nouvelle France, Lesd.
jour et an presence des Sieurs Augustin Goudouin et Pierre Faure
demeurant aud. Quebecq tesmoins qui ont signé a ces presentes avec
lesd. parties suivant lordonnance.

françois boyvin

Melaine

Jean Soullard

Levasseur

Faure

Becquet Not. Royal.

NOTES DES APPENDICES

1. A.N.Q.Q. Greffe de Louis Chambalon.
2. *Arrêts et Règlements du Conseil Supérieur de Québec, et Ordonnances et Jugements des intendants du Canada*, Québec, E.R. Fréchette, 1855.
3. A.N.Q.Q., Ordonnances des intendants de la Nouvelle-France, 23 avril 1734.
4. A.N.Q.Q., Ordonnances des intendants de la Nouvelle-France, 10 mai 1736.
5. A.N.Q.T-R., Greffe de P. Laurant
6. A.N.Q.Q., Ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France, 31 mai 1727.
7. A.N.Q.Q., Ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France, 21 juin 1740.
8. A.N.Q.Q., R. Becquet, N.R., le 6 avril 1666.

BIBLIOGRAPHIE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- A.C. Archives des Colonies.
- A.N.Q.M. Archives nationales du Québec à Montréal.
- A.N.Q.Q. Archives nationales du Québec à Québec.
- A.N.Q.T.R. Archives nationales du Québec à Trois-Rivières.
- A.P.C. Archives publics du Canada.
- A.R. Arrêts et Règlements du Conseil Supérieur de Québec et Ordonnances des Intendants du Canada.
- b. Baptême,
- B.R.H. Bulletin des Recherches historiques.
- C.H.R. Canadian Historical Review.
- d. Décès.
- D.B.C. Dictionnaire biographique du Canada.
- D.G. Directionnaire Généalogique des Familles Canadiennes, depuis la Fondation de la Colonie jusqu'à nos jours.
- I.C.M. Inventaire des Contrats de Mariage du Régime Français.
- I.C.P. Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, notariales, etc., conservées aux Archives judiciaires de Québec.
- I.G. Inventaire des greffes de Notaires du Régime Français.
- I.J.D. Inventaire des jugements et délibérations du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France.
- I.T.D.I. Inventaire des testaments, donations et inventaires du Régime français.
- n. naissance.
- O.I. Complément des Ordonnances et Jugements des Gouverneurs et Intendants du Canada précédé des Commissions desdits Gouverneurs et Intendants et des Différents Officiers Civils de Justice.
- R.A.P.Q. Rapport de l'archiviste de la Province de Québec.
- R.H.A.F. Revue d'Histoire de l'Amérique Française.
- s. Sépulture.

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

Insinuations du Conseil souverain, 1663-1758

Ce sont toutes les pièces enregistrées au greffe du Conseil souverain de Québec. Le lecteur pourra se référer à «*Inventaire des insinuations du Conseil souverain*» dont l'indice bibliographique apparaît en entier dans les sources imprimées.

Ordonnances des intendants de la Nouvelle-France

Nous avons dépouillé toutes les boîtes des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France. Le lecteur pourra se référer aux publications de Pierre-Georges Roy à ce sujet (voir dans les sources imprimées).

Greffes des notaires de la Nouvelle-France

Ces documents constituent la source principale de nos informations. Ceux qui ont été dépouillés se retrouvent dans «*Inventaire des greffes de notaires du Régime français*».

Testaments et inventaires

Un compte-rendu sommaire a été publié par P.-G. Roy dans «*Inventaire des testaments, donations et inventaires du Régime français*».

Recensement

«Recensement de la Nouvelle-France en 1666», dans Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-français*, Vol. IV., pp. 51-63.

«Recensement de la Nouvelle-France en 1667», dans Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-français*, Vol. IV., pp. 67-78.

Recensement de la ville de Québec, en 1716, Louis Beaudet, éditeur, Québec, 1887.

«Recensement de la ville de Québec, en 1744», *R.A.P.Q.*, 1939-40, pp. 1-154.

Recensement du Canada, 1871, Vol. IV.

Sources imprimées

- Auger, Roland-J., *La Grande recrue de 1653*, Société Généalogique Canadienne-française, Montréal, 1955.
- Biggar, H.P., *A collection of documents relating to Jacques Cartier and the Sieur de Roberval*, Publications of the Public Archives of Canada, No 14, Ottawa, 1930.
- Bouchard, Russel, *Les armes de traite*, Boréal Express, Québec, 1976.
- Boyer, Raymond, *Les crimes et les châtiments au Canada français*, L'Encyclopédie du Canada français, Cercle du livre de France, Montréal, 1966.
- Charlevoix, P. de, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, 1743, Éditions Élysées, 1976.
- Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France*, Imprimerie A. Côté et Cie, Québec, 1884.
- Derome, Robert, *Les orfèvres de Nouvelle-France*, Galerie Nationale du Canada, Ottawa, 1974.
- Debien, G., «Engagés pour le Canada au XVII^e siècle vus de La Rochelle», *R.H.A.F.*, 1961, Vol. VI, No 2-3.
- Dechêne, Louise, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Plon, Montréal et Paris, 1974.
- Dictionnaire biographique du Canada*, P.U.L., Toronto, 1967, t. I-II-III.
- Diderot, Denis, *Encyclopédie ou Dictionnaire Raisonné des Sciences et des métiers*, édité par Diderot, 1751-1777.
- Gagnon, Philéas, «Noms propres au Canada français», *B.R.H.*, 1923, Vol. XXIX, pp. 48-51.
- Gaucher, M., Delafosse, M., et Debien, «Les Engagés pour le Canada au XVIII^e siècle», *R.H.A.F.*, 1959-60.
- Godbout, Archange, *Émigration rochelaise en Nouvelle-France*, A.N.Q., 1970.
- *Les passagers du Saint-André, la recrue de 1659*, Société Généalogique Canadienne-Française, Montréal, 1964.
- «*Nos ancêtres au XVII^e siècle*», *R.A.P.Q.*, 1951-53, pp. 449-544.
- Gooding, S. James, *The Canadian Gunsmiths, 1608 to 1900*, Museum Restoration Service, West Hill, Ontario, 1962.

- *The Gunsmiths of Canada*, Museum Restoration Service, Historical Arm Series no 14, Ottawa, 1974.
- Gosselin, Amedée, «Côte des Argoulets ou Verdun», *B.R.H.*, 1922, Vol. XXVIII, 1922, pp. 286-287.
- Hardy, J.-P., *L'apprentissage à Québec sous le Régime français*, Thèse de maîtrise, Université Laval, Québec, nov. 1972.
- Harrison, Edward, *King's Posts from 20th of Sept. 1762 to 9th of Sept. 1786*, Archives Publiques du Canada, Série S. Vol. 719.
- Hayward, J.-F., *Les armes à feu anciennes, 1500-1830*, Office du Livre, Fribourg, Suisse, 1970.
- Hébert, Léo-Paul, *Le Troisième registre de Tadoussac*, Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1976.
- Krünitz, Johann Georg, *Oeconomische Encyclopedie*, Vol. VII, Berlin, 1776.
- La police «Figures des temps historiques, Jean Tavernier», *B.R.H.*, 1931, Vol. XXXVII, pp. 444-445.
- «*Les Arquebusiers*», *B.R.H.*, 1946, Vol. LII, pp. 81-82.
- «Les métiers à Montréal en 1681», *B.R.H.*, 1947, Vol. LIII, pp. 123-124.
- Letourneau, Hubert et Labreque Lucile, «Inventaire des pièces détachées de la prévôté de Québec, 1668-1759», *R.A.P.Q.*, 1971, t. 49, pp. 51-413.
- Massicotte, E.-Z., «Pierre Prudhomme, un Montréalais compagnon de La Salle», *B.R.H.*, 1922, Vol. XXVIII, pp. 28-30.
- «La St-Éloi et la corporation des armuriers à Montréal, au 17^e siècle», *B.R.H.*, 1917, Vol. XXIII, pp. 343-346.
- «La foire des pelleteries à Montréal au XVII^e siècle», *B.R.H.*, 1922, Vol. XXVIII, pp. 373-380.
- «Pierre Gadois, premier concessionnaire de terre à Montréal», *B.R.H.*, 1923, Vol. XXIX, pp. 36-37.
- «La première mère de famille née à Montréal», *B.R.H.*, 1934, Vol. XL, p. 223.
- Mondoux, Soeur Marie, «Les «hommes» de Montréal», *R.H.A.F.*, Vol. II, no. 1.
- Moogk, Peter N., «Apprenticeship Indentures: A Key to Artisan Life in New France», *Canadian Historical Association Report*, 1971, pp. 65-83.

—— «In the Darkness of a Basement: Craftsmen's Associations in Early French Canada» in *The Canadian Historical Review*, Vol. LXII, no 4, dec. 1976.

Nish, Cameron, *François-Étienne Cugnet, entrepreneur et entreprise en Nouvelle-France*, Fides, Montréal, 1975.

Nouveaux documents sur Champlain et son époque, A.P.C., Ottawa, 1967.

Québec, gouvernement, *Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'état du roi concernant le Canada*, Québec, E.-R. Laflamme, 1854.

Québec, gouvernement, *Arrêts et règlements du Conseil Supérieur de Québec et ordonnances et jugements des intendants du Canada*, Québec, E.-R., Fréchette, 1855.

Québec, gouvernement, *Complément des ordonnances et jugements des gouverneurs et intendants du Canada, précédé des commissions des dits gouverneurs et intendants et des différents officiers civils et de justice*, Québec, L.-R. Laflamme, 1856.

Québec, gouvernement, *Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, 1663-1716*, 6 vols.

Roy, P.-G., *Ordonnances, commissions, etc., etc., des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706*, Beauceville, 1924, 2 vols.

—— *Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, notariales, etc., conservées aux Archives judiciaires de Québec*, Beauceville, L'Éclairneur, 1917, 2 vols.

—— *Inventaire des jugements et délibérations du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France de 1717 à 1760*, Beauceville, 1932-1940, 7 vols.

—— *Inventaire des greffes de notaires du Régime français*, Ministère des Affaires culturelles, Québec, 1942, à 1975, 26 vols.

—— *Inventaire des testaments, donations et inventaires du Régime français*, Beauceville.

—— *Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France conservées aux archives provinciales de Québec*, Beauceville, 1919, 4 vols.

—— «La famille Soumande», *B.R.H.*, Vol. LI, 1945, pp. 157-158.

—— «Les ordonnances des six premiers intendants de la Nouvelle-France», *B.R.H.*, 1919, vol. XXV, pp. 161-174.

Sulte, Benjamin, *Histoire des Canadiens-français, 1608-1880*, Montréal, Wilson & Cie, 1882, 8 tomes.

Tanguay, Cyprien, *À travers les registres*, Montréal, s.d.

——— *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes, depuis la fondation de la Colonie jusqu'à nos jours*, Québec, Eusèbe Sénécal imprimeur, 1886.

Thwaites, Reuben Gold, *The Jesuit Relations and Allied Documents*, Cleveland, Burrows Bros. Comp. 1898, Vol. I to LXXII.

Trudel, Marcel, *La population du Canada en 1663*, Fides, Montréal, 1973.

——— «Un Amyot à identifier», *B.R.H.*, 1943, Vol. XLIX, pp. 29-30.

Voorkis, Ernest, *Historic Forts and Trading Posts of the French Regime and the English Fur Trading Companies*, Department of Interior, Ottawa, 1930.

LISTE DES PHOTOS ET DES PLANCHES

Photo 1: La Nouvelle-France avant le traité d'Utrecht en 1713	6
Photo 2: La boutique d'un armurier français vers 1660	8
Photo 3: Le maître armurier. Gravure provenant du <i>Narrens- piegel</i> , de Christoff Weigel	14
Photo 4: La fabrication des canons	21
Photo 5: La fabrication des montures	26
Photo 6: Manche de couteau pliant en cuivre avec motif de buste de femme. c. 1700. Direction de l'Archéologie, Direction générale du Patrimoine, Ministère des Affaires culturelles du Québec ..	42
Photo 7: Hachette de traite de fabrication coloniale avec tran- chant en acier trouvée au Lac-Saint-Jean le long de la route des fourrures. c. 1700	47
Photo 8: Pommeau de pistolet en laiton trouvé à la place Royale dans la basse ville de Québec. c. 1740. Direction de l'Archéo- logie, Direction générale du Patrimoine, Ministère des Affaires culturelles du Québec	54
Photo 9: Plaque de couche en laiton d'un «fusil fin» exhumée lors des fouilles archéologiques au Parc d'Artillerie à Québec. c. 1720. Parcs Canada, Ottawa	65
Photo 10: Épée civile de fabrication française trouvée à la place Royale à Québec. c. 1750. Direction de l'Archéologie, Direction générale du Patrimoine, Ministère des Affaires culturelles du Québec	72
Photo 11: Croix de fer forgé portant l'inscription: <i>Fait par Lozeau 1726</i> . Collection Musée du Saguenay	82
Photo 12: Bayonnette à douille de fabrication française qui s'adaptait sur le canon des fusils des soldats des Compagnies Franches de la Marine. c. 1720. Collection Parcs Canada, Ottawa	86
Photo 13: Mousquet à mèche tel qu'utilisé par la milice cana- dienne au milieu du XVII ^e siècle. c. 1660. Collection Parcs Canada. Ottawa	90

Photo 14: Fusil militaire anglais avec mécanisme à silex. c. 1700. Collection Musée du Québec	90
Photo 15: Détail d'une platine à silex d'un fusil de chasse français. c. 1700. Collection Musée du Royal 22 ^e Régiment, La Citadelle, Québec	95

PLANCHES.

Planche I — Machine à forer et à aleser les canons de fusil <i>Encyclopédie de Diderot</i>	118
Planche II — Machine à Caneler Les Canons de Fusil, <i>Encyclopédie de Diderot</i>	120
Planche III — Développements de la Machine à Caneler, <i>Encyclopédie de Diderot</i>	122
Planche IV —	124
Planche V — Développements du fusil, <i>Encyclopédie de Diderot</i>	126
Planche VI — Développements des mécanismes, <i>Encyclopédie de Diderot</i>	128

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION	7
Première partie:	
Le concept d'armurier en Nouvelle-France	9
Les armuriers de Jacques Cartier	10
L'origine française des armuriers	11
L'immigration des armuriers au XVII ^e siècle	12
La répartition géographique	15
La forge de Tadoussac	16
Outillage et ustensiles	18
Leur travail quotidien	19
Leur salaire	23
La Corporation des Armuriers de Montréal	25
Évolution du statut social et corporatif:	
— L'apprentissage	27
— Le compagnonnage	29
— La maîtrise	30
— Les armuriers du roi	32
Les marques d'armuriers	33
Notes	34
Deuxième partie:	
Répertoire biographique	39
Troisième partie:	
En guise de glossaire	117
Appendices	133
Notes	145
Sigles et abréviations	148
Bibliographie	149
Liste des photos et des planches	155
Liste des planches	156

COLLECTION CIVILISATION DU QUÉBEC

Série ARCHITECTURE

Maisons et églises du Québec
(XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles)

Hélène Bédard

Les églises de Charlesbourg

Luc Noppen et John R. Porter

La fin d'une époque

Luc Noppen, Claude Thibault et

Jos.-P. Ouellet, architecte

Pierre Filteau

Comment restaurer une maison
traditionnelle

Georges Léonidoff, Vianney Guindon
et Paul Gagnon

Notre-Dame-des-Victoires à la
Place Royale de Québec

Luc Noppen

Série ARTS ET MÉTIERS

La poterie de Cap-Rouge

Michel Gaumond

Jean-Baptiste Roy-Audy

Michel Cauchon

Les tabernacles anciens du Québec
(des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles)

Raymonde Gauthier

Premiers peintres

François-Marc Gagnon et

de la Nouvelle-France, tome I

Nicole Cloutier

Premiers peintres

François-Marc Gagnon

de la Nouvelle-France, tome II

Disciple de Saint Crépin

René Simard, artisan-cordonnier

Yvan Chouinard

Les armuriers de la Nouvelle-France

Russel Bouchard

Série CULTURES AMÉRINDIENNES

Carcajou et le sens du monde
(récits montagnais-naskapi)

Rémi Savard

Tshakapesh (récits montagnais-naskapi)

Madeleine Lefebvre

Ma femme, ma hache et
mon couteau croche

Normand Clermont

Chroniques de chasse

Serge Bouchard

d'un Montagnais de Mingan

(Mathieu Mestokosho)

Série PLACE ROYALE

La Place Royale, ses maisons, ses habitants

Michel Gaumond

Place Royale, Its Houses and Their Occupants

Michel Gaumond

À la découverte du passé
(fouilles à la Place Royale)

Michel Lafrenière et
François Gagnon

Série HISTOIRE

Le siège de Québec (1759)
par trois témoins

Jean-Claude Hébert

The Siege of Québec in 1759
Three Eye-witness Accounts
(Version anglaise du précédent)

Jean-Claude Hébert

L'invasion du Canada
par les Bastonnais
(Journal de M. Sanguinet)

Richard Ouellet et
Jean-Pierre Therrien









MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

BNQ



000 467 114

ISBN-0-7754-2996-1